



**DÉMARCHE RSE
DU GROUPE BEL**

COMMUNICATION
SUR LE PROGRÈS 2023



bel
for all for
good

Sommaire

	LE GROUPE BEL EN BREF	1
1	BEL, UN MODÈLE DE CROISSANCE AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET PLUS DURABLE POUR TOUS	16
2	CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS COLLABORATEURS ET NOTRE ÉCOSYSTÈME	24
3	CONTRIBUER À UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET PLUS DURABLE	43
4	PRÉSERVER LA PLANÈTE	49
5	PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉGÉNÉRATRICE	67
6	CONCEVOIR DES PORTIONS DURABLES	74
7	RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE NOS PRODUITS	80
8	APPLICATION DE LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE AUX ACTIVITÉS DE BEL	83
9	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	85
10	SCORECARD RSE : NOS PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA-FINANCIERS ET LEUR SUIVI DE PERFORMANCE	88
11	ANNEXES	90

À PROPOS DE CE DOCUMENT

Ce document présente la démarche de Responsabilité Sociétale du Groupe Bel et les actions qui en découlent dans l'optique d'une création de valeur à court, moyen et long termes. Il précise notamment les progrès accomplis pour mieux intégrer les principes du Pacte Mondial des Nations unies dont le Groupe Bel est adhérent depuis 2003.

Les données publiées dans ce document concernent l'ensemble des entités et filiales de Bel telles que consolidées dans son Rapport financier annuel.

Elles couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ou sont une photographie au 31 décembre 2023.

Lorsque l'historique est disponible, les données sont renseignées sur les trois derniers exercices afin de donner au lecteur une vision des progrès du Groupe. Concernant les données environnementales Bel considère qu'un historique plus long rend mieux compte de ses progrès. Pour ces données, l'année de référence est 2017.

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

Pour donner plus d'informations sur certaines thématiques, le présent rapport effectue des renvois vers le Document d'Enregistrement Universel 2023 du Groupe (disponible sur le site internet www.groupe-bel.com).

Le présent document est disponible sur le site du Groupe www.groupe-bel.com, ainsi que sur le site du Global Compact : www.unglobalcompact.org

Déclaration de soutien au Pacte mondial des Nations unies



ANTOINE FIÉVET
Président du
Conseil d'administration
du groupe Bel

’ Nous poursuivons constamment nos efforts pour traduire chacun de nos engagements en actions et, plus encore, en impact. ’

Chez Bel, nous n’envisageons pas la rentabilité sans responsabilité. Agir de manière durable est la clé de notre pérennité depuis cinq générations. Et sera plus que jamais celle de notre réussite demain.

Entreprise familiale depuis plus de 150 ans, Bel a toujours eu conscience que sa position d’acteur majeur de l’écosystème alimentaire lui donnait avant tout un devoir : celui de construire un modèle d’activité durable et de relever l’ensemble des défis du monde alimentaire de demain.

C’est pourquoi, dès 2003, Bel a choisi de rejoindre le Pacte mondial des Nations unies, s’engageant ainsi à mettre en œuvre les « Dix principes » édictés par l’organisation en matière de respect des droits de l’homme, des normes internationales du travail (liberté d’association, élimination du travail forcé ou du travail des enfants...), de l’environnement ainsi que sur la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Notre responsabilité, au cœur de notre modèle d’activité depuis vingt ans, repose sur six leviers d’action : contribuer à une alimentation plus saine et plus durable, préserver la planète, promouvoir une agriculture durable et régénératrice, concevoir des portions durables, renforcer l’accessibilité de nos produits et développer un modèle créateur de valeur pour tous.

Nous poursuivons constamment nos efforts pour traduire chacun de nos engagements en actions et – plus encore – en impact. La présente communication sur notre progressions au niveau « Advanced » a vocation à vous présenter nos engagements à court, moyen et long terme pour chacun de ces domaines d’action, et les résultats obtenus.

2023 aura marqué une nouvelle étape. Décidé à jouer un rôle de catalyseur de la transition agricole, Bel a lancé en mars 2023 l’Alliance pour l’agriculture régénératrice, une coalition internationale et collaborative qui vise à favoriser le déploiement de pratiques d’agriculture régénératrice au sein de l’ensemble de la chaîne de valeur. En parallèle de notre trajectoire de décarbonation, afin de contribuer à la neutralité carbone des usines à partir de 2025 et de préserver les écosystèmes et la ressource en eau, nous mettons en place des projets innovants de séquestration du carbone.

Avec notre écosystème et grâce à la mobilisation de nos 10 800 collaborateurs, nous sommes déterminés à construire l’alimentation de demain, une alimentation accessible au plus grand nombre et respectueuse de l’équilibre de la planète et des individus qui y vivent.

Le Groupe Bel en 2023

Nos 3 valeurs

5^e
génération
de dirigeants
familiaux

**AUDACE
ENGAGEMENT
BIENVEILLANCE**



10 902
collaborateurs



120
pays de
commercialisation



1169
producteurs
laitiers



87,7%
de recettes
« positives »⁽²⁾



6 100
fournisseurs



Plus de **30**
marques, dont
6 internationales



51
filiales dans
35 pays



31
sites de
production



99/100
à l'index égalité
hommes-femmes⁽¹⁾



180
Leaders et Activistes
Diversité Équité
et Inclusion



Score de
81/100
médaille de platine
EcoVadis



LAURÉAT 2023
du Trophée de
la Raison d'Être



50
projets soutenus par
la Fondation Bel

(1) Activité Cheese seulement.

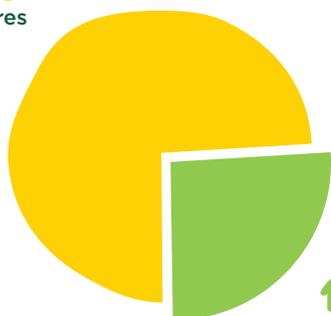
(2) Portefeuille produits enfants et familles respectant les critères Bel Nutri+ ou disposant de 0 ou 1 additif.

3645 M€

de chiffre d'affaires en 2023

NOS MARCHÉS

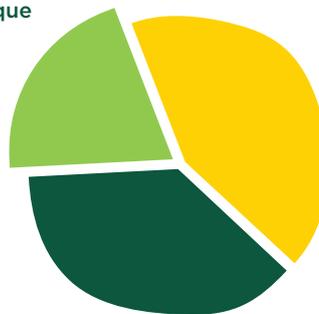
2591 M€
Marchés matures



1054 M€
Nouveaux territoires

NOS IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES

640,4 M€
Moyen-Orient,
Grande Afrique



1596 M€
Europe

1409 M€
Amériques,
Asie Pacifique





C'est en donnant accès à une alimentation plus saine et plus durable pour tous que nous œuvrons au développement d'un nouveau modèle alimentaire :

-  **un modèle qui se veut respectueux des ressources naturelles de la planète;**
-  **un modèle qui bénéficie à l'ensemble de notre écosystème depuis l'amont agricole jusqu'aux consommateurs;**
-  **un modèle qui nous permet ainsi d'agir pour les générations d'aujourd'hui et celles de demain.**

La recette du succès

Les ingrédients de la « recette » Bel? La portion, au cœur de notre modèle; trois territoires pour une alimentation saine et diversifiée; et des marques présentes dans des millions de foyers dans le monde.

NOS TROIS TERRITOIRES

Fromage et produits laitiers

Notre territoire historique, sur lequel nous innovons en permanence pour adapter recettes et formats



Fruit

Une diversification majeure pour accélérer le développement du snacking sain, rendue possible par l'acquisition de Materne, Mont Blanc, GoGo squeeZ



Végétal

Un virage stratégique, essentiel pour répondre aux attentes des consommateurs et aux défis sociaux et environnementaux



Une année dans la vie de Bel

JANVIER

- **Bel clôture avec succès** un emprunt « *Sustainability-Linked Schuldschein Loan* » de 315 millions d'euros
- **Inauguration de l'extension** de l'usine Babybel® de Michalovce (Slovaquie) pour étendre la commercialisation de la marque en Europe de l'Est

FÉVRIER

- **Le Groupe signe avec Carrefour** un accord commercial innovant, intégrant des clauses en faveur du climat

MARS

- **Aux côtés de WWF France** et d'Earthworm Foundation, Bel lance l'Alliance pour l'agriculture régénératrice

AVRIL

- **Bel annonce un partenariat** avec la start-up de biotechnologie Climax Foods Inc. pour créer une nouvelle génération d'alternatives végétales au fromage

Mai

- **Ouverture du Cable Car Bake Shop** de Disneyland Paris, qui propose des créations gourmandes à base de Kiri aux visiteurs du parc

JUIN

- **Bel reçoit la médaille de platine** EcoVadis 2023 avec un score de 81/100 pour ses performances RSE

JUILLET

- **2^e édition de Days for Good**, la semaine de la solidarité du Groupe Bel, avec la participation de plus de 2000 collaborateurs dans le monde
- **Bel déploie la solution pionnière Bovaer®**, auprès de ses producteurs laitiers en Slovaquie

SEPTEMBRE

- **Lancement de 11 nouvelles références** de compotes en coupelles Mterne au rayon frais, pour proposer une alternative saine et gourmande de dessert de fruit et encas (disponible en France)

OCTOBRE

- **Lancement de « Belong »**, un programme qui porte l'ambition de diversité, d'équité, et d'inclusion de Bel

- **La marque Nurishh®**

est présente au salon Anuga de Cologne. Pour cette première participation à un salon de cette envergure, ses innovations (des dés végétaux à la grecque, le Gran Veggiano et la rénovation de la recette sur la gamme des râpés⁽¹⁾) recueillent d'excellents retours

NOVEMBRE

- **L'APBO⁽²⁾ et le Groupe Bel** s'accordent sur le prix et le volume du lait pour 2024, un accord bénéfique pour le maintien d'une agriculture et d'une alimentation françaises plus durables
- **La marque catégorielle MOM Groupe** (Mterne, Mont Blanc, GoGo squeeZ) devient Mterne by Bel

DÉCEMBRE

- **La Fondation Bel fête ses 15 ans** d'actions au service d'une alimentation saine et durable pour tous les enfants
- **Six leaders de l'industrie** agroalimentaire mondiale, dont le Groupe Bel, annoncent lors de la COP28 le lancement de la Dairy Methane Action Alliance (DMAA)

(1) Lancement en 2024.

(2) Association des producteurs de lait Bel Ouest.

AVRIL



MARS



Mai



SEPTEMBRE

Un modèle d'affaires positif

NOS RESSOURCES

Une structure familiale solide

- 5^e génération d'actionnaires dirigeants familiaux

Nos valeurs

- Audace, engagement et bienveillance

Des marques connues de tous

- Plus de 30 marques iconiques
- La portion, au cœur de l'unicité de notre offre

Des collaborateurs engagés

- 10 902 collaborateurs dans le monde et leurs savoir-faire

Une assise financière solide

- 1 526 millions d'euros de capitaux propres

Un outil industriel ancré dans les territoires

- 31 sites industriels performants dans 15 pays

Des partenaires engagés aux côtés de Bel

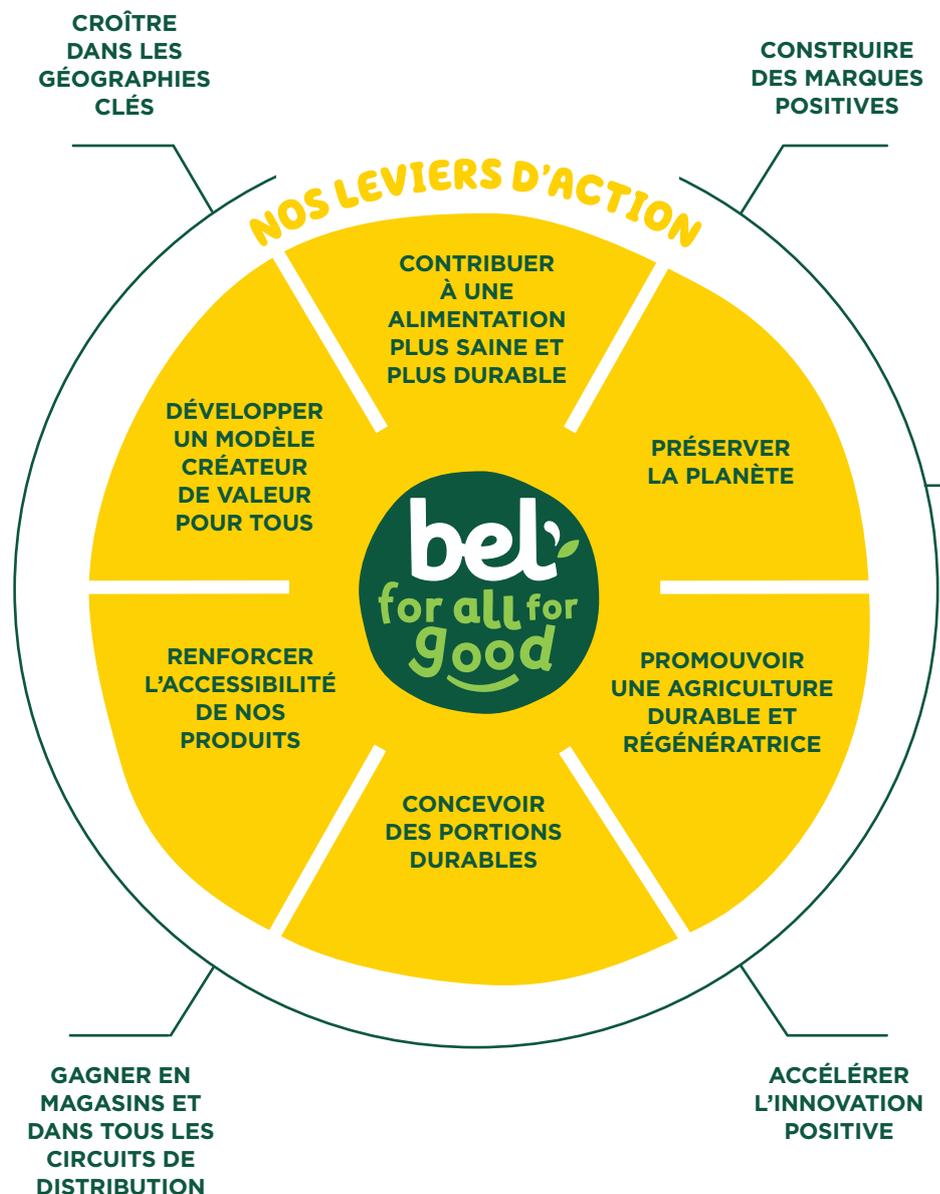
- 1 169 producteurs laitiers, 6 100 fournisseurs
- Des coalitions pour une dynamique collective : Food Transition Pact de Carrefour, Consumer Goods Forum, Race to Net Zero de l'ONU, Science-Based Target Network sur la biodiversité, pacte *Too Good To Go*

Des ressources naturelles à préserver

- Près de 1 million de tonnes de pommes
- Eau : 4 423 242 m³ d'eau
- Électricité : 287 782 MWh

NOTRE AMBITION

En donnant accès à une alimentation plus saine et plus durable pour tous, Bel œuvre au développement d'un modèle alimentaire respectueux des ressources naturelles de la planète, qui bénéficie à l'ensemble de son écosystème et qui lui permette ainsi d'agir pour les générations d'aujourd'hui et celles de demain.



NOTRE CHAÎNE DE VALEUR DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE

Bel est un acteur majeur de l'alimentation. Il fabrique et commercialise des portions de bien-manger laitières, fruitières ou végétales, à travers six marques cœur d'envergure internationale, et des marques locales fortes.

NOTRE MISSION : DONNER ACCÈS À UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET PLUS DURABLE POUR TOUS

NOS 3 TERRITOIRES

➤ FROMAGE ET PRODUITS LAITIERS



➤ VÉGÉTAL



➤ FRUIT



POUR NOS COLLABORATEURS

Un cadre de travail bienveillant, un sens à l'action qui motive

- 84% des salariés du Groupe plébiscitent la sécurité au travail chez Bel (meilleur score Your Voice)
- 77% sont enthousiasmés par la mission du Groupe

POUR NOS CONSOMMATEURS

Une alimentation plus saine pour tous

- le Groupe s'adresse à 397 millions de consommateurs
- 88% des volumes de produits destinés aux enfants et familles bénéficient d'une recette « positive »

POUR NOS CLIENTS

Des modèles de distribution innovants et une présence dans plus de 120 marchés

- Bel est dans le top 3 des fournisseurs préférés de ses clients dans 7 pays : France, Espagne, Portugal, Canada, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie

POUR NOS PARTENAIRES

Des liens durables et responsables diffusés dans toute la chaîne de valeur

- Note moyenne EcoVadis de nos partenaires : 57,2/100
- Bel renouvelle sa médaille Platine d'EcoVadis, et se positionne dans le top 1% des entreprises les mieux notées par EcoVadis

POUR NOS ACTIONNAIRES FAMILIAUX

Un modèle de croissance durable et créateur de valeur à long terme

POUR LA PLANÈTE

Une approche écosystémique des enjeux environnementaux et des objectifs ambitieux à horizon 2035

- Réduction nette de 1/4 des émissions de gaz à effet de serre sur toute notre chaîne de valeur par rapport à 2017, pour contribuer à notre échelle à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C
- Réduction des prélèvements en eau de nos sites de production de 45% par rapport à 2017

POUR LES ONG ET EXPERTS SCIENTIFIQUES

Notre partage d'expériences et de connaissances

- Dix ans de partenariat avec le WWF France

POUR NOS TERRITOIRES

Un ancrage territorial

- Accompagnement économique et social des populations
- Certification *Global Living Wage Employer* délivrée par le *Fair Wage Network*

NOS IMPACTS



Un modèle d'affaires positif

Bel, un acteur engagé de longue date

Entreprise familiale de plus de 150 ans, et acteur international majeur de l'alimentation, le Groupe Bel propose des produits en portion issus du lait, du fruit et du végétal, avec l'objectif de donner accès à une alimentation plus saine et plus durable pour tous.

Depuis plus de 20 ans, le Groupe structure sa démarche RSE et veut répondre aux grands enjeux sociétaux et environnementaux. C'est en donnant accès à une alimentation plus saine et plus durable pour tous que le Groupe œuvre au développement d'un nouveau modèle alimentaire : un modèle qui se veut respectueux des ressources naturelles de la planète ; un modèle qui bénéficie à l'ensemble de notre écosystème depuis l'amont agricole jusqu'aux consommateurs ; un modèle qui permet au Groupe ainsi d'agir pour les générations d'aujourd'hui et celles de demain.

Contributions aux objectifs de développement durable

Bel soutient les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les pays de l'ONU en 2012, en vue de relever les défis urgents auxquels le monde est confronté sur les plans écologique, politique et économique. Le Groupe est aussi membre du Global Compact. Bel contribue en particulier à 12 ODD prioritaires au travers de ses politiques RSE et de sa signature *For All. For Good.*

Un pilotage intégré au service de l'impact positif

Depuis 2020, Bel a fait le choix d'associer la responsabilité et la rentabilité comme leviers de son modèle de croissance dans le cadre d'un modèle de gouvernance unique.

Celui-ci intègre un pilotage de la performance financière et extra-financière au même niveau, sous la direction du *Chief Impact Officer*, permettant une intégration forte de la stratégie de croissance du Groupe et de ses engagements RSE.

Ainsi, chez Bel, la performance du Groupe est appréciée et mesurée par des indicateurs financiers et extra-financiers permettant une création de valeur globale pour toutes ses parties prenantes.

Le présent document vise à présenter les politiques et plans d'action déployés par le Groupe pour maîtriser ses impacts, risques et opportunités, ainsi que les résultats de ses politiques. Dans le cadre de sa stratégie RSE, Bel s'est fixé une vingtaine d'objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2025. Ces objectifs sont regroupés dans une Scorecard RSE (voir Scorecard RSE : nos principaux enjeux extra-financiers et leur suivi de performance) qui couvre les risques et enjeux matériels du Groupe. En anticipant l'horizon 2025, des objectifs pour 2030 ont été projetés pour tous les indicateurs, afin de continuer à faire avancer le Groupe sur ses enjeux clés.

Indice d'Impact Positif 2023

L'Indice d'Impact Positif de Bel vise à rendre compte de la capacité du Groupe à délivrer sa mission d'entreprise et à avoir un impact sur son écosystème. Pionnier dans le secteur agroalimentaire, cet indice à score unique permet de traduire l'engagement de Bel auprès de ses parties prenantes clés et de mesurer la progression du Groupe en s'appuyant sur des objectifs fixés.

En 2023, l'indice d'impact a progressé de 2 points par rapport à 2022 (87/100) pour s'établir à 89/100. Cette progression est notamment due à l'atteinte anticipée de l'objectif d'engagement des collaborateurs, aux avancées significatives dans les pratiques agricoles, et au maintien d'un bon niveau de progrès dans la trajectoire carbone.



CLIENTS ENGAGÉS

En développant des partenariats avec ses clients et en menant des projets conjoints en faveur d'une transition alimentaire durable, Bel a pour ambition de devenir un partenaire clé pour inventer avec eux un nouveau modèle à impact positif.

OBJECTIF POUR 2025

Être classé dans le top 5 en termes de satisfaction client de ses plus grands pays de distribution.

En 2023, 8 études sur 10 placent le Groupe dans le top 5, soit 80% de son objectif.

2020 80% 2025



AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE

En accompagnant les éleveurs, agriculteurs et producteurs de son écosystème dans la mise en place de pratiques agricoles régénératrices, Bel contribue à la résilience des exploitations et à la restauration de la capacité naturelle des sols.

OBJECTIF POUR 2025

Obtenir un score agrégé de 100% sur trois enjeux clés : les hommes, la planète et les animaux⁽¹⁾.

En 2023, le Groupe est à 75% de son objectif.

2020 75% 2025



PRODUITS POUR TOUS

En proposant la juste quantité de bien-manger, la portion est au cœur du modèle de Bel et contribue à rendre accessible son offre au plus grand nombre.

OBJECTIF POUR 2025

Toucher 440 millions de consommateurs.

En 2023, le Groupe est à 397 millions, soit 90% de son objectif.

2020 90% 2025



EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

En s'engageant à réduire d'un quart les émissions carbone sur toute sa chaîne de valeur entre 2017 et 2035, le Groupe Bel a pour objectif de contribuer à son échelle à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

OBJECTIF POUR 2025

Limiter ses émissions de CO₂ à 3,9 MtCO₂, pour être aligné avec le scénario de réduction +1,5 °C, validé par SBTi.

En 2022⁽²⁾, les émissions du Groupe sont de 4 millions de tonnes de CO₂, soit 98% de l'objectif.

2020 98% 2025



COLLABORATEURS ENGAGÉS

En mesurant l'engagement des collaborateurs envers la mission du Groupe et ses valeurs, l'ambition de Bel est de développer leur sentiment de fierté, d'appartenance et de faire d'eux des acteurs du changement.

OBJECTIF POUR 2025

Avoir 77% d'employés engagés envers la mission du Groupe, mesuré par l'enquête annuelle Your Voice.

En 2023, le Groupe a atteint son objectif 2025, le taux d'engagement étant à 100%.

2020 100% 2025

BEL S'ENGAGE

Bel s'engage auprès de cinq parties prenantes clés : ses clients, ses collaborateurs, les agriculteurs, ses consommateurs et la planète. L'impact du Groupe sur chacun est quantifié au moyen d'un objectif à long terme défini à 2035, la couleur de chaque segment correspondant au score atteint par rapport à l'objectif intermédiaire fixé à 2025 : vert si le score d'avancement est supérieur à 90%, jaune entre 60% et 90%, et rouge inférieur à 60%. Ils sont ensuite agrégés en un indice global, au centre du cercle.

(1) Des indicateurs amont laitier ont été sélectionnés en attendant les premiers indicateurs agriculture régénératrice.

(2) Le bilan carbone du scope 3 étant établi avec un an d'écart, seules les performances de 2022 peuvent être présentées.

Analyse des principaux enjeux extra-financiers

Une méthodologie en accord avec les attendus de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*)

Comme chaque année, le Groupe a renouvelé son analyse de risques RSE. Afin d'anticiper la mise en oeuvre de la CSRD (applicable au Groupe à compter de 2024), le Groupe a réalisé une analyse de double matérialité en 2023.

Bel a mis à jour son analyse de matérialité pour correspondre à la méthodologie attendue par la CSRD et s'appuyer sur une double matérialité considérant l'impact pour les parties prenantes (matérialité Impact) et les risques ou opportunités financières pour Bel (matérialité financière). Cet

exercice permet d'identifier les enjeux matériels pour le Groupe à couvrir par des politiques et plans d'actions adéquats et sur lesquels reporter.

La matérialité financière prend en compte les impacts positifs (opportunités) et négatifs (risques) générés par l'enjeu sur le développement, la performance et les résultats de l'entreprise. La matérialité d'impact (dite également matérialité socio-environnementale), consiste à prendre en compte les impacts négatifs ou positifs de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel.

La réalisation de la matrice a suivi une méthodologie en cinq étapes, telle que définie dans la note méthodologique (voir chapitre 9 - Note méthodologique).

La stratégie de Bel au regard de son analyse de double matérialité

En 2023, Bel a réalisé l'identification des impacts positifs et négatifs, ainsi que les risques et opportunités associés à son modèle d'affaire. Cette actualisation a confirmé les engagements du Groupe en matière d'alimentation plus saine et plus durable pour tous inclus dans son modèle d'affaires et sa signature *For All. For Good.*

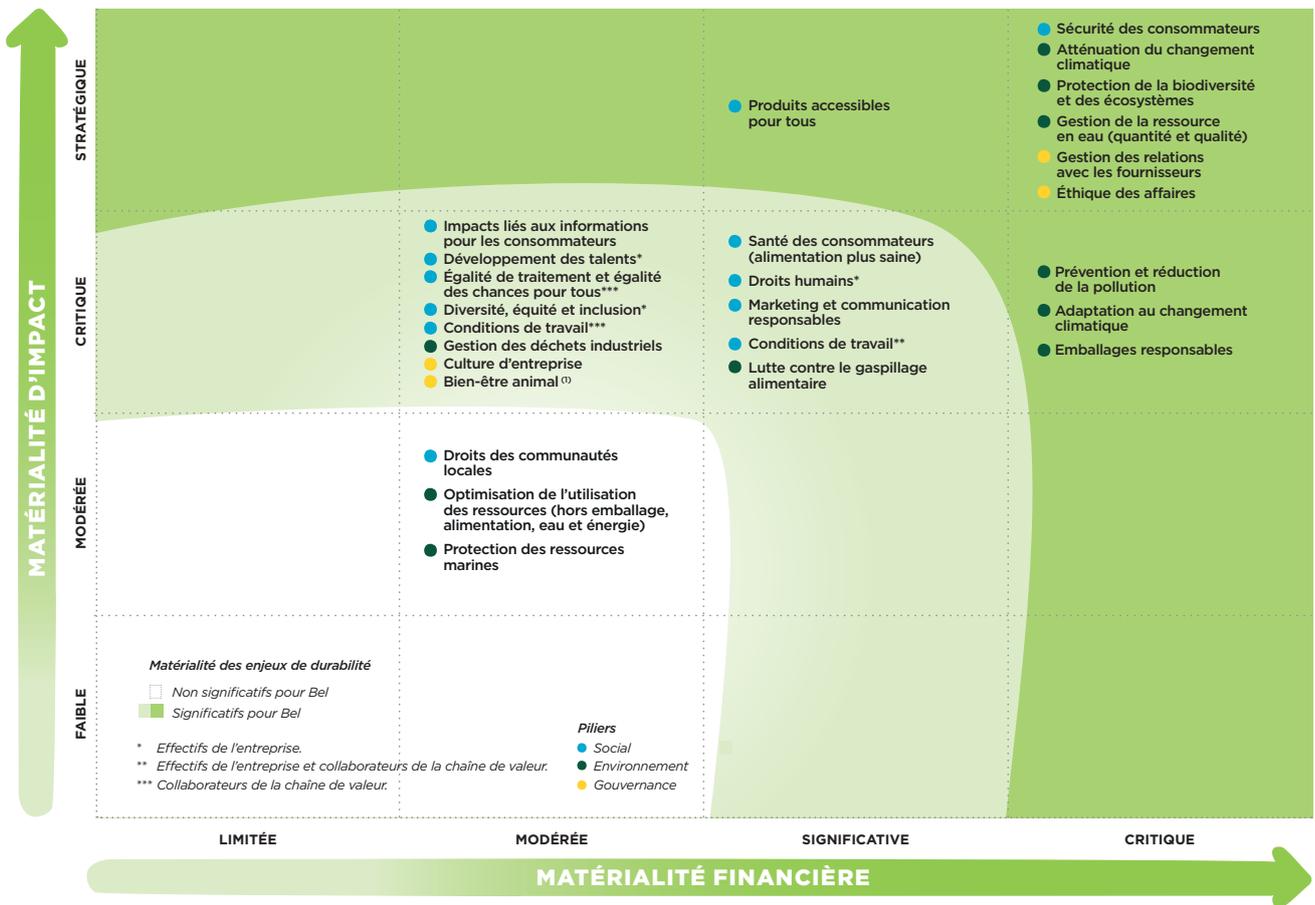
Les résultats de l'analyse de double matérialité, réalisée en anticipation de la CSRD, sont alignés avec les engagements de longue date du Groupe visant à conduire ses affaires de manière éthique (voir paragraphe 1.2 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires) et à développer un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes notamment ses collaborateurs et les consommateurs (voir chapitre 2 - Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème).

L'analyse de double matérialité a également confirmé les leviers d'action prioritaires :

- › contribuer à une alimentation plus saine et plus durable (voir chapitre 3 - Contribuer à une alimentation plus saine et plus durable) ;
- › préserver la planète (voir chapitre 4 - Préserver la planète) ;
- › promouvoir une agriculture durable et régénératrice (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice) ;
- › concevoir des portions durables (voir chapitre 6 - Concevoir des portions durables) ;
- › renforcer l'accessibilité de nos produits (voir chapitre 7 - Renforcer l'accessibilité de nos produits).

Analyse des principaux enjeux extra-financiers

Analyse de double matérialité du Groupe



(1) La classification du bien-être animal dans la catégorie Gouvernance provient de la CSRD.

L'analyse de matérialité réalisée par Bel a permis de coter 26 enjeux et d'en identifier 23 comme matériels pour le Groupe. Les résultats de l'analyse de double matérialité, réalisée en anticipation de la CSRD, sont alignés avec les engagements de longue date du Groupe, et ne remettent pas en cause l'identification des principaux risques présentés ci-après.

Analyse des principaux enjeux extra-financiers

Nos principaux enjeux extra-financiers et leur suivi de performance

Les résultats sont disponibles dans chaque chapitre ou dans le chapitre 10 « Scorecard RSE : nos principaux enjeux extra-financiers et leur suivi de performance ».

Enjeux	Risques	Indicateurs Scorecard	ODD*
CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS COLLABORATEURS ET NOTRE ÉCOSYSTÈME			
Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés à la santé et sécurité au travail Risques de discrimination Risques de disponibilité des compétences et perte de savoir-faire critique Risques liés à l'attraction et la rétention des talents 	<ul style="list-style-type: none"> Zéro accident ^(a) Part des femmes Top Management Inclusion Action de développement annuelle pour chaque collaborateur Engagement collaborateurs 	
Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Risques d'atteinte aux droits sociaux et environnementaux via la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Score moyen EcoVadis des fournisseurs 	
Être un partenaire clé et engagé pour ses clients	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés à la pénétration du marché et aux attentes des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Alignement stratégique clients 	
Développer des produits positifs et une communication responsable auprès des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> Risques d'image et de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> Produits « positifs » 	
Promouvoir des pratiques de financement responsables auprès des investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés à l'accès au financement 	<ul style="list-style-type: none"> Financement indexé sur indicateurs RSE 	
CONTRIBUER À UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET PLUS DURABLE			
Proposer des produits de qualité, sûrs et sains		<ul style="list-style-type: none"> Recettes « positives » Bel Nutri + Naturalité (O & 1E) 	
Améliorer la qualité nutritionnelle des produits	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés à la qualité des produits et à la santé des consommateurs 		
Encourager de meilleures habitudes alimentaires et inciter à des modes de vie plus sains et plus durables		<ul style="list-style-type: none"> Healthy Lifestyle Program 	
PRÉSERVER LA PLANÈTE			
Lutter contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) scopes 1 & 2 ^(a) Émissions de GES scopes 1, 2 & 3 Zéro déforestation 	
Préserver durablement la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Risques de rareté et de qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'eau ^(a) 	
PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉGÉNÉRATRICE			
Agir pour un amont laitier durable	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux pratiques d'élevage ou de culture 	<ul style="list-style-type: none"> Visite à la ferme Bien-être animal Diagnostic carbone à la ferme 	
Offrir le meilleur des fruits sains et responsables	<ul style="list-style-type: none"> Risques d'atteinte aux droits sociaux et environnementaux via la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement responsable 	
Recourir aux matières premières végétales dans un cadre rigoureux			
CONCEVOIR DES PORTIONS DURABLES			
Lutter contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Risques de gaspillage alimentaire Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de pertes et gaspillage alimentaire dans nos opérations ^(b) 	
Concevoir des emballages responsables	<ul style="list-style-type: none"> Risques d'impact environnemental et réglementaire des emballages 	<ul style="list-style-type: none"> Emballages prêts au recyclage et/ou compostables à domicile 	
RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE NOS PRODUITS			
Proposer des produits plus sains et plus durables, adaptés aux besoins et aux moyens de tous	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés au changement des attentes des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Pour tous les consommateurs 	
Développer des modèles de distribution innovants et solidaires	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés au pouvoir d'achat des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes d'<i>Inclusive Business</i> (<i>Sharing Cities & Inaya</i>) 	

(a) Indicateurs faisant l'objet du rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux présentée en Annexe 3.17.

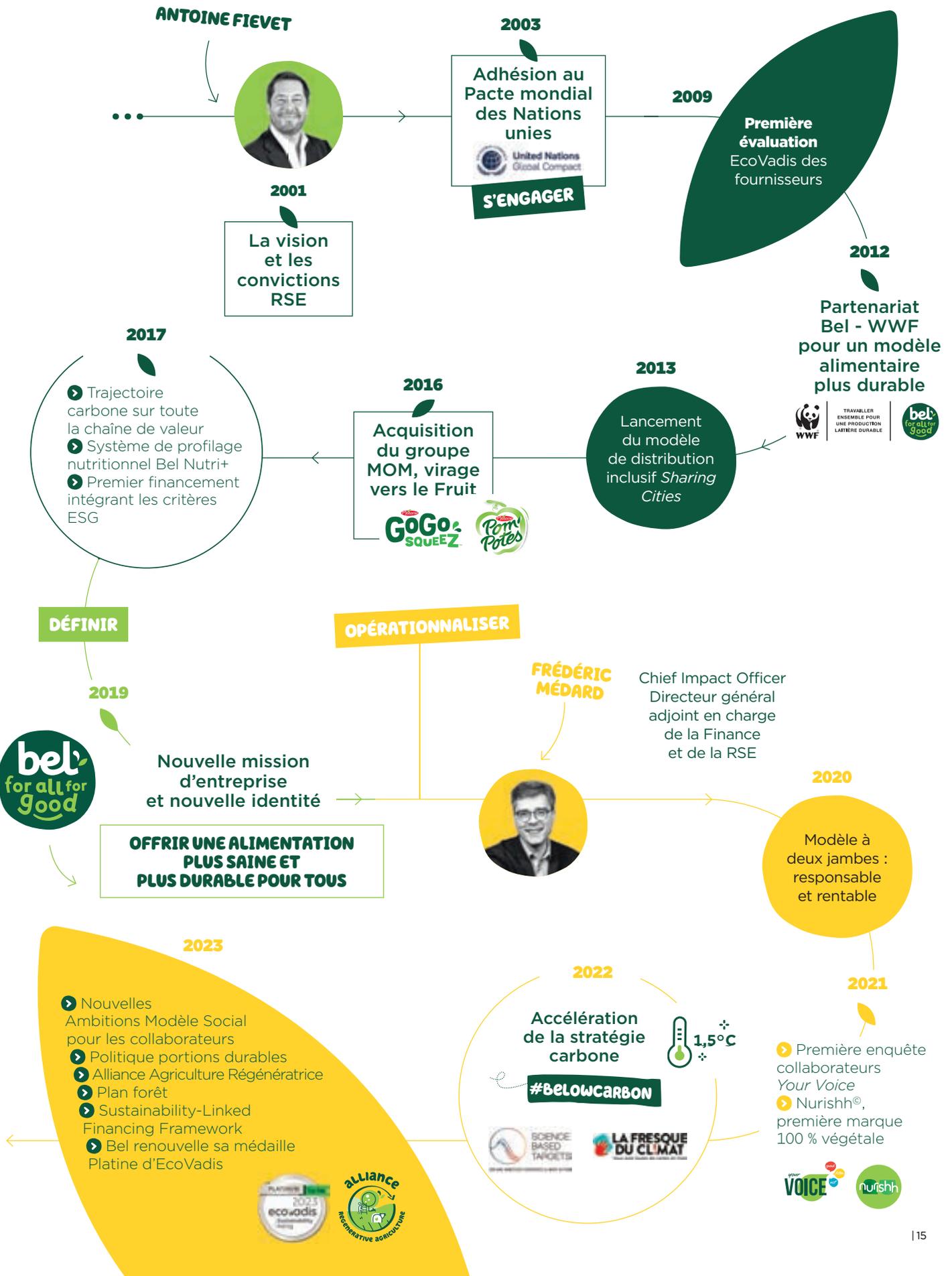
(b) Hors Scorecard RSE.

* Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Les enjeux suivants, bien que non ressortis dans l'analyse de matérialité, ont été traités au sein de la présente déclaration :

- promotion de la pratique d'activités physiques et sportives (voir paragraphe 3.3 « Encourager de meilleures habitudes alimentaires et inciter à des modes de vie plus sains ») ;
- mise en place d'accords collectifs au sein de l'Entreprise (voir paragraphe 2.1.5 « Promouvoir un dialogue positif »).

La responsabilité au cœur de notre modèle d'activité depuis plus de 20 ans





Bel, un modèle de croissance au service d'une alimentation plus saine et plus durable pour tous

1.1	Une gouvernance des enjeux RSE à tous les niveaux de l'entreprise	16
1.2	L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires	18
1.3	Plan de vigilance	20

1.1 Une gouvernance des enjeux RSE à tous les niveaux de l'entreprise

La gouvernance de l'entreprise se fait à deux niveaux : au niveau du Groupe Unibel et au niveau du Groupe Bel (voir chapitre 8.3 - « Renseignements sur les filiales et participations » du Document d'enregistrement universel).

La gouvernance au niveau d'Unibel, holding du Groupe

Les organes de gouvernance d'Unibel, holding animatrice cotée du Groupe, sont le Conseil de surveillance et le Directoire.

Le Conseil de surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion d'Unibel effectuée par le Directoire. À ce titre, il opère à toute époque de l'année les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. En matière de RSE, le Conseil de surveillance formule ses observations aux actionnaires sur le Rapport du Directoire et établit le Rapport sur le gouvernement d'entreprise. Sa composition, son rôle et ses responsabilités et les expertises de ses membres sont détaillées dans le document

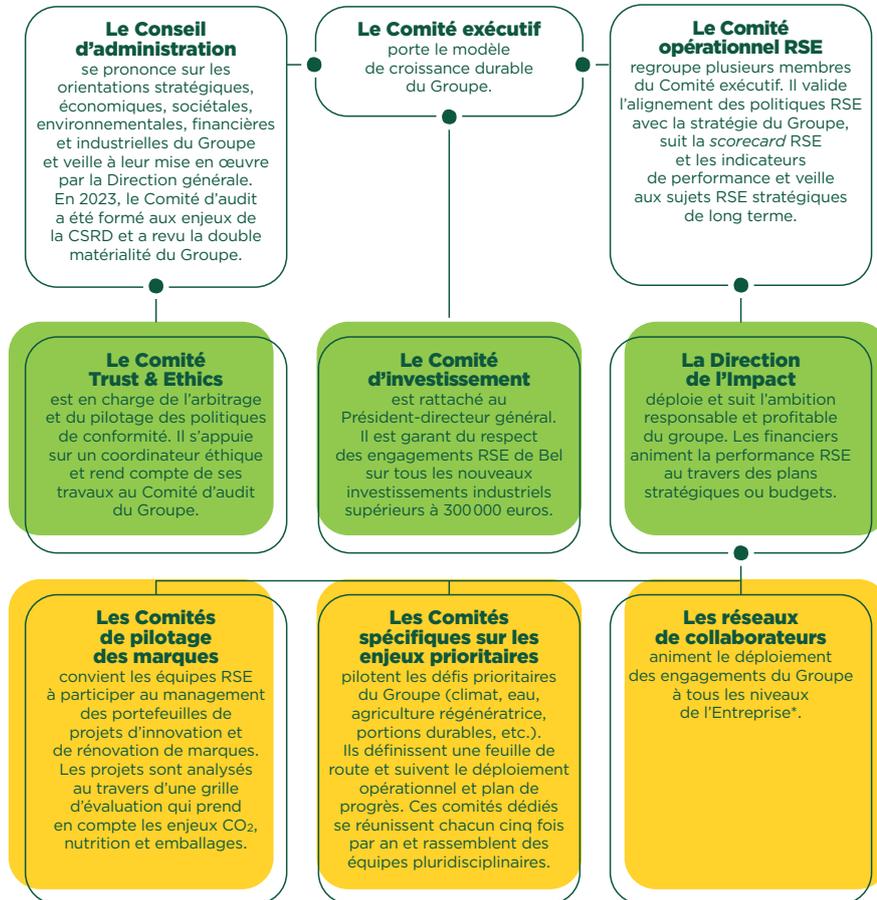
d'enregistrement universel d'Unibel. En 2023, le Comité d'audit d'Unibel a été sensibilisé à l'anticipation par le Groupe de la transposition de la directive européenne 2022/2464 concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (communément appelée CSRD), lors d'une matinée dédiée animée par des experts externes (cabinet d'audit) et a participé à l'élaboration de la matrice de double matérialité. La RSE en est régulièrement à l'ordre du jour.

Unibel est gérée et administrée par un Directoire dont les membres sont désignés par le Conseil de surveillance. Le Directoire détermine les orientations de l'activité d'Unibel et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sa composition, son rôle et ses responsabilités et les expertises de ses membres sont détaillées dans le document d'enregistrement universel d'Unibel. La rémunération variable de certains dirigeants mandataires sociaux du Groupe intègre un critère assis sur la performance RSE.



La gouvernance au niveau de Bel, filiale opérationnelle

Au niveau de Bel, filiale opérationnelle du Groupe, l'organisation facilite la prise en compte des enjeux RSE depuis les instances dirigeantes jusqu'aux équipes opérationnelles.



* Voir détail ci-après.

Au cœur de la mission et déclinée à tous les niveaux de l'entreprise et dans toutes les géographies, la RSE oriente les choix stratégiques et les activités du Groupe et de ses marques.

Le Groupe a choisi d'associer responsabilité et rentabilité, convaincu que ces deux dimensions s'alimentent réciproquement. La création en 2020 d'une direction de l'Impact, intégrant Finance et RSE, avec à sa tête le *Chief Impact Officer* (voir page 8 « Un Modèle d'affaires Positif ») souligne sa détermination à construire un modèle d'activité pérenne.

En 2023, le Comité opérationnel RSE a notamment eu pour mission de ratifier l'ambition du Groupe sur la ressource en eau (voir paragraphe 4.3 - Préserver durablement la ressource en eau), de fixer les objectifs du Groupe sur le déploiement de recettes positives (voir paragraphe 3.2 - Améliorer la qualité nutritionnelle des produits), de valider les indicateurs et la feuille de route au service de l'accélération de la nouvelle "proposition de valeur" pour les collaborateurs du Groupe (voir paragraphe 2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs) ou encore de valider les plans d'action liés à l'agriculture régénératrice (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice).

Des réseaux de collaborateurs, supports du déploiement opérationnel

Des réseaux complémentaires viennent enrichir le dispositif. Leur rôle est de soutenir le déploiement des engagements du Groupe à tous les niveaux de l'entreprise :

- ▶ un réseau de collaborateurs « Contributeurs » représentant les différentes fonctions du Groupe, dont la principale mission est de suivre et remonter les indicateurs RSE du Groupe ainsi que d'animer la démarche RSE dans leurs fonctions et leur communauté ;
- ▶ un réseau constitué de collaborateurs « Champions » au sein des fonctions centrales, marques et des clusters. Le rôle de ce réseau consiste à accélérer le déploiement de la démarche RSE dans toutes les fonctions et géographies du Groupe ;
- ▶ l'ensemble des collaborateurs du groupe est invité à s'engager sur des sujets à impact positif, notamment dans le cadre du programme *Actors for Good* (voir paragraphe 2.1.5 - *Believe* : permettre aux collaborateurs de s'engager sur des sujets à impact positif), ou au sein du réseau d'activistes volontaires pour agir sur les sujets de diversité, équité & inclusion du programme « *We all Belong* » (voir paragraphe 2.1.3 - *Belong* : Favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion).



1.2 L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires

Définition de l'enjeu

Fermement attaché à lutter contre les risques de pratiques non éthiques comme la corruption, les atteintes aux droits humains et à l'environnement, le Groupe place depuis toujours l'éthique au cœur de la conduite de ses activités. La confiance et la transparence constituent le socle des relations du Groupe avec l'ensemble de ses parties prenantes, auxquelles l'éthique contribue pleinement.

Dans ce contexte, le Groupe souhaite adopter une approche proactive en matière d'éthique et de conformité, y compris auprès de ses sous-traitants et partenaires, dans le but de favoriser une démarche d'amélioration continue au sein de sa chaîne de valeur.

Politiques

Le Groupe a adopté depuis 2012 un Code de bonnes pratiques des affaires fixant le cadre général dans lequel doit s'inscrire le comportement professionnel de chaque collaborateur du Groupe. Ce Code a été renforcé en 2023 afin d'y intégrer les nouveaux standards et ambitions du Groupe, d'assurer la conformité aux lois applicables et de réaffirmer l'engagement du Groupe en faveur des sept principes clés suivants :

- › respecter les lois et règlements et prendre en compte les standards internationaux ;
- › protéger les consommateurs ;
- › respecter l'environnement ;
- › protéger les droits essentiels des collaborateurs ;
- › prévenir les conflits d'intérêts, la fraude et la corruption ;
- › promouvoir des relations commerciales loyales ;
- › assurer l'exactitude, la sincérité de l'information professionnelle et financière et protéger sa confidentialité.

Le Code vise à créer un socle minimum de principes et de règles communs dans chaque pays dans lequel le Groupe opère, de concert avec le droit local, sans que celui-ci puisse être moins contraignant. Pour une meilleure appropriation par toutes les équipes, la mise à jour du Code a vocation à être traduite et diffusée dans l'ensemble des langues du Groupe. Comme la version précédente, elle est accessible en versions française et anglaise sur le site Internet du Groupe.

Les politiques ou chartes « métiers » intègrent systématiquement les principes du Code de bonnes pratiques des affaires et les traduisent à l'aune d'un domaine d'activité.

Le Code de bonnes pratiques est en outre complété par des politiques dédiées à la lutte contre la corruption, à la prévention des conflits d'intérêts ou encore aux règles applicables en matière de cadeaux.

Gouvernance

Afin de renforcer les pratiques éthiques ainsi que sa mise en conformité tout au long de sa chaîne de valeur, le Groupe s'est doté depuis plusieurs années d'instances de gouvernance dédiées, dont les rôles respectifs ont été arrêtés par le Comité exécutif, qui assurent l'application des valeurs et principes du Groupe.

Le Groupe souhaite ainsi asseoir une culture et une pratique de l'éthique au quotidien et à tous les niveaux de l'entreprise.

Dans ce cadre, en 2023, le Groupe a renforcé sa gouvernance et son organisation par :

- › la mise en place de la Direction *Trust and Ethics* (Direction de la confiance et de l'éthique), rassemblant les équipes *Product & Business Care* (droit des affaires, propriété intellectuelle, droits des marques, brevets et création, réglementation alimentaire), *Citizen, Consumer, Customer & Quality Care* (Risk management, Environnement, Service clients, Consommateurs, Citoyens et qualité), *Business Growth* (gouvernance, M&A, droit des sociétés), Communication et Affaires publiques, Sécurité ;
- › la refonte du Comité « éthique & conformité », chargé de soutenir le dispositif d'éthique et de conformité au plus haut niveau du Groupe ;
- › l'animation du réseau de référents conformité et éthiques, chargés de relayer et d'adapter ce dispositif au sein des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Plan d'action

| Cartographies des risques

Dès 2017, le Groupe a établi au niveau *corporate* une typologie de ses risques de corruption par transaction et activité risquées avec l'ensemble des Directions métiers concernées.

Dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques réalisé en 2017 et 2018, les Comités de Direction des filiales du Groupe ont une première fois été sensibilisés aux enjeux attachés à la lutte contre la corruption et aux comportements attendus de tous les collaborateurs du Groupe sur ce sujet. La réalisation d'ateliers de travail avec les Comités de Direction locaux a permis l'analyse des questionnaires d'autoévaluation et l'élaboration d'une typologie des risques de corruption spécifique en confrontant la liste des risques identifiés en central à la réalité de chacune des filiales, en tenant compte de leur environnement exogène.

Cet exercice de cartographie des risques a été renouvelé en 2020 sur l'ensemble des filiales.

En 2023, le Groupe a initié une nouvelle démarche de cartographie des risques, portée conjointement par les équipes Droit des affaires et *Risk management* (voir paragraphe 2.1 – « Politique de gestion des risques » du Document d'enregistrement universel Unibel). Dans ce cadre, le Groupe a renforcé ses scénarios de risques sur la base d'une analyse documentaire et d'entretiens avec les différentes fonctions clés du Groupe. Des consultations (questionnaires, entretiens et ateliers) ont été organisées afin d'associer les collaborateurs du Groupe à la compréhension et à l'évaluation des risques, à tous les niveaux de l'entreprise et dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère. Au total, plus de 190 collaborateurs du Groupe ont répondu au questionnaire (anticorruption et devoir de vigilance) et environ 35 entretiens et ateliers ont été formalisés au niveau central et dans les Clusters.

Les consultations avaient pour objectif de réaffirmer la culture de dialogue sur les sujets éthique au sein du Groupe, de prendre en compte les éventuelles spécificités, besoins locaux existants et de définir des priorités d'actions communes. Cette démarche a permis d'aboutir à une cartographie consolidée au niveau du Groupe, afin de bâtir, pour les risques principaux, des plans d'actions spécifiques, dans le cadre du dispositif d'éthique et de conformité du Groupe.



| Participation à des initiatives internationales

Outre la vigilance et les actions mises en place pour prévenir les risques de corruption, d'atteinte aux droits humains et à l'environnement dans l'ensemble des pays d'opération de Bel (voir paragraphe 1.3 - Plan de vigilance), le Groupe participe historiquement à plusieurs initiatives volontaires en matière d'éthique. Dans ce cadre, le Groupe réaffirme chaque année depuis 2003 son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies et rend compte de ses progrès sur quatre principes fondamentaux : le respect des droits humains, le respect des normes de travail, la lutte contre toute forme de corruption et le respect de l'environnement. Au regard du positionnement de la plupart de ses marques, Bel fait du respect du droit des enfants un axe de vigilance spécifique. Les dix Principes directeurs sur les droits de l'enfant et les entreprises, élaborés conjointement par le Pacte mondial des Nations unies, l'Unicef et l'organisation *Save the Children*, constituent son cadre de référence.

| Dispositif éthique

En interne, le Code de bonnes pratiques est systématiquement présenté à l'occasion des formations spécifiques à l'éthique des affaires. Outre les formations présentiels ayant visé plus de 500 collaborateurs depuis 2015, un module d'e-learning dédié à la lutte contre la corruption a été déployé fin 2018 et a fait l'objet de nouvelles vagues de déploiement. Tous les membres des Comités de Direction des filiales du groupe Bel y ont participé, préalablement à l'exercice de cartographie de risques dédié à leur filiale. Ce module de e-learning a ainsi été suivi à date par plus de 1 000 collaborateurs du Groupe.

Concernant ses fournisseurs et partenaires, le Groupe a mis en place différents dispositifs d'évaluation en matière de RSE, corruption ou encore sanctions. Dans le cadre de son plan d'action, le Groupe a de nouveau communiqué à l'ensemble de ses partenaires les plus significatifs sa politique anticorruption et a introduit dans ses conditions générales d'achats et dans sa Charte des achats responsables une clause Éthique & RSE. Le Groupe s'est également doté en 2021 d'un outil digital d'élaboration des contrats dans lequel ont été introduites les clauses éthiques et anti-corruption par défaut.

Outre ces plans d'action spécifiques, le Groupe est engagé depuis 2014 dans la *Supply Chain Initiative* dans 16 pays européens qui représentent plus de 40 % de son chiffre d'affaires. Il s'agit d'un Code volontaire d'autorégulation qui énonce 10 principes à respecter dans le cadre des relations commerciales et qui couvre notamment la corruption. La majorité d'entre eux est aussi énoncée dans son Code de bonnes pratiques des affaires.

Enfin, l'ensemble du dispositif de lutte contre la corruption a fait l'objet d'un audit interne en 2019. Les conclusions du rapport ont été présentés au Comité d'audit du Groupe et les plans d'action y afférents font l'objet d'un suivi régulier.

| Système d'alerte

En complément des canaux de remontées d'alertes traditionnels (sollicitations des référents ressources humaines, instances de représentation du personnel ou référents éthiques), le Groupe a mis en place depuis 2015 un système d'alerte permettant de déclarer d'éventuels manquements aux principes énoncés dans le Code de bonnes pratiques des affaires. Ce système d'alerte a été renforcé en 2023 sous le nom *Bel Ethics Line* (BEL) afin notamment de le rendre plus accessible, plus simple d'utilisation et d'intégrer la nouvelle réglementation applicable en matière de protection des lanceurs d'alertes. Il permet aux collaborateurs, partenaires du Groupe, et à tous tiers en relation avec le Groupe de faire état de tout fait contraire à l'éthique dont il serait le témoin ou la victime. Le système d'alerte BEL a l'ambition que tout signalement soit traité de façon impartiale par le Groupe, dans le respect des principes de confidentialité et de protection dont peuvent bénéficier les lanceurs d'alerte. Afin d'accompagner le renforcement de ce dispositif, le Guide d'alerte a également été mis à jour et fournit une information claire sur les modalités d'émission et de traitement des signalements. En 2023, 5 situations ont fait l'objet d'un signalement, dont 1 sur des situations relatives au non-respect des droits humains.

| Information relative au risque d'évasion fiscale

Dans cette même démarche d'éthique des affaires, le Groupe applique une politique fiscale consistant à respecter toutes les lois et conventions fiscales en vigueur, à payer l'impôt juste, à appliquer les choix fiscaux qui correspondent à la substance économique de ses activités, et à avoir une démarche responsable avec les autorités locales.

Au titre de l'exercice 2023, aucune conséquence sur ces points n'a été constatée dans le cadre des activités du Groupe lors de la mise en œuvre de mesure de contrôle interne, et le taux effectif d'imposition du Groupe s'établit à 56,9 %, en hausse par rapport à 2022, lié notamment aux impacts du changement d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2023 de Bel vers Unibel (voir chapitre 5 « Informations financières et comptables du document d'enregistrement universel »).

Signalements enregistrés et traités	2021	2022	2023
Nombre de signalements enregistrés	3	7	5
<i>dont nombre de signalements enregistrés relatifs au non-respect des droits humains</i>	2	4	1
Nombre de collaborateurs formés	2021	2022	2023
Nombre de collaborateurs formés au risque de corruption (présentiel et e-learning)	1 450	1 459	1 472



1.3 Plan de vigilance

L'adoption en 2017 de la loi relative au « Devoir de vigilance » a conduit le Groupe à renforcer son dispositif de vigilance en matière de lutte contre les atteintes aux droits humains, à l'environnement, à la santé et à la sécurité des personnes liées à son activité.

L'engagement de longue date du Groupe quant à la conduite éthique de ses activités lui a permis de s'appuyer efficacement sur un ensemble de politiques et points de contrôle d'ores et déjà en place pour construire et améliorer de manière continue le plan de vigilance requis par ce texte.

1.3.1 Gouvernance

Le plan de vigilance du Groupe s'appuie sur une solide gouvernance opérationnelle et légale, mise en place en matière d'éthique et de conformité (voir paragraphe 1.2 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires) :

- La Direction de la Confiance et de l'Éthique (*Trust and Ethics*), chargée de porter la démarche éthique du Groupe et de rendre compte de ses travaux au Comité Exécutif et au Comité d'Audit du Groupe ;
- Le Comité « Éthique & Compliance », chargé de soutenir le dispositif d'éthique et de conformité au niveau du Groupe ;
- Le Comité RSE, chargé de valider et superviser les engagements RSE, notamment s'agissant des leviers d'action prioritaires ;
- Les Comités de pilotage spécifiques à chaque levier d'action prioritaire, chargés de définir des feuilles de route et suivre leur déploiement opérationnel (Climat, eau, agriculture régénératrice, emballages responsables, gaspillage alimentaire, etc.) ;
- L'animation de réseaux de référents éthiques et compliance, chargés de relayer et d'adapter ce dispositif au sein des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

1.3.2 L'identification des risques comme pierre angulaire du dispositif

Les risques d'atteintes aux droits humains, à la santé, à la sécurité des personnes et à l'environnement sont des risques suivis dans le cadre du dispositif de gestion des risques du Groupe *Enterprise Risk Management* (ERM) (voir paragraphe 2.1 - « Politique de gestion des risques » du Document d'enregistrement universel).

Néanmoins, dès l'adoption de la loi « Devoir de Vigilance », le Groupe a choisi de mener un exercice dédié de cartographie des risques sur l'ensemble de ces sujets, qui vient alimenter le dispositif ERM. Une méthodologie commune a été arrêtée pour identifier ces risques.

Dès 2017, le Groupe a mené un chantier visant à détecter et mesurer les risques d'atteinte aux droits humains, en ciblant notamment les risques d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail d'enfants, d'atteintes à la santé et à la sécurité des

personnes, à la liberté syndicale ou au droit à la négociation collective. Cette démarche tenait compte de trois critères :

- la localisation de ses activités ;
- la nature de ses activités (production, commercialisation, services) ;
- le poids de ses activités (en termes de chiffre d'affaires, nombre d'employés et volume d'activité).

Cette méthodologie s'est appuyée sur des indices de risques intégrant les droits humains et l'environnement en fonction de chacun des pays et activités concernés. Les Comités de Direction locaux ont été sensibilisés à ces enjeux à l'occasion de ces travaux.

En 2018, et à l'instar des travaux relatifs à la lutte contre la corruption, des questionnaires d'autoévaluation couvrant les risques listés ci-dessus ont été complétés par les filiales du Groupe. Leur analyse a permis l'élaboration de plans d'action dédiés.

En 2019, le Groupe s'est doté d'un outil digital de cartographie des risques afin de faciliter la mise à jour de cette démarche.

En 2023, le Groupe a renforcé sa cartographie des risques afin d'approfondir sa connaissance des scénarios de risques, des besoins et priorités à l'échelle du Groupe :

- collecte documentaire : le Groupe a réalisé une collecte documentaire afin d'agrèger les informations disponibles relatives aux risques identifiés et aux politiques, procédures et contrôles adoptés par le Groupe sur ces sujets. Cette première étape a permis de préciser les scénarios de risques pertinents pour le Groupe Bel ;
 - entretiens menés au niveau du Groupe : des entretiens avec les membres du Comité exécutif et les fonctions clés du Groupe ont été organisés afin de discuter des scénarios de risques identifiés et d'identifier des priorités d'actions au niveau du Groupe, en cohérence avec les autres équipes impliquées sur ces sujets (CSR, achats, environnement, etc.) ;
 - ateliers menés au niveau des Clusters : environ 14 ateliers ont été organisés au niveau des différents Clusters (en incluant les différents marchés) afin de faire remonter les priorités, facteurs de risques et besoins locaux au regard des scénarios de risque identifiés ;
 - questionnaires d'association des parties prenantes internes et externes : des questionnaires ont été envoyés à environ 200 contributeurs afin de recueillir leurs contributions au sujet des risques et du plan de vigilance du Groupe.
- Cette démarche a permis d'établir deux cartographies des risques :
- une approche géographique permettant de prioriser les risques d'atteintes aux droits humains en fonction de l'indice de risque et du volume d'activité du Groupe dans les différents pays concernés ;
 - une approche par thématique, permettant de visualiser le niveau d'exposition et de maturité du Groupe sur les différents scénarios de risque identifiés.



Ces cartographies ont fait l'objet d'une présentation et discussion en Comité exécutif.

Les sujets d'attention identifiés parmi les thématiques génériques du plan de vigilance sont les suivants :

- › Impact sur la biodiversité ;
- › Contribution et adaptation au changement climatique ;
- › Emballages non-durables ;
- › Impact de l'accès à l'eau ;
- › Impact sur la santé des consommateurs ;
- › Travail forcé et travail des enfants ;
- › Pollution (eaux, sols, air) ;
- › Droits des travailleurs.

1.3.3 Les actions mises en oeuvre

| Les valeurs et politiques du Groupe

Dès 2012, le Groupe s'est engagé dans une démarche proactive en matière de respect des droits humains avec l'adoption de son Code de bonnes pratiques des affaires. Le respect des droits humains, en ce inclus la santé et la sécurité des personnes, est un des sept principes édictés et fait expressément référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux conventions de l'Organisation internationale du travail. Le réseau des Référents éthiques et conformité, sous l'autorité des Directeurs des filiales est responsable de sa mise en oeuvre et de son respect dans chacun des sites (voir paragraphe 1.2 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires). Le Code a été mis à jour en 2023 afin de réaffirmer l'importance de ces valeurs pour le Groupe et de renforcer leur prise en compte. Il sera déployé en 2024 à l'échelle du Groupe.

Concrètement, le Code est décliné dans plusieurs politiques régulièrement renforcées par le Groupe, détaillées dans les différentes parties correspondantes :

- › la protection des droits essentiels des collaborateurs est une préoccupation constante. En effet, la répartition de ses effectifs notamment dans des pays présentant des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes a conduit le Groupe à mettre en place des politiques de ressources humaines très vigilantes sur le respect des normes de travail et la sécurité de ses collaborateurs, par exemple par la mise en place fin 2020 d'un nouveau modèle innovant et ambitieux dit « Nurture ». La « proposition de valeur » pour les collaborateurs, politique destinée aux employés du Groupe, est en lien direct avec la mission du Groupe (voir paragraphe 2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs) ;
- › le Groupe a encore appuyé sa démarche d'amélioration continue visant à garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs avec son objectif ambitieux du *Zéro Accident* et a notamment revu, harmonisé et compilé ses 32 standards de sécurité et 21 standards techniques dans un manuel de sécurité accessible à tous les collaborateurs. Ces critères de santé-sécurité (taux de fréquence des accidents notamment) ont en outre été directement intégrés dans les calculs de bonus des managers pour garantir *in fine* la bonne application de ces politiques et encourager l'atteinte des objectifs du

Groupe en la matière (voir paragraphe 2.1.2 - *Be Well*, se sentir valorisé dans un environnement sûr, avec une rémunération et des avantages équitables) ;

- › le Groupe a adopté de longue date une politique environnementale stricte qui fixe ses ambitions et les lignes directrices pour les atteindre. Il vise à garantir une gestion durable des ressources naturelles tout en réduisant les impacts du Groupe tout au long de la chaîne de valeur, de la production des matières premières jusqu'à la consommation du produit fini. Elle a été révisée en 2021 et s'appuie sur la stratégie *BeLowCarbon* : la réduction des émissions de GES du Groupe et de ses produits, l'adaptation aux conséquences du changement climatique et la demande sur les ressources naturelles, la construction et le déploiement des bonnes pratiques et standards environnementaux ainsi que la sélection de fournisseurs alignés sur les engagements durables de Bel (voir chapitre 4 - Préserver la planète).

En parallèle la sensibilisation des collaborateurs est au cœur des actions du Groupe en la matière : le respect des droits humains et des politiques associées sont systématiquement rappelés aux collaborateurs lors des formations présentielle relatives au Code de bonnes pratiques des affaires.

| La collaboration avec les parties prenantes

Le Groupe travaille régulièrement, et de longue date, avec différentes parties prenantes afin de nourrir sa démarche d'amélioration continue sur les sujets sociaux et environnementaux. Ces initiatives sont présentées dans le présent rapport annuel et incluent notamment les suivantes :

- › le Groupe est membre du Global Compact depuis 2003. Dans ce cadre, le Groupe réaffirme chaque année depuis 2003 son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies et rend compte de ses progrès sur quatre principes fondamentaux : le respect des droits humains, le respect des normes de travail, la lutte contre toute forme de corruption et le respect de l'environnement ;
- › depuis 2012, le Groupe a conclu un partenariat de long terme avec WWF France afin de co-construire un modèle alimentaire plus durable ;
- › depuis 2017, le Groupe est en outre engagé dans l'initiative *Science-Based Targets* (SBT), initiée par le *Carbon Disclosure Project* (CDP), le *World Resources Institute* (WRI), le *World Wildlife Fund* (WWF France) et le *Global Compact* des Nations Unies, pour réduire ses émissions de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (Scopes 1, 2 et 3). Afin d'appuyer encore sa contribution à la gestion de l'urgence climatique, Bel a défini en 2022 de nouveaux objectifs ambitieux, en ligne avec les recommandations des experts pour limiter la hausse des températures sous les +1,5°C et s'est engagé dans l'initiative *Race to Zero* des Nations Unies (voir chapitre 4 - Préserver la planète) ;
- › en 2017, le Groupe a également rejoint l'initiative sectorielle EcoVadis PROGRESS au sein de laquelle les membres travaillent conjointement pour améliorer la performance RSE dans la chaîne d'approvisionnement du secteur des biens de grande consommation et ainsi créer un effet de synergie entre parties prenantes (voir paragraphe 2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires) ;



- depuis 2018, en France, Bel s'est engagé dans un accord avec l'APBO (Association de Producteurs Bel de l'Ouest) pour une filière laitière rémunératrice et durable (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable) ;
- en 2022, Bel a décidé de lancer l'Alliance pour l'Agriculture Régénératrice. Cette Alliance pour l'Agriculture Régénératrice, est un mouvement qui vise à rassembler tous les acteurs de l'agroalimentaire désireux d'accélérer ensemble l'adoption des pratiques d'agriculture régénératrice (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice) ;
- Bel a mis en place un Junior Sales Activist Board. Ce comité, composé de huit commerciaux juniors issus de différents métiers des Sales (compte clé, category manager, force de vente, etc.), venant chacun d'un pays différent du Groupe, a rédigé le Sales for Good Manifesto du Groupe, énonçant les fondements des engagements RSE des équipes commerciales (voir paragraphe 2.3 - Être un partenaire clé et engagé pour ses clients) ;
- en 2023, plus de 200 parties prenantes internes et externes ont été sollicitées par le biais d'entretiens, ateliers et questionnaires au sujet du plan de vigilance du Groupe, afin de recueillir leurs contributions au sujet des zones de risques, bonnes pratiques et besoins d'amélioration identifiés ;
- en complément, différents réseaux de collaborateurs participent au déploiement du dispositif (voir paragraphe 1.1 - Une gouvernance des enjeux RSE à tous les niveaux de l'entreprise).

| L'évaluation des tiers

Bel a adopté une Charte des Achats responsables, régulièrement mise à jour, afin de définir les standards attendus de la part de ses fournisseurs et partenaires. Cette Charte est complétée d'une clause RSE & Éthique.

Bel a toujours été particulièrement vigilant quant aux risques liés à sa chaîne d'approvisionnement. Fin 2017, le Groupe a complété son dispositif d'évaluations réalisées par EcoVadis depuis 2009, par une cartographie des fournisseurs dédiée aux risques RSE en matière d'environnement, de droit du travail, de droits humains et d'éthique des affaires. Les résultats de cette première cartographie ont permis d'identifier les couples « Catégorie d'achat/Pays » les plus exposés et de renforcer la vigilance requise préalablement aux référencements des fournisseurs entrant dans ces catégories.

Ce dispositif a été complété en 2022 par l'exercice de cartographie des risques RSE visant à définir les catégories d'achats les plus exposées au risque d'atteinte aux droits humains (voir paragraphe 2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires).

Le Groupe suit 5 indicateurs de pilotage spécifiques au sein du dispositif d'évaluation EcoVadis, cohérents avec ses objectifs

RSE en la matière et a constaté une amélioration des performances des fournisseurs sur ces 5 indicateurs démontrant l'efficacité des politiques et actions mises en place auprès de ses partenaires (voir paragraphe 2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires).

En parallèle, en 2021, le Groupe s'est doté d'un nouvel outil digital lui permettant d'analyser en masse son portefeuille et, sur la base d'un niveau de risque théorique, d'identifier les fournisseurs nécessitant des diligences plus poussées. L'outil digital précité permet alors de disposer, sur ce panel à risque théorique, de rapports détaillés permettant une prise de décision éclairée quant au maintien ou non de la relation d'affaires avec le fournisseur concerné.

Enfin, s'agissant plus particulièrement de l'amont laitier, le Groupe a décidé de mettre en place un dispositif spécifique et prioritaire afin d'engager la filière vers des pratiques plus responsables. Le Groupe utilise plusieurs outils reconnus nationalement (CAP'ER, *Cool farm tool*, etc.) pour mesurer, identifier les leviers de réduction et co-construire les plans d'action à proposer aux producteurs de lait partenaires et les accompagner dans cette transformation (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable).

| Le dispositif d'alerte Bel Ethics Line

Le système d'alerte mis en place depuis 2015 a été renforcé en 2023 sous le nom *Bel Ethics Line* (BEL) afin de le rendre plus accessible, plus simple d'utilisation et d'intégrer la nouvelle réglementation applicable en matière de protection des lanceurs d'alertes. Il permet ainsi aux collaborateurs, partenaires du Groupe, et à tous tiers en relation avec le Groupe de faire état de toute atteinte aux droits humains, à l'environnement, à la santé ou à la sécurité. Ces signalements sont traités par le Groupe dans le respect des principes de confidentialité et d'impartialité applicables.

En outre, afin d'accompagner le renforcement de ce dispositif, le guide d'alerte a également été mis à jour et fournit une information claire sur les modalités d'émission et de traitement des signalements. Le Groupe travaille en parallèle à la mise en place d'une campagne importante de sensibilisation et de communication afin d'améliorer la visibilité du dispositif et la confiance de l'ensemble des parties prenantes dans son fonctionnement.

| Le plan de vigilance

Au regard des sujets d'attention identifiés, le Groupe a initié une démarche de consolidation des différentes actions mises en oeuvre, notamment afin d'améliorer la collaboration interne et le travail commun des équipes sur des plans d'actions transversaux. Dans le cadre de sa démarche de transparence et d'amélioration continue, la synthèse des principales actions mises en oeuvre et détaillées dans le présent rapport en Annexe 2.



1.3.4 Le dispositif de suivi

Afin de s'assurer de la mise en œuvre effective des actions déployées, le Groupe a inséré des points de contrôle correspondants à chacune de ces actions dans son dispositif existant de contrôle interne dès 2018. Des contrôles additionnels ont été ajoutés en 2019, et ont vocation à être mis à jour en tant que de besoin.

Les contrôles dédiés à la lutte contre la corruption et aux atteintes aux droits humains ont été spécifiquement insérés dans ce dispositif, en sus des contrôles préexistants qui participent au contrôle de ce risque.

Les résultats sont partagés avec le Comité d'audit et les Directions concernées pour actions et adaptation des plans correctifs le cas échéant.

Synthèse du chapitre

Faits marquants 2023

- › Réalisation d'une analyse de double matérialité, conformément aux futures attentes de la CSRD.
- › Renforcement du Code de bonnes pratiques des affaires et du dispositif d'alerte *Bel Ethics Line*.
- › Mise à jour des cartographies des risques.

Priorités 2024

- › Poursuite des chantiers de convergence avec les exigences du futur reporting de durabilité (CSRD).
- › Renforcement de la culture de l'éthique à l'échelle du Groupe.
- › Renforcement du dispositif d'évaluation des tiers.
- › Renforcement des actions du Groupe liées à la protection des données personnelles.



Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème



2.1	Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	25
2.2	Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires	35
2.3	Être un partenaire clé et engagé pour ses clients	37
2.4	Développer des produits positifs et une communication responsable auprès des consommateurs	39
2.5	Promouvoir des pratiques de financement responsables auprès des investisseurs	41

Pour le Groupe, dont les activités et le modèle d'affaires reposent sur des interactions entre un grand nombre de parties prenantes, entretenir des relations pérennes, bénéfiques et durables avec ces dernières constitue un enjeu crucial. Le Groupe a ainsi fait le choix de s'inscrire dans un modèle de création de valeur partagée avec l'ensemble de ses parties prenantes, à la fois internes et externes, avec une attention particulière envers :

- › la planète (voir chapitre 4 - Préserver la planète) ;
- › ses collaborateurs ;
- › ses consommateurs ;
- › ses fournisseurs, agriculteurs et producteurs partenaires (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice) ;
- › ses clients ;
- › ses investisseurs.

AVEC SES PARTIES PRENANTES

Développer un modèle créateur de valeur pour tous



2.1 Construire un avenir durable avec ses collaborateurs

Définition de l'enjeu et des risques

La mission de Bel - « Offrir une alimentation plus saine et plus durable pour tous » - guide ses 10 902 collaborateurs dans le déploiement d'un modèle d'entreprise durable et profitable, qui place le consommateur et la création de valeur partagée au cœur de ses décisions. Le capital humain de Bel constitue le socle indispensable à l'accomplissement de ce projet d'entreprise.

Selon l'analyse de double matérialité, les conditions de travail, la diversité, l'équité et l'inclusivité, le développement des talents ainsi que les droits humains fondamentaux des collaborateurs, sont tous les quatre matériels. En effet, Bel est conscient de son impact sur la santé physique et morale de ses collaborateurs à travers les conditions de travail mises en place au sein de ses opérations.

Comme toute entreprise, Bel fait également face à des risques financiers liés aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité à la fois physique et psychologique de ses collaborateurs. La baisse de motivation résultant de mauvaises conditions de travail représenterait un risque opérationnel significatif pour le Groupe. Le développement d'un lien de confiance avec les collaborateurs est donc une opportunité majeure pour le Groupe d'augmenter l'engagement, la motivation et l'efficacité en interne.

C'est pourquoi le Groupe porte une attention particulière à ces enjeux à travers son plan de vigilance (voir paragraphe 1.3 - Plan de vigilance) et à travers sa proposition de valeur pour les collaborateurs « Nurture », qui s'inscrit dans les valeurs fortes du Groupe : « Audace, Engagement, Bienveillance ».

Politiques

La « proposition de valeur » pour les collaborateurs, politique destinée aux employés du Groupe, est en lien direct avec la mission du Groupe.

En 2023, le Groupe a simplifié son programme « Nurture » pour l'axer sur les besoins essentiels des collaborateurs. Cette « proposition de valeur » synthétise en quatre axes la création de valeur de Bel pour ses collaborateurs, avec un plan d'action à horizon 2030.

- › *Be Well* : se sentir valorisé dans un environnement sûr et bienveillant, avec un équilibre positif entre vie professionnelle et vie personnelle et une rémunération et des avantages équitables.
- › *Belong* : partager une culture unique et des valeurs communes mais aussi offrir à chacun un environnement de travail équitable, inclusif et diversifié.
- › *Become* : accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences et leurs opportunités de carrière pour qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel.

- › *Believe* : donner l'opportunité pour chacun de s'engager, d'avoir un impact positif sur l'activité du Groupe et au-delà sur la société et la planète.

L'enquête annuelle « Your Voice » permet de mesurer l'engagement et les attentes des collaborateurs sur ces quatre axes.

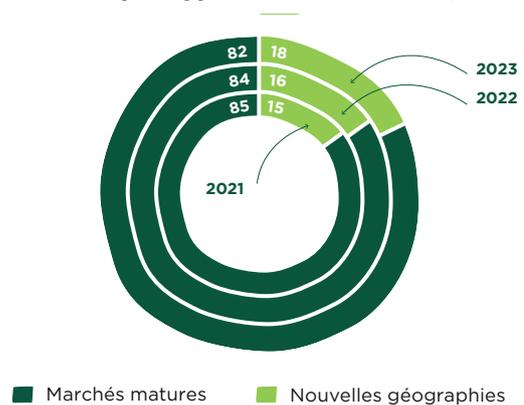
Gouvernance

La mission des ressources humaines (RH) est d'optimiser les talents et compétences au service de la croissance de l'entreprise. En cela, les RH travaillent à tous les aspects de l'expérience collaborateur. Des référents locaux, ainsi que les managers de chaque équipe sont également impliqués dans la gestion des ressources humaines. De plus, des référents spécialistes sont en charge des thématiques clés liées à la proposition de valeur pour les collaborateurs. En 2023, les sujets collaborateurs ont été intégrés à l'agenda du Comité Opérationnel RSE, afin d'accompagner la création et le déploiement de cette nouvelle proposition de valeur.

2.1.1 Caractéristiques des effectifs

Au 31 décembre 2023, le Groupe comptait 10 902 collaborateurs, dont 10 collaborateurs Unibel (voir chapitre 5 - Note 5 - Rémunération et effectifs du Document d'Enregistrement Universel), répartis dans 32 pays. Les effectifs de Bel (effectifs au 31 décembre 2023, contrats à durée indéterminée et déterminée, alternant compris depuis 2023, hors stagiaires et VIE) ont augmenté de 22 personnes à périmètre comparable par rapport à l'année dernière.

Effectifs par type de marché (en %)



Effectifs par type de statuts (en %)



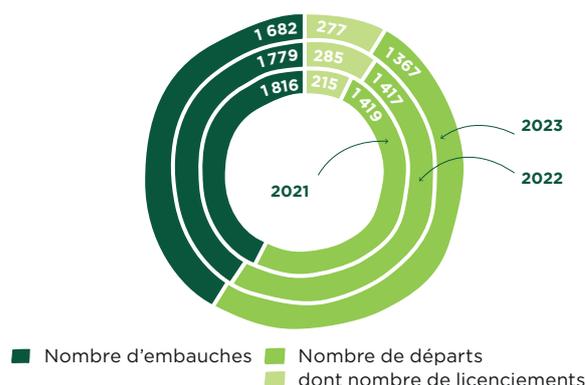
| Embauches et départs (hors variation de périmètre)

Dans un environnement de marché particulièrement exigeant, Bel adapte en permanence ses métiers et ses ressources humaines à ses besoins pour maintenir sa compétitivité, renforcer la marque employeur du Groupe et accélérer le développement de ses marques sur le territoire laitier historique, tout en explorant de nouvelles frontières, celles du fruit et du végétal. Le Groupe a ainsi embauché 1 682 collaborateurs en 2023. Parmi les 1 644 départs qui ont eu

lieu en 2023, la majeure partie a été volontaire (démissions et départs en retraite).

Le taux de précarité moyen du Groupe est de 11 % (calculé hors intérimaires). Ce taux reflète la part des emplois à durée déterminée par rapport à l'ensemble des ressources réelles travaillées (CDD + CDI). Ce ratio cache des disparités locales importantes. Ainsi, dans certains pays du Moyen-Orient et de l'Afrique, la pratique légale la plus courante est celle du contrat à durée déterminée et n'est donc pas synonyme de précarité.

Embauches et départs



Taux de précarité ^(a)	2021	2022	2023
Marchés matures	12 %	11 %	12 %
Nouvelles géographies ^(b)	5 %	5 %	8 %
Total Groupe	13 %	10 %	11 %

(a) Part des contrats à durée déterminée ramenée à l'ensemble des contrats (en équivalent temps plein).

(b) Chine, Mexique, Côte d'Ivoire, Inde, Afrique du Sud, activités Squeeze.

2.1.2 **Be Well : se sentir valorisé dans un environnement sûr, avec une rémunération et des avantages équitables**

Politiques

Les collaborateurs ont des besoins fondamentaux qui doivent être satisfaits pour leur permettre de s'accomplir et de se sentir épanouis dans leur travail. Ces besoins sont d'abord liés à leur sécurité, leur santé et leur bien-être mental et physique au travail, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contribution chez Bel via une rémunération décente et un dialogue social constructif. Des politiques sont donc déployées pour répondre à ces besoins et permettre aux collaborateurs de s'accomplir au sein du Groupe.

| Santé et sécurité

La santé et la sécurité sont des priorités absolues pour Bel, tant pour ses collaborateurs que pour toute autre personne qui serait amenée à travailler au sein de l'entreprise. Le Groupe Bel

dispose d'une politique santé-sécurité, qui vise à atteindre le « zéro accident et maladie professionnelle », en s'engageant à :

- garantir des conditions de travail sûres et saines pour limiter les accidents et les maladies professionnelles par la prévention et la maîtrise des risques et par une démarche de progrès continue ;
- satisfaire à toutes les exigences réglementaires ;
- éliminer les dangers et à réduire les risques en matière de santé et de sécurité.

Pour encourager l'application de ces politiques et encourager l'atteinte des objectifs Groupe, la rémunération variable des collaborateurs éligibles au bonus est indexée à 10 % sur des critères de santé-sécurité, notamment le taux de fréquence des accidents et la réalisation des visites comportementales de sécurité.

Par ailleurs, une politique Sûreté est en vigueur depuis 2020 et a pour objectif de protéger notamment les collaborateurs vis-à-vis des actes de malveillance d'origine matérielle ou immatérielle (voir paragraphe 3.1 - Proposer des produits de qualité, sûrs et sains).

| Bien-être au travail

Deux chartes Groupe sont déployées depuis 2022 sur la thématique du bien-être au travail :

- › la Charte de travail hybride, dans le cadre du programme « Nurture », pour favoriser l'autonomie des collaborateurs et la flexibilité autour de l'organisation du travail et trouver le juste équilibre entre les performances du Groupe et le bien-être des collaborateurs. À travers cette charte, le Groupe démontre sa confiance dans la responsabilité et l'intelligence collective des collaborateurs, qui sont impliqués à chaque étape de sa conception et de sa mise en œuvre ;
- › la Charte du droit à la déconnexion a été déployée à l'ensemble du Groupe. Cette charte établit un cadre concernant le respect des horaires de travail et la qualité de vie au travail avec l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle.

| Rémunération

La politique salariale du Groupe est déterminée par la Direction des ressources humaines et les équipes locales ont la responsabilité de la mettre en œuvre.

Bel est convaincu que proposer un système de rémunération juste, motivant et équitable permet de combiner attractivité et bien-être des salariés. Le Groupe veut garantir un salaire décent à l'ensemble de ses collaborateurs, partout dans le monde, et a obtenu en 2023 la certification « *Global Living Wage Employer* » délivrée par le *Fair Wage Network*, une organisation spécialisée à but non lucratif. Cette certification démontre que le Groupe rémunère l'ensemble de ses collaborateurs à un niveau suffisant pour couvrir leurs dépenses de logement, de nourriture, de transport, de santé, d'éducation et leur permettre d'épargner pour faire face à des événements imprévus, y compris dans un contexte inflationniste.

| Dialogue social

Bel a mis en place depuis 2016 une Charte du dialogue social au niveau mondial. Cette charte vient structurer la démarche du Groupe autour de principes essentiels à mettre en œuvre dans chacune de ses géographies. Ces derniers soulignent l'importance du respect des législations, du dialogue ouvert avec les instances représentatives, mais aussi avec les managers et salariés. De plus, des accords collectifs sont régulièrement signés sur des thématiques prioritaires pour le Groupe et ses collaborateurs. À titre d'exemple, des accords ont été signés sur des sujets de diversité et d'égalité femmes-hommes ces dernières années (voir paragraphe 2.1.3 - *Belong* - Favoriser la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances).

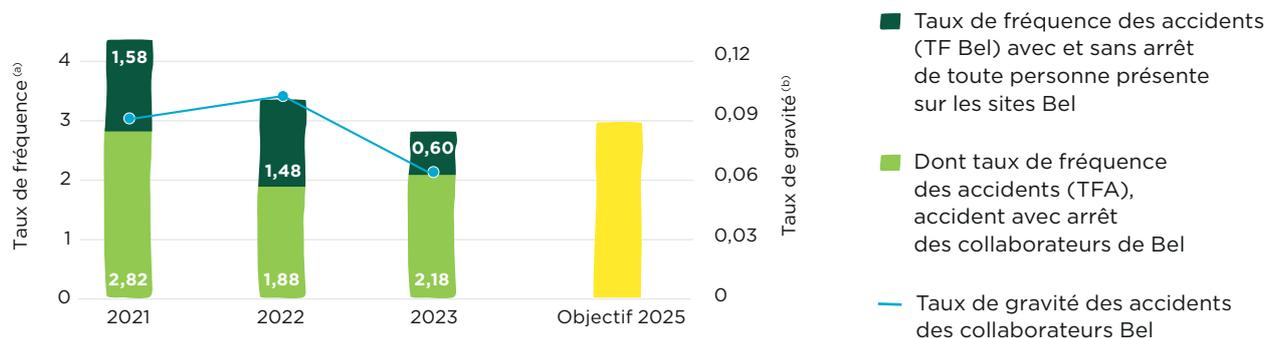
Plan d'action

Mettre en place des pratiques exemplaires et prévenir les risques d'accidents

Pour tendre vers l'objectif ambitieux du zéro accident, le Groupe a mis en place de nombreuses actions, et suit de près leur performance via un suivi du taux de fréquence de tous les accidents de travail faisant l'objet d'un acte médical, qu'ils soient ou non suivis d'un arrêt de travail, et dont sont victimes non seulement ses collaborateurs, mais aussi toutes les personnes présentes sur ses sites : visiteurs, sous-traitants et intérimaires. Les incidents nécessitant des premiers soins et les « presque accidents » sont également pris en compte dans un autre indicateur.

Avec un taux de fréquence (TF) en baisse constante depuis 2013, les années 2021 à 2023 marquent une accélération importante vers l'atteinte de l'objectif du Groupe, avec un TF de 2,78 en 2023, soit une réduction de plus de 40 % par rapport à 2020 et près de 17 % par rapport à l'année dernière. Ce résultat dépasse l'objectif 2025 d'atteindre un TF de 3, s'appuie notamment sur des sites sans accident déclaré sur toute l'année.

Taux de fréquence et gravité des accidents



(a) Nombre d'accidents du travail exprimé par millions d'heures travaillées.

(b) Nombre de jours non travaillés suite à des accidents d'employés Bel pour 1 000 heures travaillées.



Le comportement des personnes reste un facteur majeur dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles. C'est pourquoi Bel a mis en place sur l'ensemble de ses sites un programme de visites comportementales de sécurité (VCS). Ces visites sont basées sur l'observation d'un collaborateur ou d'un sous-traitant sur son poste de travail par une ou deux personne(s), suivi d'un échange constructif entre visiteurs et « visités ». Chaque collaborateur reçoit au minimum 3 VCS par an sur les sites industriels. L'objectif est de faire évoluer les comportements, renforcer la communication sécurité et la confiance entre les employés et les managers. Depuis 2021, plus de 2 200 collaborateurs ont été formés dans le cadre du *Behaviour Safety Program*, afin d'être à même d'effectuer des visites comportementales de sécurité. 41 212 VCS ont ainsi pu être réalisées en 2023, soit une augmentation de 28 % du nombre de VCS par rapport à 2022.

En plus du suivi des accidents du travail, il est également obligatoire de signaler et d'enquêter sur les « presque accidents » afin d'éviter que des situations à risque ne se reproduisent. Pour aller plus loin, le Groupe a également recours à des audits tous les deux ans. Ces audits sont réalisés par des collaborateurs qualifiés (certifiés en interne à la suite d'une formation dédiée et d'une participation à un audit) et par des cabinets d'audits externes spécialisés. Chaque site est donc responsable de la bonne application des principes et bonnes pratiques de la politique santé-sécurité de Bel, faisant partie d'un manuel standard de management disponible dans tous les sites du Groupe.

Plusieurs autres programmes sont également déployés pour favoriser la sécurité au travail comme le programme LOTO, visant à limiter l'accès aux machines dangereuses, ou encore la campagne annuelle de sensibilisation à la sécurité routière, notamment pour les équipes commerciales.

Réduire la pénibilité et prévenir les maladies professionnelles

En réduisant les manutentions de charge et les postures pénibles par l'amélioration ergonomique et l'utilisation progressive des « cobots », Bel agit pour prévenir l'apparition de maladies musculosquelettiques, en France et aux États-Unis. Le Groupe a par ailleurs identifié – entre autres – trois facteurs de pénibilité pouvant affecter les collaborateurs travaillant dans ses usines : le bruit, le travail de nuit et les tâches répétitives.

Les sites mettent en place de manière progressive des plans d'action pour réduire ces facteurs de pénibilité et offrir un environnement de travail sain pour les collaborateurs. Les équipes disposent d'un ergonome qui visite la totalité des sites afin d'identifier les actions prioritaires et de définir des plans d'action à mettre en place. Aussi, en 2023, l'ensemble du Top Management, de l'équipe ingénierie, et de l'équipe Hygiène et

Sécurité a été formé afin de mettre cet enjeu au cœur de chaque projet du Groupe. Dans ce cadre, l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail est un critère d'évaluation de tous les projets d'investissement du Groupe.

En 2023, une nouvelle étude d'identification des risques liés à chaque poste de travail a été lancée, et les objectifs de réduction de ces risques et d'amélioration des conditions de travail seront fixés à partir de 2024, par exemple sur le port de bouchons d'oreilles ou d'accès à la lumière naturelle. Des formations sont également organisées auprès des managers pour identifier les risques psycho-sociaux et leurs signaux faibles.

Offrir une organisation plus propice au bien-être au travail

Le bien-être au travail est un sujet clé pour Bel, dont l'ambition est d'accroître l'engagement et l'épanouissement des collaborateurs. Les résultats de l'enquête annuelle d'engagement collaborateurs *Your Voice* montrent plusieurs forces du Groupe, telles que le sentiment de sécurité au travail et l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle qui progresse grâce à la mise en place du travail hybride.

En 2023, le Groupe a accéléré ses actions en matière de bien-être au travail sur trois axes principaux : le bien-être physique, le bien-être mental, et le bien-être lié à l'environnement de travail.

- ▶ le bien-être physique : l'enquête *Your Voice* met en exergue certains besoins des collaborateurs en matière de qualité de sommeil, d'activité physique et de nutrition. Des ateliers et formations ont donc été mis en place pour apporter des bonnes pratiques sur ces sujets clés. Certains sites ont également créé des salles de jeu et de sport pour favoriser l'activité physique, quand d'autres ont axé leurs efforts sur la proximité des postes de travail de points d'eau fraîche.
- ▶ le bien-être mental : le Groupe a également déployé un plan d'action pour favoriser le bien-être mental des collaborateurs, via des webinaires de sensibilisation et la mise en place d'un réseau de référents pour le soutien psychologique.
- ▶ le bien-être lié à l'environnement de travail : le Groupe a défini 16 limites ergonomiques à ne pas dépasser pour chaque poste de travail (incluant notamment la température, la lumière, ou encore le poids maximal des charges à transporter). Le déploiement de plans d'action liés à ces limites ergonomiques dans l'ensemble des sites du Groupe aura lieu en 2024.

Le taux d'absentéisme est également encore particulièrement suivi pour monitorer le bien être des collaborateurs. En 2023 le taux diminue et passe de 2,97 % en 2022 à 2,29 % cette année à périmètre comparable.

Congés annuels	2021	2022	2023
% de collaborateurs bénéficiant d'au moins trois semaines de congé par an	97 %	96 %	97 %
Taux d'absentéisme	2021	2022	2023
Heures d'absence pour cause de maladie/heures de travail théoriques	2,86 %	2,97 %	2,29 %

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Travailler vers zéro accident sur les sites	TF (Taux de Fréquence des Accidents) ^(a)	4,40	3,36	2,78	3		1

(a) Indicateur faisant l'objet du rapport d'assurance raisonnable.

Proposer une rémunération équitable et des avantages sociaux compétitifs

Le Groupe respecte toujours les minima fixés par les lois locales et veille à appliquer des pratiques salariales non discriminantes. Pour attirer et retenir ses collaborateurs, Bel va au-delà des réglementations locales en veillant à leur offrir des salaires et des avantages sociaux décentés par rapport au niveau de vie du pays. Cette initiative est certifiée « *Living Wage* » par le *FairWage Network*. Aussi, les filiales du Groupe sollicitent

régulièrement des enquêtes salariales auprès de cabinets spécialisés pour identifier les meilleures pratiques du marché.

Au-delà du socle minimum imposé par les lois et réglementations nationales, Bel veut assurer à l'ensemble de ses collaborateurs un bon standard en matière de protection sociale. Soucieux du bien-être des collaborateurs, le Groupe a pour ambition de s'assurer que le socle d'avantages sociaux proposés localement aux salariés est adéquat et aligné aux bonnes pratiques de marché.

Couverture santé, décès et invalidité ^(a)	2021	2022	2023
Collaborateurs qui bénéficient d'une couverture santé (%)	92 %	91 %	92 %
Collaborateurs qui bénéficient d'une couverture décès et invalidité (%)	92 %	99,9 %	100 %

(a) Collaborateurs en CDI et CDD.

Reconnaître la performance individuelle et collective

La reconnaissance de la performance individuelle est fondée sur le mérite et se veut équitable. La performance individuelle de l'ensemble des collaborateurs est évaluée à l'aune d'objectifs fixés entre chaque collaborateur et son manager en début d'année. Ces objectifs sont actualisés en cours d'année. Ces entretiens réguliers au cours de l'année sont l'occasion de faire le bilan des réussites et axes de progrès des collaborateurs. Ils

sont décorrés des entretiens liés au développement des collaborateurs (voir paragraphe 2.1.4 - *Become* : développer les compétences de ses collaborateurs).

De plus, une partie de la rémunération variable individuelle est indexée sur la performance du Groupe financière et extra-financière (voir paragraphe 2.1.5 - *Believe* : permettre aux collaborateurs de s'engager sur des sujets à impact positif).

Rémunération variable	2021	2022	2023
Collaborateurs concernés par un système de rémunération (rémunération variable, participation, intéressement, incentive à long terme) prenant en compte la performance globale de la filiale ou du Groupe (%)	64 %	66 %	72 %

Garantir un dialogue social positif

Un dialogue régulier et de qualité est un levier essentiel pour améliorer la vie en entreprise. Grâce à différentes instances, le Groupe favorise ainsi le dialogue régulier entre l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise : collaborateurs, managers, représentants du personnel et membres de la Direction.

Pour garantir un dialogue social positif, la place des représentants du personnel élus ou désignés par les collaborateurs est reconnue comme clé. À ce titre, Bel reconnaît à tous ses collaborateurs, dans son Code de bonnes pratiques des affaires, le droit, dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leur(s) syndicat(s).

Le cadre peut différer en fonction des géographies (Comité social et économique, *value committee*, Comité syndical, représentants de proximité...) mais l'objectif est toujours le même : favoriser les échanges. Le taux de représentation du personnel atteint sur les usines du Groupe est de 89 % . Le

Groupe cherche ainsi à faire vivre le dialogue social de manière régulière, transparente et honnête avec les représentants du personnel.

Au-delà des instances locales, l'accord avec le Comité d'Entreprise Européen mis en place en 2019 a été renouvelé en 2023 pour quatre ans. Il s'applique à tous les sites du Groupe Bel de l'Espace Économique Européen (EEE) incluant plus de 20 salariés, complétés de la Suisse et du Royaume Uni. Ce Comité, composé de 21 représentants du personnel représentant ensemble 10 pays, est réuni au moins une fois par an et donne depuis 2023 une place aux pays de l'EEE ayant moins de 20 salariés en cas de circonstances exceptionnelles lorsqu'une réorganisation les concerne.

Depuis 2021, le Groupe mesure l'engagement de ses collaborateurs au travers de l'enquête *Your Voice* et définit des plans d'actions au regard des éléments remontés par les collaborateurs (voir paragraphe 2.1.5 - *Believe* : permettre aux collaborateurs de s'engager sur des sujets à impact positif).



2.1.3 *Belong* : favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion

Politiques

Le Groupe Bel est engagé dans la lutte contre toute forme de discrimination, œuvre pour la diversité et l'inclusion, et promeut l'égalité des chances dès l'embauche et tout au long du parcours de ses collaborateurs, en lien avec la culture et les valeurs.

En 2023, le Groupe a franchi une étape sur sa politique DEI (Diversité, Équité et Inclusion) en lançant son programme « *We all Belong* » destiné à l'ensemble des collaborateurs, dont les principes sont décrits dans une Charte Groupe⁽¹⁾, qui a été signée par le Comité Exécutif, communiquée à l'ensemble des collaborateurs, et disponible sur le site du Groupe.

Plan d'action

| Programme « *We all Belong* »

Le programme « *We all Belong* » a été initié en 2023 afin d'accélérer sur la diversité, équité et inclusion, en lien avec la valeur « Care » et la signature du Groupe « For All. For Good ».

Les objectifs du programme et bénéfices d'une politique DEI sont multiples, parmi lesquels le renforcement du bien-être des collaborateurs, l'attraction et la rétention de talents et la réponse aux attentes de nos consommateurs.

Le programme s'articule autour de 3 piliers :

- Diversité : oser recruter et faire grandir les personnes, pour mieux refléter les communautés avec et pour lesquelles le Groupe œuvre ;
- Équité : s'engager à garantir l'égalité des chances pour tous ;
- Inclusion : prendre soin les uns des autres dans un espace de travail inclusif dans lequel chacun peut se distinguer et s'épanouir.

L'ambition *Belong* a été diffusée auprès des 150 Leaders du Groupe et 60 sponsors ont été identifiés au sein des Comités de Direction des usines, des entités commerciales et des fonctions corporate, pour construire les feuilles de routes locales et animer le sujet. Le programme a été présenté à l'ensemble des collaborateurs en octobre 2023, donnant lieu à la formation d'un réseau de 120 activistes, volontaires pour agir sur les sujets de diversité, équité & inclusion.

Le Comité Exécutif a défini trois priorités au niveau du Groupe, sélectionnées après une analyse détaillée des données internes et des résultats de l'enquête d'engagement : la diversité de genre, la diversité culturelle et l'inclusion.

| Diversité de genre

Le plan d'action des cinq dernières années a permis d'atteindre la parité de genre parmi les managers (46 %). La parité au sein du Comité Exécutif est également atteinte depuis 2022.

Au niveau des dirigeants, le Groupe continue de progresser, passant de 27 % de femmes dans le Top management en 2022 à 30 % en 2023, mais un plafond de verre persiste. D'ici 2030, le Groupe Bel vise à atteindre la parité hommes-femmes parmi les dirigeants, avec un minimum de 40 % de postes de direction occupés par des femmes et 40 % par des hommes. Les 20 % restants étant ouverts à tous les genres, offrant ainsi une flexibilité pour l'organisation et les différentes fonctions.

Pour renforcer l'ambition du Groupe à ce sujet, la définition de « Top management » a été élargie pour désormais inclure les directions d'usines et d'entités commerciales.

Cet objectif sera atteint grâce à la réinitialisation, lancée en 2023, de l'ensemble des politiques de ressources humaines afin qu'elles soient plus diverses, équitables et inclusives. Par exemple sur le recrutement, la règle depuis juillet 2023 est de proposer une sélection de quatre candidats à parité. En termes de développement des talents, des formations et programmes de mentorat pour les femmes ont également été mis en place, en plus des formations existantes en matière de management et de leadership accessibles à tous.

Bel est également devenu un partenaire majeur du réseau LEAD Network depuis octobre 2023, unissant ses forces à celles d'autres acteurs du secteur des produits de grande consommation pour répondre à l'enjeu clé de l'équilibre entre les hommes et les femmes.

Les actions spécifiques au périmètre France

En France, un accord en faveur de la valorisation des compétences et de la diversité a été négocié et signé en 2021 pour une durée de trois ans. Cet accord regroupe les mesures relatives à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, aux contrats de génération et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

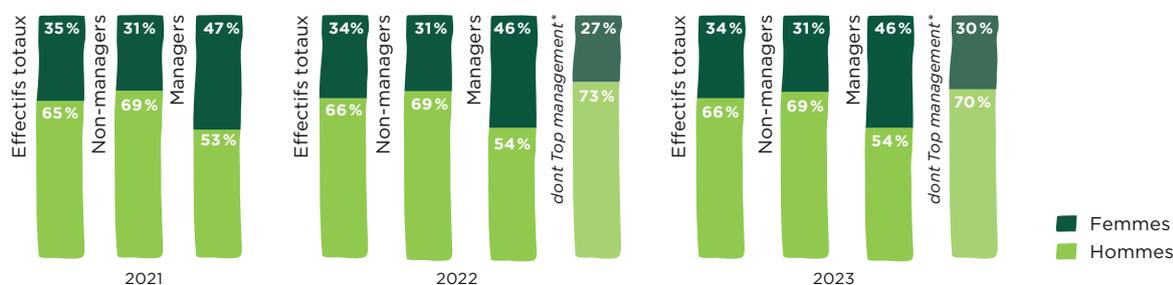
De plus en tant qu'entreprise de plus de 1 000 salariés, Bel a répondu à son obligation en France de publier son index d'égalité hommes-femmes. En 2023, en France le Groupe Bel (activité fromage) obtient la note de 99/100, semblable à l'année précédente. Les marques *Materne*[®] et *Mont-Blanc*[®] obtiennent des notes respectives de 92/100, stable par rapport à 2022, et de 97/100, en forte progression.

Enfin, pour contribuer à limiter les inégalités, le Groupe Bel a signé des accords pour le maintien de la rémunération après congé maternité ou paternité permettant :

- la suppression de la condition d'ancienneté pour le maintien du salaire à 100 % pendant le congé paternité en France, à partir d'août 2021 ;
- le retour des collaboratrices à 50 % de leur congé maternité payé à 100 % sur la première semaine de reprise, en France à compter du 1^{er} mai 2022.

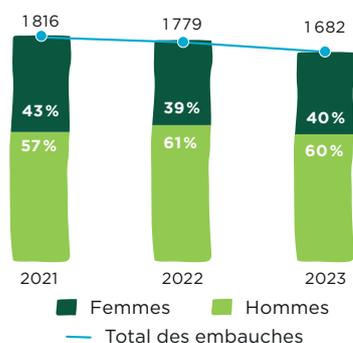
(1) bel-di-charte-fr.pdf (groupe-bel.com)

Répartition des effectifs hommes / femmes



* Pour renforcer l'ambition du Groupe à ce sujet, la définition de Top management a été élargie en 2023 pour désormais inclure les directions d'usines et d'entités commerciales.

Répartition des embauches hommes / femmes



Répartition hommes/femmes par grade	2021	2022	2023
Conseil d'administration ^(a)	5/2	5/2	5/2
Comité exécutif ^(a)	3/3	5/4	5/4
Leaders ^(b)	^(d)	73 % /27 %	70 % /30 %
Managers excluant Leaders ^(c)	^(d)	53 % /47 %	53 % /47 %
Grade 1	68 % /32 %	66 % /34 %	68 % /33 %
Grade 2	72 % /28 %	73 % /27 %	70 % /30 %
Grade 3	56 % /44 %	57 % /43 %	58 % /42 %
Grade 4	56 % /44 %	55 % /45 %	53 % /47 %
Grade 5	50 % /50 %	52 % /48 %	53 % /47 %
Grade 6	49 % /51 %	52 % /48 %	53 % /47 %
Grade 7	55 % /45 %	53 % /47 %	51 % /49 %

(a) Valeurs absolues.

(b) Ratio d'hommes et femmes Leaders correspondant aux employés avec les grade 0, 1, 2 et grade personnel 3, si inclus dans les « codes postes génériques » (1502 - Directeur Industriel, 1503 - Directeur d'usine, 326 - Directeur Général Cluster, 33 - Directeur Général Pays, 35 - Directeur Pays).

(c) Ratio d'hommes et femmes correspondant aux autres Managers, les salariés inclus dans le « Statut Employé ».

(d) Nouvel ajout en 2023 ne bénéficiant pas de données historiques pour l'année 2021.



| Diversité culturelle

Le Groupe souhaite favoriser la diversité culturelle en encourageant notamment la diversité de nationalités parmi les équipes du siège, qui sont au service des filiales dans le monde entier. D'ici 2030, le Groupe vise à accroître la diversité des nationalités au sein des équipes de l'entreprise, avec jusqu'à 30 % de cadres supérieurs originaires d'autres pays que la France, contre 11,6 % en 2023 et 8,9 % en 2022.

Cet objectif sera notamment atteint grâce à la refonte des politiques de ressources humaines initiée en 2023, entre autres en favorisant les synergies entre les fonctions et les zones géographiques.

| Inclusion pour tous

Le Groupe Bel souhaite proposer un espace de travail inclusif dans lequel chacun puisse s'épanouir, s'exprimer et atteindre son plein potentiel.

D'ici à 2030, le Groupe vise à atteindre un score d'inclusion de 85/100 mesuré dans l'enquête annuelle d'engagement *Your Voice*, contre 77/100 en 2023.

En 2023, les efforts ont été concentrés sur la sensibilisation aux biais inconscients, 100 % des Leaders ont complété une formation en ligne sur le sujet. Cette formation sera déployée au reste des collaborateurs à partir de 2024.

L'objectif d'inclusion sera également soutenu en 2024 par un programme visant à encourager tous les employés à prévenir et signaler les comportements inappropriés au travail, ainsi

qu'une refonte et communication d'ampleur sur la ligne éthique anonyme à disposition des collaborateurs (voir paragraphe 1.3 - Plan de Vigilance « Le dispositif d'alerte *Bel Ethics Line* »).

Politique Handicap spécifique au périmètre France

Bel a la volonté d'être un acteur engagé en matière d'emploi et d'intégration de personnes en situation de handicap.

En 2022, l'accord a été renouvelé entre Bel et ses partenaires sociaux, avec l'objectif d'atteindre, *a minima*, le taux d'emploi de 6 % de salariés en situation de handicap sur l'ensemble de ses sites français, et de permettre aux personnes en situation de handicap, ou susceptibles de l'être, d'évoluer dans un environnement favorable à leur développement professionnel et personnel. En France, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est de 5,02 % en 2022⁽¹⁾.

En 2023, le Groupe a participé à l'initiative Duo Day en France pour permettre à des personnes en situation de handicap une immersion dans les métiers de Bel. 1 personne sur 4 offres proposées en a profité.

Par ailleurs, Bel collabore avec de nombreux établissements et services d'aide par le travail (ESAT, EA), des écoles, et organismes comme Pôle Emploi et Cap emploi pour la plupart localisés à proximité des sites du Groupe. Ces services peuvent concerner des activités telles que l'entretien d'espaces verts, les impressions, le tri des déchets, les activités de restauration en cafétéria, de conciergerie, ou encore des métiers en lien avec les activités des usines Bel, tels que l'activité de co-packing.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Promouvoir la diversité hommes/femmes	Part des femmes dans le Top management ^(a)	31 %	27 %	30 %	35 %		40 %
Renforcer le sentiment d'inclusion	Sentiment d'inclusion d'après l'enquête <i>Your Voice</i> (note sur 100)	^(b)	^(b)	77	^(b)	^(b)	85

(a) Dans le cadre de la nouvelle "proposition de valeur" pour les collaborateurs, la définition de Top Management a été élargie, incluant désormais le Comité exécutif, 1, 2 et grade 3 directeurs de sites industriels ou de pays.

(b) Nouvel indicateur en 2023 ne bénéficiant pas de données historiques.

(1) La donnée pour l'année 2023 sera disponible à partir du mois d'avril 2024.

2.1.4 **Become : développer les compétences de ses collaborateurs**

Politique

Le Groupe Bel est engagé dans la progression et le développement des compétences de ses collaborateurs. Cet engagement s'incarne autour de nouveaux temps forts associant collaborateurs et managers dans le cadre de conversation de développement et d'actions concrètes, qui sont inscrits dans les politiques RH du Groupe pour l'ensemble des collaborateurs.

Plan d'action

De nouveaux temps forts au service du développement des talents

En 2023, le programme *Talents@Bel* a été lancé avec l'ambition de révéler et développer les talents des collaborateurs pour dynamiser l'impact sur le business d'aujourd'hui et de demain.

Afin d'accompagner au mieux le développement de ses collaborateurs et accroître leur employabilité, Bel a souhaité prévoir un temps d'échange particulier sur le développement entre le manager et le collaborateur, au travers des « conversations de développement ». Ces conversations constituent un moment clé pour discuter du développement du collaborateur et s'aligner sur le parcours de développement approprié (Plan de Développement Individuel - PDI). Le collaborateur peut ainsi exprimer ses aspirations, avoir de la visibilité sur son évolution chez Bel et construire un parcours de développement aligné avec ses objectifs. Ce nouveau temps d'échange a été initié dans un premier temps en 2023 pour les collaborateurs connectés hors périmètre Squeeze, avec l'ambition de l'étendre à ce périmètre et aux collaborateurs non connectés.

Pour Bel, il s'agit d'une opportunité pour développer les compétences des collaborateurs, de favoriser leur

épanouissement et leur engagement. Ces échanges portent également sur la mobilité professionnelle et/ou géographique, ou encore l'évolution de carrière.

Le Groupe est convaincu que les talents peuvent se développer de multiples manières, non seulement par la formation, mais aussi par le travail avec des pairs ou encore l'application des connaissances dans l'action, selon les aspirations de chacun.

En 2023, 73 % des collaborateurs du Groupe ont participé à au moins une action de développement au cours de l'année.

Des actions concrètes pour accompagner le développement

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour créer les conditions d'une organisation apprenante, qui permettent aux collaborateurs de se développer et d'évoluer. De manière transversale, chaque année, *Bel University* communique les grandes thématiques et orientations stratégiques, à la fois d'un point de vue « culture » et métier. Cette note non exhaustive, permet d'expliciter les priorités en matière de formation, compte tenu des besoins des collaborateurs, et des compétences et métiers clés à développer pour le Groupe.

Ainsi, pour adapter les compétences et accompagner les métiers dans leur transformation, le Groupe met en avant de nouveaux sujets dans les programmes de formation, grâce à l'Intelligence Artificielle. Le lancement de l'outil interne « Bel GPT » simplifie les tâches les plus simples pour permettre aux collaborateurs de se concentrer sur des actions à plus forte valeur ajoutée. En 2023, les premières formations en format « pilote » ont été lancées pour un déploiement plus large en 2024.

En 2023, *Bel University* a organisé un événement appelé *SkillUp Festival*, pour aider l'ensemble des collaborateurs à développer leurs compétences à travers des conférences, des animations et tables rondes sur de thématiques leur tenant à cœur.

Suivi des actions de développement	2021	2022	2023
Collaborateurs éligibles ^(a) ayant eu une conversation de développement (%)	(b)	(b)	55 % ^(c)
Évaluation de la performance individuelle			
Collaborateurs éligibles ^(a) ayant complété leur auto-évaluation de performance individuelle (%)	(b)	(b)	94 % ^(c)

(a) Les collaborateurs éligibles sont les collaborateurs en CDI et CDD inscrits à l'effectif et présents dans le Groupe au moment de la campagne.

(b) Dans le cadre de la nouvelle "proposition de valeur" pour les collaborateurs, nouvel indicateur en 2023 ne bénéficiant pas de données historiques.

(c) Hors activité Squeeze et collaborateurs non connectés.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Développer les talents des collaborateurs	Part des collaborateurs ayant participé à au moins une action de développement au cours de l'année	(a)	(a)	73 %	(a)	(a)	100 %

(a) Nouvel indicateur en 2023 ne bénéficiant pas de données historiques.



2.1.5 **Believe : permettre aux collaborateurs de s'engager sur des sujets à impact positif**

Politiques

Bel, en tant qu'acteur engagé, souhaite permettre à ses collaborateurs de s'engager sur des sujets à impact positif. Cet engagement s'appuie sur la possibilité de participer à des initiatives au service de causes environnementales, sociales ou sociétales, dans le cadre de coopérations associatives ou de propositions de volontariat. De plus, le Groupe veille à ce que cet engagement collectif soit incité et récompensé dans le cadre d'un dispositif de rémunération adapté.

Plan d'action

| Enquête d'engagement des collaborateurs

Afin de mieux percevoir et évaluer le niveau d'engagement de ses collaborateurs, Bel conduit des enquêtes de satisfaction. *Your Voice*, le programme d'engagement collaborateurs lancé en 2021, permet aux collaborateurs de s'exprimer de manière anonyme et aux managers, leaders et responsables ressources humaines de recueillir des retours transparents et d'établir des plans d'action, aussi bien au niveau du Groupe que local. Cette enquête est conduite annuellement au niveau du Groupe : des enquêtes ad hoc peuvent également être organisées sur des thématiques spécifiques.

En 2023, l'enquête *Your Voice* a affiché un taux de participation très élevé de 83 %. Cette baisse d'un point par rapport à l'année dernière s'explique par une durée de sondage plus courte en 2023, afin de limiter la charge liée au déploiement de l'enquête dans les usines. Basé sur 18 piliers, ce sondage a permis de mesurer un niveau d'engagement des collaborateurs de 77 %, supérieur au benchmark externe de 75 % et en hausse d'un point par rapport à 2022 pour la deuxième année consécutive. L'objectif fixé est donc atteint avec deux ans d'avance. Le Groupe souhaite désormais à minima maintenir ce niveau d'engagement parmi les collaborateurs.

A partir de l'analyse des résultats de l'enquête *Your Voice*, le Chief People Officer partagent les principales forces et les axes d'amélioration accompagnés de plans d'action lors d'une communication Groupe.

| *Actors for Good*

Le programme *Actors for Good*, lancé en 2021, a pour ambition de sensibiliser les collaborateurs sur des sujets de responsabilité sociétale et de les encourager à s'engager dans des initiatives à impact positif.

Ainsi, le Groupe s'est engagé à former le plus grand nombre de ses collaborateurs au changement climatique, notamment via La Fresque du Climat, un atelier collaboratif basé sur les rapports du GIEC visant à sensibiliser et développer des solutions individuelles ou collectives. En 2023, 2 758 collaborateurs ont été formés, portant le nombre total à

près de 4 100 collaborateurs du Groupe formés à La Fresque du Climat depuis 2021.

En parallèle, le programme ayant aussi à cœur de rendre les collaborateurs volontairement acteurs, plusieurs opportunités leur sont proposées :

- les *Days for Good*, des journées de solidarité organisées par le Groupe, en partenariat avec la Fondation d'entreprise Bel. Sur la base du volontariat, chaque collaborateur peut donner de son temps à une association partenaire avec l'objectif d'aider concrètement une association. En 2023, plus de 2 000 collaborateurs dans 22 pays et 37 sites ont répondu présents.
- l'arrondi sur salaire qui permet à plusieurs centaines de collaborateurs en France, de soutenir financièrement une association, parmi 3 associations soutenues par la Fondation. À travers un prélèvement automatique directement sur leur salaire et abondé par le Groupe Bel, ces dons permettent de financer des projets en faveur des enfants les plus fragiles.
- l'utilisation de la plateforme d'engagement Vendredi, en France, invitant les collaborateurs à se mobiliser sur leur temps personnel ou professionnel, autour de grands défis sociaux et environnementaux. La plateforme propose de multiples actions telles que du bénévolat ou du mécénat de compétence, des teams building solidaires etc.
- la Fondation d'entreprise Bel fait régulièrement appel aux collaborateurs du Groupe pour prendre part aux choix et à la réalisation des projets qu'elle soutient.

Motiver financièrement la performance RSE des collaborateurs

La rémunération variable est également un moyen pour le Groupe de motiver l'ensemble de ses managers éligibles à une rémunération variable, à améliorer la performance du Groupe en matière de développement durable. Au moins 30 % de la rémunération variable totale est liée à l'atteinte d'objectifs extra-financiers, en lien avec la démarche RSE :

- 10 % à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions CO₂ des scopes 1 et 2 ;
- 10 % à des critères de santé et sécurité, notamment le nombre d'accidents.
- Depuis 2023, les bonus intègrent également une part de 10 % liée à des objectifs de DEI comprenant la communication par toutes les entités de leurs engagements et indicateurs en matière de DEI, l'intégration de bonnes pratiques dans les politiques de recrutement et de gestion des talents, ainsi que la formation des managers.

En France, les accords d'intéressement incluent également des critères de santé et sécurité au travail, représentant 40 % de la rémunération variable.

Par ailleurs, le plan de rémunération en actions des cent premiers mandataires sociaux est également indexé de la même façon sur ces critères de Santé et Sécurité et de réduction de l'empreinte carbone du Groupe.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Promouvoir un dialogue positif	Engagement collaborateur (<i>Your Voice</i>) (note sur 100)	74 ^(a)	76	77	77		80

(a) Hors activité Squeeze.

2.2 Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires

Définition de l'enjeu et du risque

Ambassadeur d'un modèle d'entreprise responsable, la relation avec ses fournisseurs est clé pour Bel. Conscient de l'impact social et environnemental de sa chaîne d'approvisionnement, et des risques associés pour Bel ou pour ses parties prenantes, le Groupe s'inscrit dans une gestion durable et éthique de ses achats. En effet, des achats ne prenant pas en compte les exigences de transparence et responsabilité peuvent se traduire par des risques opérationnels, mais surtout réputationnels et légaux.

Le Groupe est convaincu qu'il est possible et indispensable de concilier gestion rigoureuse, pratiques exemplaires, rentabilité, intégrité, croissance et éthique. Cette démarche est au cœur de la Charte des Achats Responsables du Groupe.

Compte tenu de la spécificité des enjeux liés à l'amont laitier et de leur importance stratégique pour Bel, les actions mises en place pour promouvoir des pratiques responsables auprès des producteurs de lait et de pommes sont présentées dans un chapitre dédié (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice).

Politiques

Depuis plus de dix ans, la Charte des achats responsables de Bel⁽¹⁾ expose les engagements du Groupe à ses partenaires fournisseurs en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et d'éthique des affaires, mais également les engagements que Bel attend d'eux.

Cette Charte applicable à toutes les entités du Groupe, a été actualisée en 2023 pour renforcer notamment ses exigences en matière de biodiversité, de bien-être animal, de réduction des déchets, de pratiques en matière de conditions de travail et de droits humains, en précisant des éléments sur l'élimination du travail forcé et obligatoire et du trafic d'êtres humains, ou encore de confidentialité des données personnelles.

La Charte s'appuie sur le cadre de référence de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits humains. Il est précisé que les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants sur leurs sites et sur ceux de leurs propres fournisseurs et ne doivent pas se faire complices d'abus en matière de droits humains.

En parallèle, le Groupe dispose d'un Code de bonnes pratiques des affaires⁽²⁾ visant à créer, sur l'ensemble de ses pays d'implantation, dans la relation avec chacun des collaborateurs de sa chaîne de valeur, un socle minimum de règles à appliquer (voir paragraphe 1.2 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires).

Au-delà de la Charte des achats responsables et du Code de bonnes pratiques des affaires le Groupe développe, en partenariat avec ses fournisseurs, des projets qui contribuent au respect de ces engagements, au service d'un modèle créateur de valeur pour tous.

Gouvernance

La gouvernance de la démarche Achats responsables est assurée par une équipe rattachée à la Direction Achats du Groupe et les acheteurs sont chargés du déploiement effectif de la démarche. Le Comité de direction des achats de Bel supervise chaque trimestre les avancements de la performance du Groupe en matière d'achats responsables.

Plan d'action

La démarche Achats responsables se structure autour de l'identification des risques, de l'évaluation de la performance RSE des fournisseurs, de l'accompagnement des fournisseurs et partenaires dans leur plan d'amélioration continue, et de la formation et rémunération des acheteurs.

Identification des risques dans la chaîne d'approvisionnement

Dans le cadre de son dispositif RSE et de la loi relative au Devoir de vigilance, le Groupe a mis à jour en 2022 une cartographie des risques RSE liés à sa chaîne d'approvisionnement, basée sur des données exogènes. Les travaux ont permis d'affiner l'identification des catégories d'achats et zones géographiques nécessitant une vigilance particulière.

En 2023, le renforcement de certains dispositifs déjà existants a été initié, afin de mieux identifier les risques dans la chaîne de valeur et déployer des dispositifs d'évaluation et de contrôle des fournisseurs plus efficaces (voir paragraphe 1.5 - Plan de vigilance).

(1) Pour plus d'informations, la Charte achats responsables de Bel est accessible sur le site Internet du Groupe ([charte-des-achats-responsables-2023.pdf \[groupe-bel.com\]](#)).

(2) Pour plus d'informations, le Code de bonnes pratiques des affaires est accessible sur le site Internet du Groupe ([code-de-bonnes-pratiques-des-affaires-version-2023.pdf \[groupe-bel.com\]](#)).



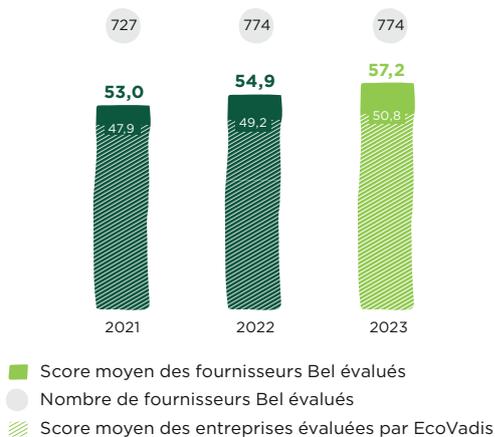
| Évaluer ses fournisseurs et partenaires

Depuis 2009, le Groupe évalue la performance RSE de ses fournisseurs prioritaires au regard de leur volume d'affaires, des risques associés aux produits et services fournis et de leur implantation géographique. Menée avec EcoVadis, prestataire spécialisé dans le domaine des achats responsables, cette évaluation est basée sur 21 critères regroupés en 4 thèmes : environnement, social et droits de l'homme, éthique et achats responsables. Le Groupe Bel demande à ses fournisseurs de se faire réévaluer tous les deux ans. En cas de moindre performance ou de manquement, un plan d'action correctif peut être exigé par le Groupe ainsi qu'une réévaluation anticipée.

Depuis 2023, les activités Fromage et Fruit sont suivies sur une même plateforme EcoVadis, permettant la mutualisation des outils et pratiques. Avec une note moyenne de 57,2/100, soit une augmentation de 2,3 points par rapport à l'année dernière, la performance RSE des fournisseurs de Bel se situe toujours au-dessus de celle du panel évalué par EcoVadis, le score moyen étant de 50,8 et dépasse avec 2 ans d'avance l'objectif que le Groupe s'était fixé à l'horizon 2025.

● Évaluation des fournisseurs par EcoVadis (note sur 100)

(hors lait collecté et pommes)



Enfin, promoteur d'un modèle d'entreprise responsable, Bel fait également évaluer sa performance RSE par EcoVadis et a reçu pour la deuxième fois consécutive en 2023 la médaille de platine EcoVadis, correspondant au plus haut niveau de reconnaissance des performances RSE, avec un score de 81/100.

Cela place le Groupe dans le top 1 % des entreprises les mieux notées au monde tous secteurs confondus.



| Faire progresser ses fournisseurs et partenaires

Pour les engager à respecter la Charte des achats responsables ainsi que le Code de bonnes pratiques des affaires, il est demandé aux acheteurs d'introduire une clause "RSE et Éthique" dans les appels d'offres et les contrats. Cette clause figure également dans les conditions générales d'achat du Groupe.

L'enjeu pour les équipes Achats est de sensibiliser leurs fournisseurs aux sujets identifiés comme essentiels par Bel (environnement, social, droits de l'Homme, éthique, et achats responsables), et de s'assurer de leur capacité à agir durablement au travers de pratiques responsables.

Ainsi, au-delà du score global EcoVadis, dans l'objectif de continuer à améliorer les performance RSE des fournisseurs, les équipes Achats ont sélectionné cinq sous-indicateurs à piloter, à la croisée des enjeux RSE du Groupe et des domaines d'évaluation d'EcoVadis :

- environnement : actions sur la consommation d'énergie et les GES, et reporting sur les émissions carbone ;
- social et droits de l'homme : actions sur la santé et la sécurité des employés ;
- éthique : politique en matière de corruption ;
- achats responsables : audit ou évaluations RSE des fournisseurs.

Entre 2022 et 2023, l'ensemble des cinq indicateurs sont en nette progression. Les évolutions les plus notables chez les fournisseurs sont la mise en place d'actions sur la consommation d'énergie et les GES, l'accélération de la mise à disposition de reporting sur les émissions carbone, ainsi que la mise en place de politique en matière de corruption.

Bel est membre depuis 2016 de l'initiative sectorielle EcoVadis PROGRESS, au sein de laquelle les membres travaillent conjointement pour améliorer la performance RSE dans la chaîne d'approvisionnement du secteur des biens de grande consommation et ainsi créer un effet de synergie. Les membres partagent entre eux à travers une plateforme commune les évaluations de leurs fournisseurs, ce qui permet - tant pour les membres que pour les fournisseurs - de simplifier les processus et d'éviter de dupliquer les efforts. Fin 2023, près de 12 000 évaluations sont partagées au sein de cette initiative.

En 2023, le Groupe a également souscrit au *Carbon Action Module* proposé par EcoVadis permettant d'évaluer la maturité des fournisseurs en matière de décarbonation. En complément, le Groupe a lancé en collaboration avec l'initiative PROGRESS, un parcours d'apprentissage gratuit sur l'énergie et les émissions de GES dédié aux fournisseurs. Ce parcours, coordonné par EcoVadis, a démarré au 4^e trimestre 2023 et se déroule sur six mois.

En parallèle, Bel a lancé cette année auprès des partenaires de co-manufacturing, un plan d'action pour améliorer le suivi des indicateurs liés à l'environnement (notamment les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, et les émissions de CO₂), dans l'optique d'améliorer leurs performances et de tenir les engagements SBTi du Groupe sur son scope 3 (voir paragraphe 4.2 - Lutter contre le changement climatique).

Enfin, sur le volet social, certains partenaires de co-manufacturing ont également eu accès à une formation dispensée par Bel sur la sécurité, pour réduire les risques d'accidents dans les usines.



Encourager les acheteurs à être acteurs de la démarche d'achats responsables du Groupe

Formation des acheteurs

Le Groupe dispense depuis plusieurs années une formation aux achats responsables à destination de tous les acheteurs du Groupe dont l'objectif est de montrer comment intégrer la RSE et les évaluations EcoVadis tout au long du processus achats et ainsi d'améliorer la performance de la chaîne d'approvisionnement. Cette formation doit être suivie par les nouveaux acheteurs dans les trois mois après leur arrivée.

Depuis 2022, l'EcoVadis Academy propose des parcours de formation en e-learning couvrant une large variété de thématiques liées à la RSE permettant aux acheteurs d'améliorer leur connaissance et leurs pratiques. Les

fournisseurs évalués par EcoVadis ont également accès à ces parcours de formation.

En 2023, les acheteurs de Bel ont été formés à l'utilisation du *Carbon Action module* d'EcoVadis permettant d'accompagner activement l'amélioration de la maturité carbone de la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

Rémunération variable des acheteurs

Les acheteurs ont depuis 10 ans dans leur rémunération variable l'amélioration du score moyen EcoVadis.

En 2023, afin d'amorcer la démarche de récupérer les données environnementales de la chaîne de valeur, un nouvel objectif a été intégré autour de la collecte d'indicateurs auprès des fournisseurs sur les émissions GES, les consommations d'énergie et la gestion de l'eau à travers la plateforme EcoVadis.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021 ^(b)	2022 ^(c)	2023 ^(d)	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Promouvoir des bonnes pratiques sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs	Score moyen « EcoVadis » des fournisseurs (note sur 100) ^(a)	53	54,9	57,2	55 ^(e)		65

(a) Hors lait collecté et pommes.

(b) Fournisseurs évalués entre 2018 et 2021.

(c) Fournisseurs évalués entre 2019 et 2022.

(d) Fournisseurs évalués entre 2020 et 2023.

(e) L'objectif 2025 avait été établi (2017) uniquement sur le périmètre Cheese, dans le cadre de la consolidation des périmètres Cheese et Squeeze en 2023, un objectif commun est défini en 2030.

2.3 Être un partenaire clé et engagé pour ses clients

Définition de l'enjeu

Les magasins et plateformes de distribution sont le premier point de contact entre les produits Bel et les consommateurs. Ces espaces offrent une opportunité privilégiée pour sensibiliser les consommateurs aux engagements environnementaux et sociétaux portés par le Groupe. C'est pourquoi Bel considère la relation avec ses clients comme primordiale pour faire vivre sa signature *For All. For Good.* et mettre en valeur ses produits en magasins.

Politiques

Cette vision s'incarne dans le cadre de la politique « *Win for good in all stores* » qui vise à faire de ses équipes commerciales des ambassadeurs de l'engagement Bel et à travailler en confiance avec ses clients dans le cadre de projets d'engagements communs. Le *Sales for Good Manifesto* fait état de cette ambition engagée, regroupant les fondements des engagements RSE des équipes commerciales chez Bel. Il est diffusé au sein des équipes commerciales du monde entier et signé par l'ensemble des directeurs commerciaux.

Gouvernance

La gouvernance du sujet client chez Bel est assurée par une équipe commerciale en central, et des équipes commerciales dans chaque entité commerciale à travers le monde.

En ce qui concerne les sujets RSE, l'équipe centrale aide les équipes locales à appréhender les engagements RSE du Groupe au travers de contenu de formation pour les forces de vente et d'outils de communication RSE destinés aux clients. Les équipes locales sont responsables de partager les engagements RSE du groupe avec leurs clients et de créer conjointement des plans d'action RSE avec leurs partenaires commerciaux.

Plan d'action

| Travailler avec des partenaires de confiance

En accord avec les réglementations en vigueur (Sapin II et Devoir de vigilance) et dans une optique de veiller à travailler avec des partenaires de confiance qui partagent les mêmes valeurs éthiques que le Groupe, Bel déploie un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la connaissance de ses clients. Ces mesures permettent au Groupe d'être alerté si ses distributeurs, clients ou agents font l'objet d'une condamnation, d'expositions politiques ou d'inscription sur listes noires en matière d'embargo. Quand jugés pertinents, les prestataires logistiques et banques de certains pays sont également couverts par ces mesures.



Développer des relations de partenaire avec ses clients

Bel souhaite développer et maintenir des relations de proximité avec ses clients. Afin de piloter au mieux ces relations, le Groupe s'appuie sur l'enquête *Advantage Survey*, qui propose un référentiel permettant de mesurer la satisfaction clients des entreprises.

Afin de rester aligné avec les attentes de ses clients, Bel s'est fixé l'objectif d'être classé dans le top 5 des fournisseurs de la distribution d'ici à 2025, dans tous les pays du Groupe.

En 2023, Bel est déjà dans le top 5 des fournisseurs préférés de la distribution dans 8 enquêtes sur 10 réalisées, et est en première position sur le marché français pour la troisième année consécutive, malgré le contexte inflationniste. Le nombre d'enquêtes réalisées a diminué entre 2022 et 2023 car deux études prévues aux États-Unis sont reportées en 2024.

En 2023 également, Bel a mis en place l'évènement *Customer week* aux Açores. Ce rassemblement a été l'occasion de partager les engagements RSE du Groupe avec les clients et de les sensibiliser sur les pratiques d'agriculture régénératrice pour lesquelles le Groupe s'est engagé (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice).

Faire des équipes commerciales des ambassadeurs de la RSE auprès de nos clients

Les équipes commerciales étant les premières interlocutrices des clients du Groupe, former ces équipes et les sensibiliser aux enjeux RSE et aux engagements Bel est une priorité. Ainsi, le Groupe a déployé une formation RSE avec un focus particulier sur le climat, dédiée et adaptée spécifiquement aux équipes commerciales. Cette formation a été diffusée auprès d'environ 350 personnes dans le monde, soit 65 % de la population visée à fin 2023.

Par ailleurs, Bel a mis en place un *Junior Sales Activist Board* qui s'est réuni mensuellement pendant une année pour définir les sujets d'engagement prioritaires pour les équipes commerciales du monde. Ces engagements sont explicités au travers du *Sales for Good Manifesto* : se former, systématiser les discussions de responsabilité conjointe avec les clients,

promouvoir la sécurité des équipes, la diversité, l'inclusion, et réduire son empreinte carbone. En 2023, un incubateur a été mis en place : le *Sales for Good Incubator*, permettant la sélection de trois projets à impact dans 3 géographies clés du Groupe : un projet de réduction du taux de publicités sur le lieu de vente au Portugal, un projet de reforestation en Espagne, et un projet d'insertion professionnelle de jeunes diplômés en Egypte. L'objectif pour Bel est d'accélérer la performance de ces projets à impact positif.

Mener des projets conjoints avec ses clients et se positionner en tant que pionnier dans les négociations commerciales de demain

Bel s'engage conjointement avec ses clients dans ses pays d'implantation pour mettre en place des projets visant à faire connaître ses engagements et à s'engager ensemble dans une transition alimentaire durable. En 2023, Bel a pu notamment poursuivre les partenariats suivants :

- le projet *Gigaton* initié par Walmart auquel Bel a répondu présent en s'engageant sur une trajectoire de diminution des émissions CO₂ (voir paragraphe 4.2 - Lutter contre le changement climatique) ;
- l'initiative 10x20x30 en partenariat avec le *Consumer Goods Forum* pour réduire le gaspillage alimentaire (voir paragraphe 6.1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire) ;

En 2023, Carrefour et Bel ont signé un accord historique en faveur de la transition alimentaire et climatique, réaffirmant leur collaboration autour des enjeux sociétaux et environnementaux passant notamment par des initiatives telles que le Pacte Transition Alimentaire de Carrefour, ou la Plateforme 20 Mégatonnes sur les émissions indirectes scope 3. Au travers de cet accord, les deux Groupes souhaitent promouvoir une diversité de produits correspondant à tous les besoins des consommateurs, un soutien accru à l'industrie laitière avec une hausse des prix du lait et une gestion des indicateurs commerciaux prenant en compte l'évolution de l'empreinte carbone des produits Bel vendus chez Carrefour.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Devenir un partenaire clé et engagé pour ses clients	Nombre d'enquêtes dans lesquelles le Groupe est identifié comme un partenaire meilleur dans sa catégorie (<i>Advantage Survey</i>) ^{(a) (b)}	75 %	83 %	80 %	100 %		100 %

(a) 10 enquêtes *Advantage Survey* réalisées en 2023 sur les marchés France, Royaume-Uni, Portugal, Canada, Espagne, Slovaquie, Belgique, Pays-Bas. En 2025 l'ambition est d'être dans le Top 5 de nos partenaires, puis dans le Top 3 d'ici 2030.

(b) Hors activité Squeeze.

2.4 Développer des produits positifs et une communication responsable auprès des consommateurs

Définition de l'enjeu et des risques

Des millions de personnes consomment les produits Bel à travers le monde, et parmi elles de nombreux enfants. Cette confiance confère au Groupe et à ses marques, une responsabilité : celle de développer des produits positifs, et de communiquer de manière responsable et transparente. En travaillant sur une offre de produits positifs, le Groupe s'assure d'encourager des modes de vie plus durables pour l'homme et la planète. En intégrant les enjeux sociaux et environnementaux dans ses messages, le Groupe cherche à promouvoir une alimentation plus durable et donc à impacter positivement la santé de ses consommateurs. Des risques juridiques, opérationnels et financiers peuvent exister lors de changements dans les recettes et la rédaction des mentions figurant sur les étiquetages et les communications aux consommateurs s'ils ne sont pas communiqués correctement. Il y a donc un enjeu majeur pour que les consommateurs, disposent de la bonne information pour prendre les bonnes décisions. En ayant une communication responsable et transparente sur ses produits, Bel souhaite renforcer la confiance et la crédibilité de ses marques.

Politiques

Bel s'est doté, dès 2009, d'une Charte de communication responsable incitant le Groupe à valoriser des comportements alimentaires sains (tailles de portion adaptées, promotion de modes de vie active, etc.) dans toutes ses prises de parole. Cette charte s'applique à toute forme de communication (publicité, communication groupe, emballages, prises de paroles digitales, etc.). Le Groupe s'applique à adapter les bonnes pratiques en fonction des spécificités locales de chacun de ses pays, afin de déployer cette charte à toutes les entités. En parallèle, le Groupe va au-delà des réglementations en vigueur et travaille à garantir des recommandations adaptées sur la manière de communiquer les informations environnementales et sociales.

Gouvernance

Les différents services du Groupe (Marketing, Nutrition, RSE, Juridique, Communication) collaborent activement dès la phase de conception des communications des marques pour s'assurer de la véracité des informations communiquées et de leur conformité/alignement aux principes du Groupe. Ce travail conjoint permet d'une part le respect des réglementations en vigueur, et une garantie de transparence auprès de ses consommateurs.

Bel a pour ambition de continuer à responsabiliser les équipes marketing globales et locales pour s'assurer d'une communication responsable à tous les niveaux de l'entreprise.

Plan d'action

| Développer des produits « positifs »

Depuis 2018, le Groupe mesure la progression de son portefeuille produits qui contribue aux enjeux de la transition alimentaire au travers de l'indicateur produits « positifs ». Cet indicateur vient compléter l'indicateur des « recettes positives » (voir paragraphe 3.2 - Améliorer la qualité nutritionnelle des

produits), en associant aux critères nutritionnels des critères environnementaux. Ainsi un produit « positif » est un produit qui répond à la fois à un enjeu de nutrition, conforme à *Bel Nutri+* ou contenant au maximum un additif, et un enjeu de responsabilité environnementale, fabriqué à partir de lait de vaches ayant accès au pâturage ou nourries sans OGM ou de lait issu de l'agriculture biologique, ou dont l'emballage est recyclable et/ou compostable à domicile, ou dont l'intensité carbone (kg éq. CO₂/tonne de produits finis) est conforme à la trajectoire 2035 du Groupe.

En 2023, le périmètre Squeeze a été ajouté dans le calcul des produits « positifs », et sur les deux activités cumulés le résultat est de 51 % des ventes du Groupe.

| Communiquer de manière responsable

Un outil dédié dit « Validcom » permet aux fonctions concernées de revoir et valider toutes les formes de communication (emballages, publicités télévision, promotion en magasins, site Internet) portant sur tout le portefeuille des marques du Groupe.

Une communication responsable auprès des enfants

Bel porte une attention particulière aux communications adressées aux enfants (voir chapitre 3 - Contribuer à une alimentation plus saine et plus durable). C'est pourquoi, en plus de la Charte de communication nutrition interne, le Groupe s'est engagé avec le mouvement volontaire européen EU Pledge. À travers cette initiative, le Groupe s'engage à ne diffuser auprès des enfants de moins de 12 ans que les publicités (télévision, presse ou digital) des produits répondant aux critères nutritionnels de l'EU Pledge (*Nutrition White Paper*⁽¹⁾).

Une prise en compte de la diversité et l'inclusion au sein des campagnes du Groupe

Les marques sont les ambassadrices de la signature du Groupe *For All. For Good*. Elles constituent les meilleurs relais de communication du Groupe sur les sujets de responsabilité. Les engagements RSE du Groupe alimentent le discours des marques et renforcent leur crédibilité.

Depuis 2023, le Groupe est membre du *World Federation of Advertisers* (WFA), ce qui a permis la co-construction d'une Charte sur la diversité et l'inclusion pour les annonceurs.

Une communication des enjeux environnementaux à destination des consommateurs

Chaque marque cœur du groupe a établi un plan d'action RSE ainsi que son rôle social de marque, en identifiant les priorités sur lesquelles elle peut communiquer auprès des consommateurs. Les marques sont ainsi les ambassadrices de la responsabilité du Groupe et jouent un rôle clé dans sa communication.

Par exemple en 2023 la marque Kiri® en partenariat avec le *World Wildlife Fund* (WWF) France, a diffusé au travers de son packaging une campagne « Devenez les gardiens de la biodiversité », pour sensibiliser ses consommateurs à la préservation des insectes. Les marques Kiri®, Boursin® et Babybel® ont animé une campagne de communication puissante pour sensibiliser les consommateurs à l'enjeu du

(1) https://eu-pledge.eu/wp-content/uploads/EU_Pledge_Nutrition_White_Paper.pdf



renouvellement des générations et soutenir l'installation des jeunes éleveurs partenaires, en s'appuyant notamment sur des influenceurs et des animations packaging avec les visages des jeunes éleveurs partenaires.

Aussi Bel publie depuis 2022 ses données d'émissions de GES sur la plateforme OpenClimat⁽¹⁾ qui est la plateforme de référence de l'action climatique des entreprises, ainsi que sur l'application Nota Climat qui propose également de visionner les engagements climatiques des entreprises. Les consommateurs ont ainsi un accès simple et rapide à la performance et aux plans d'action de décarbonation du Groupe.

Des communications digitales sécurisées

Le Groupe apporte une attention particulière à ses communications numériques, et utilise depuis 2023 l'outil IAS (*Integral Ad Science*) afin d'assurer une diffusion de ses campagnes de communication digitales dans un environnement sécurisé, responsable et non frauduleux. Ainsi, Bel s'assure que ses publicités sont visibles dans un environnement sûr et adapté, par la bonne audience et avec un parcours d'approvisionnement optimisé. De plus, Bel cherche à adopter une approche plus holistique en siégeant au *Global Alliance for Responsible Media*.

Des actions de réduction de l'impact environnemental des campagnes

La réduction de l'empreinte carbone de ses communications est également un sujet d'importance pour le Groupe qui travaille sur un ensemble de directives et plan d'actions concrets. L'objectif est de réduire les émissions de GES tout au long du processus de création des campagnes marketing et communication, de la production des campagnes, jusqu'à leur diffusion en passant par l'hébergement informatique des

données (voir paragraphe 4.2 - Lutter contre le changement climatique).

En 2023, un projet pilote a été effectué en France pour mesurer l'impact carbone d'une campagne Kiri®, mené en collaboration avec Havas, Publicis et ImpactPlus, et montrant que les actions de réduction proposées par ImpactPlus ont permis une réduction de 40 % de l'empreinte carbone de la campagne. Le Groupe souhaite ainsi déployer ce type d'action à grande échelle en 2024, et définir des objectifs au niveau du marketing.

Par ailleurs, Bel participe activement au *Planet Impact Forum* et est membre signataire du « *Planet Pledge* » de la *World Federation of Advertiser* (WFA) depuis 2023, qui l'engage à favoriser la transformation des pratiques marketing pour une communication plus responsable sur le sujet de l'impact environnemental. Le *Planet Pledge* a vocation à donner un rôle prépondérant au marketing en tant qu'acteur pour le changement environnemental au travers de 4 mesures clés à destination des Directions marketing :

- › s'engager à être un champion de la campagne mondiale *Race to Zero* - dont l'objet est d'atteindre un niveau d'émission de Carbone net zéro d'ici 2050 au plus tard - à la fois en interne et à encourager leurs partenaires sur cette même voie ;
- › fournir des outils et des conseils aux collaborateurs et aux agences de communication partenaires afin de favoriser le changement environnemental ;
- › exploiter les communications marketing de Bel pour favoriser des comportements de consommation plus durables ;
- › renforcer la relation de confiance entre la marque et ses consommateurs par des actions marketing alignées avec les attentes de ces derniers en matière de transformation durable.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Offrir des produits « positifs » aux consommateurs	Part du chiffre d'affaires généré par la vente de produits « positifs » ^(a)	^(b)	50 % ^(c)	51 %	^(b)	^(b)	^(b)

(a) Les produits considérés comme positifs répondent à des critères nutrition recettes "positives" ET à l'un des critères environnementaux suivants : lait d'origine biologique, packaging recyclables et/ou compostables à domicile ou l'intensité carbone.

(b) Méthodologie de l'indicateur initialisée en 2021. Intégration en 2023 du périmètre Squeeze, un objectif sera à terme fixé.

(c) Hors activité Squeeze.

(1) <https://www.openclimat.com/fr/profile/bel>

2.5 Promouvoir des pratiques de financement responsables auprès des investisseurs

Définition de l'enjeu

Engagé dans la construction d'un modèle d'entreprise responsable et rentable, Bel est convaincu de la nécessité d'associer performance financière et extra-financière et souhaite promouvoir des pratiques de financement plus responsables. C'est pourquoi le Groupe s'est lancé dès 2017 dans la création de lignes de crédit à impact environnemental et social pour mettre ses objectifs environnementaux et sociaux au cœur de sa stratégie de financement.

Plan d'action

Dès 2017, le Groupe Bel a, avec le soutien de ses banquiers prêteurs, fait le choix d'inclure dans la convention de crédit des critères à impact environnemental et social qui reposent sur l'atteinte d'objectifs issus de sa stratégie RSE à horizon 2025. La ligne de crédit amendée comporte une obligation de résultat vertueuse : en cas de non atteinte des objectifs, le Groupe Bel s'engage à mettre en œuvre des mesures correctrices au travers d'investissements directs ou de

financement d'associations ou d'Organisations Non Gouvernementales.

Cet accord fait de Bel le premier groupe de l'industrie laitière à indexer volontairement ses performances en matière de développement durable à une ligne de crédit.

En 2019, dans la continuité de sa première opération de financement avec des objectifs extra-financiers, le Groupe réalise un placement privé (Euro PP) comportant des critères environnementaux et sociaux.

Les critères environnementaux et sociaux portent sur l'atteinte d'objectifs sur deux piliers de sa stratégie de développement durable :

- déploiement d'un programme d'actions concrètes, en faveur d'une filière amont laitier durable ;
- réduction de ses émissions de GES : le Groupe s'engage à déployer un plan ambitieux avec des objectifs fixés annuellement jusqu'en 2028.

Résultats 2023 pour l'opération de financement liée à des critères à impact environnemental et social (Euro PP)

	Définitions	Objectif au 31 décembre 2023	Résultat au 31 décembre 2023	Atteinte de l'objectif
Amont laitier ^(a)	<i>Le Groupe Bel s'engage à définir et déployer dans l'ensemble de ses 10 bassins laitiers un programme « Amont laitier », participant à la durabilité de la filière laitière (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable).</i>	Suivi formalisé du respect du planning de déploiement par le comité de pilotage du projet « Déploiement »	100 % conforme aux engagements	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre ^(a)	<i>Ratio d'émission des GES : émissions de GES en kg d'équivalent CO₂ (scopes 1 et 2) par tonne produite indicateur de référence : Indicateur pro forma calculé au 31 décembre 2017 utilisant le nouveau format d'indicateur (avec un dénominateur en tonnes produites) (voir paragraphe 4.2 - Lutter contre le changement climatique)</i>	- 25 %	- 35 %	

(a) Indicateurs faisant l'objet du rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux.

En septembre 2022, Bel a conclu le refinancement de sa convention de crédit renouvelable multidevises pour un montant de 550 millions d'euros, en introduisant à nouveau des critères à impact environnemental et social. Cette ligne est constituée par un syndicat de 11 banques ou groupes de banques, qui confirment une nouvelle fois leur confiance dans les engagements du Groupe.

En parallèle, toujours en 2022, le leadership du Groupe Bel en matière de financement responsable se démontre également

avec la mise en place de son *Sustainability-Linked Financing Framework*. Ce cadre offre désormais à Bel la possibilité de structurer sous format *sustainability-linked* l'ensemble de ses financements. Cette innovation financière témoigne d'une volonté du Groupe Bel de piloter le développement de l'entreprise en intégrant à la fois des critères financiers et des critères ESG, gage de pérennité de l'entreprise.



Ce *framework* a été évalué de manière indépendante par Moody's ESG Solutions et a bénéficié d'une opinion positive attestant de l'ambition des objectifs fixés :

- › réduire ses émissions de GES scopes 1 et 2 (voir chapitre 4 - Préserver la planète);
- › réduire ses émissions de GES scope 3 (voir chapitre 4 - Préserver la planète);
- › développer des diagnostics carbone et plans d'action auprès des producteurs de lait (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice);
- › contribuer à une alimentation plus saine et plus durable sur ses marques cœur à destination des enfants et familles (voir chapitre 3 - Contribuer à une alimentation plus saine et plus durable).

En 2023, Bel annonce le succès de deux opérations qui s'appuient sur des critères extra-financiers en ligne avec son *Sustainability-Linked Financing Framework* :

- › en janvier 2023, un emprunt « Sustainability-Linked Schuldschein Loan » multidevise, multitranche, pour un montant de 195 millions d'euros et 120 millions de dollars auprès de grands institutionnels européens et internationaux ;
- › en décembre 2023, un placement privé obligataire de 135 millions d'euros sustainability-linked sur le marché de l'Euro PP.

Synthèse du chapitre

Faits marquants 2023

- › Restructuration de la « Proposition de Valeur Employé » autour de quatre piliers : *Be Well, Belong, Become, Believe*.
- › Obtention de la certification « *Living Wage* » à l'échelle du Groupe par le *Fair Wage Network*.
- › Lancement du programme Diversité, Équité et Inclusion « *We all Belong* ».
- › Mise à jour de la Charte des achats responsables.
- › Signature avec le groupe Carrefour d'un accord commercial innovant au service de la transition alimentaire et climatique.
- › Deux premières opérations de financement tenant compte du *Sustainability linked Financing Framework* validé par *Moody's ESG Solutions*.

Priorités 2024

- › Poursuite des actions menées dans le cadre de la nouvelle « Proposition de Valeur Employé ».
- › Amplification des enjeux Diversité, Équité et Inclusion auprès de tous les collaborateurs du groupe.
- › Déploiement du module carbone dans le cadre des évaluations EcoVadis.
- › Développement de feuilles de route responsables communes avec nos clients partenaires.
- › Renforcement des actions de réduction de l'impact environnemental des activités de marketing et de communication en appliquant les principes du *Planet Pledge*.



Contribuer à une alimentation plus saine et plus durable



3.1	Proposer des produits de qualité, sûrs et sains	43
3.2	Améliorer la qualité nutritionnelle des produits	45
3.3	Encourager de meilleures habitudes alimentaires et inciter à des modes de vie plus sains et plus durables	47

3.1 Proposer des produits de qualité, sûrs et sains

Définition de l'enjeu et des risques

Pour Bel, la sécurité des aliments est un enjeu majeur car elle concerne directement la qualité et la sûreté des produits proposés aux consommateurs. L'impact potentiel sur les consommateurs est considéré comme une priorité par le Groupe. En effet, une qualité des produits non maîtrisée peut affecter la santé et l'intégrité physique des consommateurs. Bel s'attache donc à proposer des produits sûrs, de qualité et avec de bons apports nutritionnels pour avoir un impact positif et contribuer à un enjeu de santé public de premier ordre.

Au-delà de l'impact que ce sujet peut avoir pour les personnes, il est clé pour la création de valeur de Bel tant il comporte des risques financiers, juridiques et réputationnels significatifs : la non-conformité des produits peut entraîner des rappels de produits et engendrer des pertes financières ainsi que de potentielles poursuites sur le plan légal. Tout problème de sécurité alimentaire peut également endommager la réputation du Groupe, générant une perte de confiance chez les consommateurs.

Pour limiter ces impacts et risques, le Groupe veille à garantir la qualité et la sécurité des aliments de ses produits à destination des consommateurs.

Politiques

Les politiques *Food Fraud* et *Food Defense* sont communes à l'ensemble des sites industriels et mises en œuvre localement. Pour prévenir les risques de malveillance, chaque site est tenu de déployer un plan de *Food Defense* comprenant une évaluation exhaustive des risques et menaces identifiés et la définition et réalisation des plans d'action dédiés, pour maîtriser et diminuer ces risques. En 2020, la politique *Food Fraud* a été complétée par une analyse de vulnérabilité afin d'identifier les produits, les matières premières et les emballages les plus exposés au risque de fraude et qui nécessitent par conséquent des contrôles approfondis et réguliers.

Gouvernance

L'ambition relative à la sécurité des aliments est portée par le Comité exécutif et par des ambassadeurs issus de chaque direction, département, entité commerciale, cluster et plateforme industrielle.

Plan d'action

| Développer une culture de la *Food Safety*

Le Groupe a déployé de nombreux contenus autour de la *Food Safety Culture* à tous les niveaux de l'organisation, afin de

sensibiliser les collaborateurs et de garantir un haut niveau de qualité et de *Food Safety* (sécurité des aliments) dans la fabrication.

Ainsi en 2023, le Groupe a mené une enquête auprès de l'ensemble de ses employés pour évaluer le niveau de maturité en termes de sécurité des aliments et de qualité. L'enquête a atteint un taux de participation satisfaisant avec un taux de réponse de 81 % au niveau des usines, et de 77 % au niveau du Groupe dans son ensemble (incluant le siège social et les filiales). Les résultats ont permis d'identifier les forces du Groupe en matière de *Food Safety Culture*, que sont l'autonomie des équipes et l'engagement de la direction pour garantir la sécurité des aliments, ainsi que la mise en place de contrôles réguliers pour assurer la qualité des produits. D'autre part, cette enquête a conduit à l'identification d'axes d'amélioration et à l'élaboration de plans d'actions à déployer à partir de 2024.

| Assurer un contrôle strict des matières premières et emballages dès l'amont

Un accompagnement des producteurs laitiers

Dès l'élevage, les producteurs laitiers sont garants de la qualité sanitaire et de la conformité du lait qu'ils produisent. Pour prévenir tout risque, notamment bactériologique, les techniciens de production laitière de Bel diffusent de façon continue auprès des producteurs des bonnes pratiques pour produire un lait de qualité. Des échantillons sont prélevés lors de la collecte du lait pour vérifier que celui-ci est conforme aux critères de composition et d'hygiène et ne contient pas de traces d'antibiotiques. Lorsque le lait est d'une qualité inférieure aux standards du Groupe, Bel propose et met en place des actions ciblées auprès des producteurs concernés.

Un contrôle des fournisseurs d'autres matières premières stratégiques ou d'emballages

Des audits qualité sont réalisés auprès des fournisseurs majeurs de matières premières ou d'emballages les plus sensibles. Lorsque des non-conformités mineures sont constatées sans remettre en cause la sécurité sanitaire des produits fournis, les fournisseurs s'engagent auprès du Groupe sur des actions correctives dans un horizon de temps défini.

Chaque année, Bel revoit son dispositif de contrôle des fournisseurs selon les risques émergents nouvellement identifiés par exemple les transferts de contaminants par les emballages.



Des contrôles sanitaires rigoureux lors de l'arrivée des matières premières dans les usines

Tous les composants entrant dans les recettes de Bel, notamment toutes les matières premières laitières, qu'elles soient liquides ou solides, sont soumises à de nombreux contrôles sanitaires dès leur entrée sur les sites de fabrication, puis à nouveau avant leur entrée en production, au niveau microbiologique, physicochimique et organoleptique. Cette année, Bel a renforcé la surveillance des matières grasses végétales (voir paragraphe 5.4 - Recourir aux matières premières végétales dans un cadre rigoureux).

De même, tous les emballages, et notamment ceux qui entrent en contact direct avec les produits, suivent des procédures de contrôle comparables à leur arrivée dans les usines du Groupe afin de garantir leur intégrité.

Déployer des procédures exigeantes dans les sites de production

Une démarche de certification des sites de production

Le Groupe est engagé dans une démarche de certification qualité et *Food Safety* de ses sites industriels selon les normes reconnues par le GFSI (FSCC 22000, IFS, BRC, SQF[CB1]). 28 sites industriels du Groupe sont ainsi certifiés selon un référentiel reconnu par le GFSI.

De plus, en 2021, Bel a obtenu le statut douanier d'opérateur économique agréé « sécurité/sûreté » (OEA FULL) pour l'ensemble de ses sites français (hors activité Squeeze) et pour le siège social, afin de renforcer la sécurité et la sûreté des flux de marchandises entrant ou sortant de l'Union Européenne. Cette démarche continue d'être progressivement déployée pour atteindre tous les sites industriels avec une activité import /export du Groupe en 2028. Ainsi en 2023, le Groupe a obtenu la certification pour le site de Slovaquie.

Certification des sites de production	2021	2022	2023
Part des usines certifiées douanier d'opérateur économique agréé « sécurité/sûreté » (OEA FULL)	36,67 %	36,67 %	57,14 %

Des processus robustes et harmonisés pour maîtriser la qualité et la Food Safety

Bel maintient et améliore son système HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) dans l'ensemble de ses sites industriels pour identifier, évaluer et maîtriser les dangers significatifs relatifs à la sécurité des aliments. En 2019, Bel a élaboré un standard HACCP Groupe harmonisé, présentant des mesures de maîtrises génériques au titre des exigences de *Food Safety*, qui doivent ensuite être déclinées et mises en application au niveau des sites industriels.

Assurer la qualité et sécurité des aliments des produits lors du transport aval

Bel réalise des audits de la chaîne de distribution de ses produits afin d'assurer le respect de la chaîne du froid et des conditions de transport et de conservation de ses produits. Une Charte des bonnes pratiques de stockage et de distribution a été partagée avec les distributeurs de Bel, dans ses différentes zones de commercialisation. Bel a également mis en place un réseau de coordinateurs qualité *supply chain, trade* et sous-traitance afin de notamment contrôler et optimiser la maîtrise et le respect des exigences de stockage/distribution et faciliter la remontée d'information en cas de réclamation.

Un système de traçabilité robuste pour prévenir les risques

Une traçabilité des produits tout au long de la chaîne alimentaire...

Bel met en place les mesures nécessaires pour garantir la traçabilité depuis l'achat des matières premières jusqu'à la distribution des produits aux consommateurs.

Concernant les matières premières, des tests de traçabilité réguliers sont réalisés et les fournisseurs sont appelés à respecter un délai optimal d'obtention des résultats de traçabilité.

La traçabilité des produits est quant à elle assurée par des marquages obligatoires sur les unités de vente consommateurs (codes lots, date limite d'utilisation optimale ou date limite de consommation, etc.). Toutes les unités logistiques sont identifiées par un marquage faisant le lien avec le code lot du produit.

Un outil unique utilisé par le Groupe répertorie en outre les lieux de stockage de tous ses produits chez le client et dans l'ensemble de son réseau de distribution (hors activité Squeeze et dernières acquisitions). En 2023, le Groupe a travaillé à la mise en place d'un projet permettant de digitaliser le système de traçabilité du papier au niveau des usines.

... permettant de prévenir et de gérer les risques efficacement

Les méthodes appliquées permettent d'identifier à tout moment les lots de produits dans lesquels un lot de composants a été signalé et assurent ainsi l'efficacité des éventuels retraits et rappels. Ce suivi et les divers tests de traçabilité réalisés permettent de connaître les flux, de stocker les informations relatives à la sécurité des aliments qui pourraient être nécessaires aux autorités, d'identifier un risque ou d'isoler une production.

Afin de prévenir et gérer les risques, le Groupe a également élaboré et mis en place une procédure de gestion des alertes qualité et sécurité alimentaire. Celle-ci intègre notamment une procédure de rappel pour gérer de manière organisée et avec la rapidité de réaction nécessaire une potentielle crise sanitaire/qualité qui aurait été déclenchée par une alerte grave.



Protéger la santé de ses consommateurs et garantir un lien de confiance

En fournissant des informations transparentes et pertinentes aux consommateurs

Voir paragraphe 2.4 - Développer des produits positifs et une communication responsable auprès des consommateurs.

En offrant un service consommateur proactif

Pour améliorer la satisfaction de ses clients et la qualité de ses produits, Bel a mis en place une gestion efficace des

réclamations qualité qui permet d'alerter le Groupe quand les produits commercialisés ne répondent pas aux exigences qualité et sécurité des aliments attendues (identité, intégrité, fiabilité, sécurité, etc.). Les remontées des consommateurs sont centralisées dans un outil dédié dit « *We care* », déployé dans toutes les filiales du Groupe (hors activité Squeeze). En 2023, le Groupe a travaillé sur le déploiement de cet outil au périmètre Squeeze, pour une mise en fonctionnement en 2024.

3.2 Améliorer la qualité nutritionnelle des produits

Définition de l'enjeu et des risques

La qualité nutritionnelle des produits alimentaires constitue une préoccupation croissante des autorités de santé publique et des consommateurs, alors que les problèmes de surpoids et d'obésité touchent très largement les adultes et enfants à travers le monde⁽¹⁾ et que la malnutrition continue d'exister dans les pays en voie de développement. En tant qu'acteur de l'industrie agroalimentaire, Bel a un impact significatif sur l'équilibre alimentaire de ses consommateurs. Le Groupe s'inscrit dans l'objectif de développement durable n° 2 de l'ONU « Faim Zéro », visant à éliminer la faim d'ici à 2030 et de faire en sorte que chacun, en particulier les personnes en situation vulnérable, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Cet engagement est aligné avec le contexte réglementaire actuel poussant vers un étiquetage nutritionnel plus précis. De plus, il vise à répondre aux attentes de naturalité des consommateurs, qui cherchent des produits avec des listes d'ingrédients plus courtes et plus simples et des produits moins transformés, perçus comme gage de qualité. Cela permet de limiter le potentiel risque réputationnel, lié aux controverses autour des produits transformés.

Ainsi, le Groupe Bel poursuit la transformation de son portefeuille de marques en renforçant sa stratégie sur trois territoires complémentaires : le laitier, le fruitier et le végétal ; il conserve par ailleurs le modèle de la portion, pour encourager une consommation de ses produits en quantité raisonnée, et pour offrir à ses consommateurs des produits qui associent plaisir et bienfaits nutritionnels tout en veillant à leur santé.

Politiques

Afin d'accompagner les marques sur leurs enjeux nutritionnels, Bel s'appuie depuis plusieurs années sur sa politique structurante, dite « *Healthier*⁽²⁾ », qui repose sur deux piliers :

- › la qualité nutritionnelle, afin de cadrer le développement de nouveaux produits et améliorer en continu les produits existants sans faire de compromis sur le goût ;
- › la naturalité, afin d'obtenir des listes d'ingrédients plus courtes, et limiter le recours aux additifs sans faire de compromis sur la sécurité alimentaire.

Gouvernance

La qualité nutritionnelle des produits est un enjeu porté par une équipe Nutrition au niveau du Groupe, en collaboration étroite avec les équipes R&D et Marketing. Ainsi, l'équipe Nutrition est associée à tous les projets d'innovation et rénovation, aux côtés de la R&D et du Marketing, afin de s'assurer qu'ils répondent aux objectifs nutritionnels fixés par le Groupe.

Plan d'action

| Améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits

Une connaissance fine des enjeux nutritionnels et de la contribution des produits à une alimentation équilibrée

Pour chacun des pays clés dans lequel le Groupe est installé, Bel étudie les recommandations nutritionnelles locales et les données épidémiologiques, issues des publications des autorités de santé publique nationales et internationales, pour évaluer la contribution des produits Bel dans l'alimentation globale.

Les produits distribués par Bel contribuent de manière significative aux apports en calcium, protéines et vitamines pour les produits laitiers, et aux apports en fibres pour les produits fruitiers. En portion, c'est-à-dire en quantité raisonnée, les teneurs en matières grasses et en sel des produits peuvent tout à fait s'inscrire dans une alimentation équilibrée. Pour cela, le Groupe s'assure en premier lieu et avant tout développement de produits que les seuils maximums par portion, coconstruits avec un comité d'experts international, sont respectés.

En 2023 au Maroc, Bel a travaillé avec des experts scientifiques pour mesurer l'impact de la fortification de La Vache qui rit® sur les statuts nutritionnels des enfants. En effet, La Vache qui rit® « 4 essentiels », vendue dans de nombreux pays en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, est enrichie avec 4 nutriments, dont la prévalence des déficiences chez les enfants de ces pays est élevée : calcium, fer, zinc, iode, ou encore vitamine A et/ou D. Les résultats publiés en 2023 montrent qu'une portion de La Vache qui Rit® par jour permet de couvrir 100 % des besoins nutritionnels des enfants marocains en fer, iode et zinc. L'objectif pour 2024 est de traduire cette étude auprès des consommateurs mais également des professionnels de santé.

(1) Selon l'Organisation mondiale de la santé, le surpoids ou l'obésité concernent : 39 % des adultes de plus de 18 ans en 2016 (soit 1,9 milliard d'adultes près de 3 fois plus qu'en 1975 et 18 % des enfants et adolescents âgés de 5 à 19 ans (340 millions) contre 4 % en 1975.

(2) Plus d'informations sont disponibles sur le site Internet du Groupe (exe-200630-brochure-bel-nutrition-hd-franais.pdf (groupe-bel.com)).



En France, Bel travaillé avec une équipe de chercheurs, afin d'évaluer l'impact nutritionnel de la consommation chez l'enfant (3-17 ans) d'une portion de compote sans sucres ajoutés à quatre moments de consommation (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner), seule ou en substitution d'une même portion d'aliments gras, salés, sucrés. Les résultats montrent que les nouveaux régimes alimentaires des enfants se révèlent plus denses en nutriments favorables grâce à l'augmentation en particulier des fibres, de l'iode, du sélénium et des vitamines A et C provenant de la compote. En même temps, les régimes apparaissent plus faibles en calories issues des nutriments à limiter, et en particulier des sucres libres. Cela permet donc d'améliorer l'équilibre nutritionnel des enfants, avec plus de fibres et moins de sucres, surtout au petit-déjeuner et au goûter.

Un système de profilage nutritionnel et des objectifs d'amélioration

Par ailleurs, en s'appuyant sur les recommandations nutritionnelles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que plusieurs experts internationaux en nutrition, et pour renforcer sa démarche nutritionnelle, Bel déploie depuis 2017 un système de profilage nutritionnel appelé Bel Nutri+.

Ce système a pour objectif de structurer l'approche nutritionnelle de Bel en matière de développement et de rénovation produits, en fixant des seuils à la portion par catégorie de produits (fromages, alternatives végétales, fruits...) et par cible (adultes, enfants), pour certains nutriments :

- les nutriments à favoriser : calcium et protéines pour les produits laitiers, fibres pour les fruits ;
- les nutriments à limiter : matières grasses, acides gras saturés, sel, sucres ajoutés.

Bel s'est fixé pour objectif que 80 % des volumes sur le périmètre Cheese de son portefeuille de produits destinés aux enfants et familles respectent la promesse Bel Nutri+ d'ici à 2025. Fin 2023, c'était le cas pour 76 % de ces volumes sur les périmètres Cheese & Squeeze.

Afin d'atteindre cet objectif, en 2023 à titre d'exemple :

- les recettes de La Vache qui rit® vendues au Canada ont été retravaillées pour baisser le taux de matières grasses, passant de 17 % à 12,5 % ;
- la recette de La Vache qui rit® Pik & Croq' vendue en France va passer de 15,5 % de matières grasses à 13 % et de 1,5 % de sel à 1,3 % pour répondre aux critères nutritionnels établis par l'OMS Europe pour les produits pouvant être promus auprès des enfants ;
- le Groupe propose à présent, pour la majorité de ses gammes, une offre additionnelle de produits sans sucres ajoutés. Ainsi, à fin 2023, 93 % des volumes vendus proposés⁽¹⁾ par les marques Pom'Potes® et GoGoSqueeze® sont sans sucres ajoutés. Le Groupe s'est fixé l'objectif d'accroître cette part à 100 % d'ici à 2026.

Enfin, depuis 2016, Bel s'engage dans l'EU Pledge, une initiative volontaire de 22 entreprises alimentaires pour limiter le marketing à destination des enfants de moins de 13 ans aux produits répondant à certains critères nutritionnels en Europe.

| S'engager pour toujours plus de naturalité

La politique *Healthier* du Groupe Bel comprend un deuxième pilier sur la naturalité afin de guider les projets d'innovations et de rénovations. L'objectif est d'offrir des produits plus simples, avec des listes d'ingrédients plus courtes, tout en continuant de garantir une sécurité sanitaire optimale et le goût des produits du Groupe.

Ainsi, depuis fin 2021, tous les produits des marques cœur du Groupe (Babybel®, Boursin®, Kiri®, La Vache qui rit®, Nurishh®, Pom'Potes® et GoGoSqueeze®) ne contiennent plus d'arômes artificiels ni de colorants artificiels ajoutés.

De plus, les recettes d'un grand nombre des produits du Groupe sont historiquement très simples, comme Babybel Original® composé de quatre ingrédients seulement (du lait, du sel, des ferments et de la présure) et sans additifs, ou comme les snacks 100 % fruits de GoGoSqueeze®. Pour d'autres produits, comme La Vache qui rit® et Kiri®, un travail important est réalisé depuis plusieurs années pour améliorer les recettes en réduisant et/ou supprimant des additifs ajoutés quand cela est possible.

| Développer des recettes « positives »

Les deux enjeux d'amélioration de la qualité nutritionnelle du Groupe sont regroupés sous l'indicateur stratégique Recettes « positives », qui permet de mesurer la part en volume des produits de marques ciblant les enfants et familles dont la recette est « positive ». Une recette « positive » se définit soit comme étant conforme au système de profilage nutritionnel *Bel Nutri+*, soit comme contenant au maximum un additif.

En 2023, le Groupe a opérationnalisé cet objectif grâce à un outil digital accessible à toutes les équipes internes consolidant les données nutritionnelles d'une part et les volumes de ventes, permettant de visualiser facilement les performances par pays et par marque pour une période donnée.

Cet outil permet notamment de définir les projets prioritaires pour améliorer les recettes les plus vendues ne répondant pas encore à ces objectifs nutritionnels.

De plus, le Groupe a retravaillé son objectif lié à l'amélioration continue de la qualité nutritionnelle de ses produits, en intégrant le périmètre Squeeze. Ainsi d'ici 2030, 90 % des volumes des produits des marques ciblant les enfants et familles bénéficieront d'une recette « positive ». Fin 2023, c'est le cas pour 87,7 % des volumes sur les périmètres Cheese & Squeeze.

(1) En nombre de références.



Indicateurs clés de performance retenus

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Améliorer de façon continue la qualité nutritionnelle des produits	Recettes « positives » (portefeuille produits enfants et familles respectant les critères Bel Nutri+ ou disposant de 0 ou 1 additif)	(a)	88 %	88 %	(b)		90 %
	Portefeuille produits enfants et familles respectant les critères Bel Nutri+	72 % (a)	74 %	76 %	80 %		(b)
	Portefeuille produits enfants et familles disposant de 0 ou 1 additif	(a)	70 %	70 %	(b)		(b)

(a) Indicateur défini en 2022, données historiques non disponibles ou hors activité Squeeze.

(b) Objectif 2030 défini lors du plan stratégique réalisé en 2023 et porte sur le KPI regroupant la naturalité et la nutrition : Recettes « positives ».

3.3 Encourager de meilleures habitudes alimentaires et inciter à des modes de vie plus sains et plus durables

Définition de l'enjeu et du risque

Fort de sa responsabilité de participer à nourrir plus sainement les populations et conscient que l'évolution des habitudes alimentaires passera par la sensibilisation des familles et de leurs enfants, Bel s'engage à promouvoir des modes de vie plus sains et plus durables auprès de ses collaborateurs et des consommateurs, à travers des programmes de sensibilisation nutritionnelle.

Politiques

Bel a développé des programmes de sensibilisation nutritionnelle et projets qui structurent sa démarche :

- › le programme « *Healthy Smiles* », à destination des collaborateurs ;
- › le programme « *Healthy Lifestyle* », à destination des consommateurs et des enfants.

Gouvernance

Bel travaille main dans la main avec des partenaires en local pour construire un partenariat long terme et ainsi maximiser sa crédibilité et son impact. Une équipe Nutrition en centrale est impliquée dans la mise en place de la stratégie et du déploiement des programmes de sensibilisation nutritionnelle. Afin d'assurer une cohérence et une efficacité dans leur mise en œuvre, des relais locaux sont également présents au sein des différentes entités opérationnelles du Groupe.

Plan d'action

Favoriser de meilleures habitudes alimentaires auprès de ses collaborateurs

Le Groupe poursuit le déploiement du programme de sensibilisation nutritionnelle « *Healthy Smiles* ». Ce programme est structuré autour de trois fondamentaux : la promotion d'un

bon équilibre alimentaire et d'un mode de vie plus sain, l'incitation à l'activité physique et l'amélioration de l'offre alimentaire au travers de conférences, de proposition d'activités sportives, ou de paniers repas par exemple. Toutes les filiales sont ainsi engagées pour offrir aux collaborateurs du Groupe une alimentation plus saine et plus durable au quotidien et de meilleurs comportements alimentaires, sur leur lieu de travail. En 2023, 82 % des filiales ont activé le programme.

Favoriser de meilleures habitudes alimentaires auprès des consommateurs et enfants

Bel soutient des programmes de sensibilisation nutritionnelle à destination de ses consommateurs et en particulier des enfants à travers son programme « *Healthy Lifestyle* ».

Ces programmes ont pour but d'aider enfants et parents à mieux appréhender l'importance de bons comportements alimentaires et de l'activité physique pour leur santé. Ils sont conduits en partenariat avec d'autres acteurs (associations en matière de santé publique, organisations gouvernementales et non gouvernementales, universités, etc.) et peuvent prendre différentes formes (distributions d'outils pédagogiques, organisation d'événements, sensibilisation par des nutritionnistes/diététiciens, etc.). Bel s'est fixé pour objectif de soutenir des programmes dans 10 pays clés pour le Groupe d'ici à 2025. Au total, 8 programmes ont eu lieu en 2023, dont :

- › programme en Afrique du Sud depuis 2018, mené avec le Ministère de l'Éducation du pays et des nutritionnistes locaux, permettant à plus de 15 000 enfants d'en bénéficier ;
- › programme de lutte contre l'obésité en faisant la promotion d'une activité physique régulière aux États-Unis et au Canada permettant de sensibiliser des milliers d'enfants ;
- › programme de lutte contre la malnutrition à Haïti, accompagnant 9 écoles.



CONTRIBUER À UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

Encourager de meilleures habitudes alimentaires et inciter à des modes de vie plus sains et plus durables

Bel est par ailleurs engagé dans le réseau international SUN (*Scaling Up Nutrition*) dont l'objectif est de lutter contre la malnutrition dans les pays en voie de développement.

En parallèle, le Groupe agit également en faveur d'une meilleure alimentation des enfants, en impliquant sa Fondation

d'entreprise depuis quinze ans, auprès des enfants les plus vulnérables. Depuis 2018, la Fondation soutient par exemple l'association Racines d'Enfance, dans le déploiement de cantines dans 12 écoles maternelles au Sénégal.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Encourager des habitudes de consommation et modes de vie sains	Pays ayant mis en place un programme à destination des consommateurs (« <i>Healthy Lifestyle Program</i> »)	7 ^(a)	8 ^(a)	8	10		^(b)

(a) Hors activité Squeeze.

(b) La feuille de route pour 2030 et l'objectif associé sont en cours de définition.

Synthèse du chapitre

Faits marquants 2023

- ▶ Première enquête auprès de l'ensemble des employés pour évaluer leur niveau de maturité en termes de sécurité des aliments et de qualité.
- ▶ Étude d'impact de la fortification de La Vache qui rit® sur les statuts nutritionnels des enfants au Maroc.
- ▶ Animation aux plan stratégique et budget de l'indicateur « recettes positives » et définition de l'objectif Groupe à horizon 2030.

Priorités 2024

- ▶ Établissement d'un plan d'action aux niveaux global et local sur la sécurité alimentaire auprès des collaborateurs pour donner suite à l'enquête interne.
- ▶ Poursuite du travail d'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits du Groupe en accord avec la promesse Bel Nutri+ et de simplification des recettes.
- ▶ Définition de la nouvelle feuille de route 2030 des programmes de sensibilisation nutritionnelle.



Préserver la planète



4.1	La stratégie environnementale du Groupe	49
4.2	Lutter contre le changement climatique	50
4.3	Préserver durablement la ressource en eau	60
4.4	Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels	64

4.1 La stratégie environnementale du Groupe

Politique

La politique environnementale du Groupe, vise à garantir une gestion durable des ressources naturelles tout en réduisant les impacts du Groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Bel adresse les enjeux environnementaux de manière transversale, de la ferme à l'assiette, en s'appuyant sur le concept de limites planétaires. Ce concept décrit neuf seuils environnementaux critiques, au-delà desquels il y a un risque élevé de dommages irréversibles pour la planète et les hommes : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, le changement d'usage des sols, la pollution liée aux aérosols et à l'introduction de nouvelles substances dans la biosphère, la perturbation des cycles biogéochimiques, l'acidification de l'océan, la diminution de l'ozone stratosphérique, et la perturbation du cycle de l'eau douce.

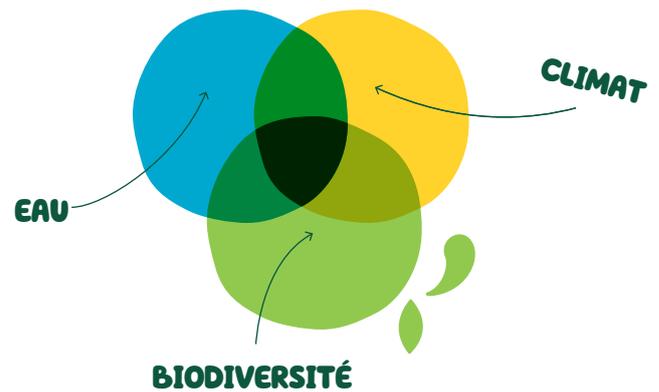
Ces limites sont interdépendantes : des sols sains ont par exemple de nombreux impacts positifs sur le cycle de l'eau, le stockage du carbone et la biodiversité ; de la même manière, la réduction des émissions carbone et la lutte contre la déforestation assurent un bon fonctionnement du cycle de l'eau et ainsi une bonne préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

C'est pourquoi les politiques environnementales s'appuient sur plusieurs enjeux clés :

- la lutte contre le changement climatique ;
- l'utilisation durable de la ressource en eau, incluant l'enjeu de la pollution de l'eau ;
- la préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels.

Par ailleurs, plusieurs autres stratégies adoptées par le Groupe contribuent indirectement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Bel : c'est par exemple le cas de l'ambition sur l'agriculture régénératrice (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice) et de la politique « Portions durables » (voir chapitre 6 - Concevoir des portions durables).

Interconnexion des enjeux environnementaux



Gouvernance

Les enjeux environnementaux sont pilotés à différents niveaux de l'organisation grâce à des équipes centrales RSE et Environnement. L'avancement des feuilles de route est piloté dans différents Comités qui se réunissent trimestriellement, et les sujets sont aussi régulièrement présentés en Comité Opérationnel RSE. Pour illustrer la structuration des enjeux chez Bel, en 2023, le Comité Environnement est devenu dédié au Climat, tandis que deux nouveaux comités dédiés ont été créés, le premier autour de l'eau et le deuxième autour de la séquestration.

Ces différentes instances illustrent la volonté de Bel de garantir une coordination efficace de chaque enjeu environnemental, à chaque fois sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

En parallèle, pour faciliter le pilotage de la stratégie environnementale au périmètre de ses sites de production, Bel a structuré une gouvernance à tous les niveaux de ses activités à savoir au niveau des sites industriels, et de chacune des quatre plateformes industrielles et du Groupe.



4.2 Lutter contre le changement climatique

Définition de l'enjeu et des risques

Le changement climatique constitue l'un des principaux enjeux de notre siècle et une priorité stratégique pour le Groupe. Avec 4 millions de tonnes de GES émis par le Groupe par an, Bel est conscient de l'impact de ses activités sur le changement climatique et du risque financier associé, et a mis en place une politique ambitieuse afin d'y répondre.

Membre de l'initiative *Science Based Targets* (SBTi)⁽¹⁾ depuis 2017, Bel s'est ainsi engagé dès 2019 dans une trajectoire de réduction des émissions de GES conforme aux ambitions de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement climatique en dessous de + 2°C. Conscient de l'urgence d'accélérer les efforts, Bel a défini en 2021, une nouvelle trajectoire encore plus ambitieuse, en ligne avec les recommandations des experts pour limiter la hausse des températures en dessous de + 1,5 °C⁽²⁾. Cette trajectoire à horizon 2035 a été validée par le SBTi en mars 2022, et inscrit le Groupe Bel comme un pionnier de son secteur.

Bel a également conscience de la nécessité de s'adapter aux conséquences du changement climatique. La protection des sites et activités du Groupe face aux risques physiques et opérationnels liés au changement climatique est un sujet critique.

Dans le cadre des recommandations émises par la *Taskforce on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), et afin d'accélérer l'opérationnalisation de sa stratégie carbone, Bel a cartographié les impacts actuels et potentiels, ainsi que les risques et opportunités liés au climat. Ces informations ont permis d'élaborer des scénarios climatiques basés notamment sur les scénarios RCP du GIEC à + 1,5°C et à + 4°C, les prix du carbone, l'évolution des systèmes de production agricole et les habitudes alimentaires des consommateurs. Ces informations ont aussi permis au Groupe d'évaluer la résilience de ses activités, de sa stratégie ainsi que les impacts financiers associés.

Les risques et opportunités identifiés dans le cadre de la TCFD, ainsi que les impacts sur la stratégie du Groupe sont présentés dans le tableau ci-après.

Les communications du Groupe relatives au changement climatique suivent les recommandations de la TCFD, le tableau en Annexe (voir Annexe 4 - Table de correspondance avec les 11 recommandations de la TCFD) indique la correspondance entre les principales informations du Document d'enregistrement universel et les 11 recommandations de la TCFD, ainsi que les axes de travail du Groupe.

(1) L'initiative *Science-Based Targets* (Objectifs fondés sur la science), appelée aussi « initiative SBT » ou « SBTi », est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le *World Resources Institute* (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). S'adressant aux entreprises, elle se fixe comme objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en leur proposant de faire de leur transition vers une économie bas carbone un avantage compétitif. Pour cela, elle cherche à s'assurer de l'adéquation des objectifs de réduction des GES que se fixent les entreprises avec les données de la science climatique.

(2) Bel n'est pas exclu des Indices de référence « accord de Paris » de l'UE, conformément aux critères d'exclusion définis dans l'article 12.1, points (d) à (g) 17, et l'article 12.2 du Règlement sur les normes de référence en matière de climat.



Risques et opportunités relatifs au changement climatique (TCFD)

Risques

Catégorie	Description des risques et opportunités	Pers-pective	Impact financier potentiel	Impact sur la stratégie du Groupe
PHYSIQUE / TRANSITION				
Taxe carbone	<p>La taxe sur le carbone est un instrument politique qui tient compte des coûts externes des émissions de GES.</p> <p>Cette taxe est calculée en coût par tonne de carbone émise. Une hausse pourrait avoir des impacts significatifs sur les coûts pour Bel, affectant l'ensemble de la chaîne de valeur.</p>	2050	++	<p>Bel a défini une trajectoire de réduction des émissions de GES qui couvre l'ensemble de sa chaîne de valeur (Scopes 1, 2 et 3) et est en ligne avec les accords de Paris pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C. En parallèle, le Groupe s'est engagé à contribuer à la neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050. Afin d'opérationnaliser la stratégie carbone de Bel à chaque niveau de l'entreprise, le Groupe a mis en place plusieurs leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> > création d'un outil pédagogique sur l'empreinte carbone du Groupe ; > utilisation des temps forts financiers (business plan, budget) pour animer des feuilles de route des marques, pays, fonctions, usines ; > définition et opérationnalisation d'un prix interne du carbone aligné sur les recommandations du scénario 1,5°C du GIEC. Il est établi en 2022 à 75 €/T, en 2023 à 150 €/T avec une augmentation régulière atteignant 270 €/T en 2030. Ce prix est intégré : dans l'outil <i>Bel Carbon Impact</i> ; dans les suivis de performance de la variation d'un ROC Carbone [<i>Résultat du Groupe - (Tonnes de CO₂ scopes 1,2,3 * Prix interne du Carbone)</i>] au trimestre à la maille total groupe, marques et pays ; dans les prises en compte de l'impact carbone dans les projets d'innovations/rénovations et capex.
PHYSIQUE				
Approvisionnement en matières premières	<p>Les matières premières agricoles (fruits, lait et autres matières premières laitières ou végétales) utilisées par Bel seront affectées dans leur rendement par le réchauffement climatique, engendrant des sujets de disponibilité et de qualité. Cette variabilité des matières premières pourrait engendrer une hausse des coûts pour Bel (exemple : la variabilité des conditions climatiques a un impact sur la production de l'alimentation animale).</p>	2035	+	<p>Le choix des matières premières agricoles qui entrent dans la composition de nos produits est un des contributeurs clés de l'empreinte carbone du Groupe. Bel met en place des actions pour augmenter la résilience de la production agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> > encourager les éleveurs à produire en local la nourriture des animaux, afin de lutter contre la déforestation importée et soutenir l'autonomie des fermes et des écosystèmes ; > promouvoir des pratiques agricoles vertueuses en soutenant les éleveurs et agriculteurs dans la mise en place de pratiques agricoles régénératrices (pâturage, rotation des sols, couverts végétaux, non labour, etc) et dans le développement de l'Agroforesterie (plantation de haies champêtres, de bandes boisées...); > accélérer le développement et la mise sur le marché de produits intégrant des protéines alternatives, en complément de ses gammes laitières historiques ; > lutter contre le gaspillage alimentaire à chaque étape de la chaîne de valeur afin de valoriser au maximum chaque intrant.
PHYSIQUE				
Pénurie d'eau	<p>La diminution de la disponibilité de l'eau dans certaines zones géographiques pourrait survenir provoquant des problématiques de stress hydrique (diminution de la qualité de l'eau, réglementation plus stricte sur l'utilisation de l'eau, difficulté accrue d'accès à l'eau).</p> <p>Ces risques pourraient conduire à une hausse des coûts opérationnels et des difficultés de production dans ses bassins agricoles et les sites de production Bel.</p>	2035	+ / ++	<p>Bel met en place des actions depuis 2008 pour réduire ses prélèvements en eau dans les usines en priorisant les sites selon leur stress hydrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> > le programme d'amélioration <i>Wasabel</i> permet à chaque site de production de suivre ses prélèvements en eau et d'établir des plans d'action pour leur réduction ; > l'outil <i>Water Risk Filter</i> de WWF France permet de donner une idée du stress hydrique par bassin hydraulique ; > des projets de récupération et de réutilisation de l'eau sont en étude (en France, le Groupe étudie la possibilité de récupérer l'eau extraite du lait au cours de la production de fromage) ; <p>En 2023, au-delà de la prise en compte de l'empreinte eau de ses packaging grâce à l'outil <i>eQoPack</i> utilisée depuis 2021, Bel a réalisé la mesure de son empreinte Eau (voir paragraphe 4.3 - Préserver durablement la ressource en eau) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Le Groupe a aussi défini et présenté son ambition Eau en Comité RSE et auprès du Comité Exécutif.</p>

ROUGE Opex / Capex

VERT Revenus



PRÉSERVER LA PLANÈTE

Lutter contre le changement climatique

Opportunités

Catégorie	Description des risques et opportunités	Pers-pective	Impact financier potentiel	Impact sur la stratégie du Groupe
TRANSITION				
	<p>Développement de nouveaux produits</p> <p>Aujourd'hui, 61,8 % de l'empreinte carbone de Bel est liée aux matières premières laitières. La stratégie du Groupe consiste à augmenter les produits non-laitiers dans son portefeuille afin d'atteindre l'équilibre de son chiffre d'affaires entre produits laitiers et non-laitiers (fruit, végétal, protéines alternatives).</p> <p>Cette opportunité permet de générer de nouveaux revenus provenant de produits non-laitiers à faible émission carbone, de plus, cela pourrait améliorer l'image de marque, la compétitivité, l'accès au capital, l'attraction et la rétention des employés.</p>	2035	++	<p>Cette stratégie consiste à réduire l'empreinte carbone de Bel, notamment sur les émissions de scope 3 et à diversifier le portefeuille produits du Groupe pour atteindre à terme, l'équilibre de son chiffre d'affaires entre le laitier et non laitier.</p> <p>Les travaux menés par Bel portent principalement sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > le développement de gammes intégrant des matières premières végétales, en totalité ou en partie dans ses marques cœur comme Babybel® ou Boursin® Plant-Based ; > la recherche et le développement de gammes introduisant des protéines alternatives (partenariat stratégique avec <i>SuperBrewed</i>, <i>Standing Ovation</i>, <i>Perfect Day</i>). <p>En parallèle, la croissance soutenue des gourdes de fruits PomPotes® et GoGo SqueeZ® contribue à réduire l'intensité carbone moyenne du portefeuille du Groupe.</p>
TRANSITION				
	<p>Séquestration carbone</p> <p>La séquestration carbone consiste à augmenter la capacité de puits carbone via des pratiques telles que la préservation des écosystèmes, le boisement et/ou la reforestation, l'agroforesterie, etc.</p> <p>De nombreuses entreprises et pays prendront des engagements de contribution à la neutralité carbone en 2050, ces besoins en crédits carbone vont augmenter et constitueront un enjeu stratégique dans les années à venir.</p> <p>La séquestration carbone devrait offrir des co-bénéfices environnementaux et sociétaux (biodiversité, santé du sol, qualité de l'eau, etc.).</p>	2050	++	<p>Les équipes du Groupe travaillent prioritairement à l'évitement et la réduction des émissions de GES jusqu'à l'atteinte d'un niveau d'émissions incompressibles. Des projets de séquestration carbone labellisés permettront de contribuer à la neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur avant 2050, en commençant par son premier périmètre de responsabilité, ses usines, d'ici 2025.</p> <p>Le Groupe a d'abord rejoint le 3^e Fonds Carbone Livelihoods (LCF3) lancé par Livelihoods Venture en juin 2021, et à partir de 2022-2023 de nouveaux projets de séquestration carbone ont été mis en place, offrant des typologies et des géographies diversifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Dans le cadre de son partenariat avec le WWF France, le Groupe a rejoint l'initiative Nature Impact lancée au printemps 2023, premier fonds dédié à la préservation de la forêt, qui combine protection de la biodiversité et séquestration carbone. > Bel signe en 2022 un contrat de 5 ans avec l'ONG African Parks qui soutient des projets de préservation de la faune et la flore au sein des plus grands parcs naturels africains. > Dans le cadre de la charte de bonnes pratiques sylvicoles élaborée en décembre 2023 avec l'entreprise experte en biodiversité forestière Oréade et avec la contribution d'ONG comme le WWF France et Canopée, un premier contrat a été signé avec la coopérative forestière Alliance Forêt Bois pour participer à des projets de restauration des forêts dégradées, de gestion durable des peuplements forestiers, de protection de vieilles forêts et de restauration des zones humides.
PHYSIQUE				
	<p>Gestion de l'énergie</p> <p>L'amélioration continue de nos usines, des centres de distribution et des bâtiments administratifs permettent de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ grâce à des investissements ciblés et à une transition vers les énergies renouvelables. Cette opportunité permettra de réduire les coûts d'exploitation et l'empreinte carbone de Bel sur le long terme, grâce à une meilleure efficacité énergétique et à des sources d'énergie à faible impact carbone. Cette stratégie contribue à préparer Bel à l'évolution des réglementations locales et du coût de l'énergie.</p>	2035	+ / ++	<p>Bel a pour ambition de réduire les émissions de GES de ses sites de 75,6 % en valeur absolue entre 2017 et 2035 (validée par SBTi). Depuis les années 2000, nos équipes environnement et usine, mesurent et mettent en place des actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> > déployer le programme ESABEL (<i>Energy Saving At Bel</i>) depuis plus de 10 ans, qui permet à chaque site d'accéder à des bonnes pratiques, de suivre ses consommations et de définir des plans d'action pour les réduire ; > améliorer l'efficacité énergétique en investissant dans nos sites de production pour réduire leur empreinte (récupérateurs de chaleur fatale, pompes à chaleur...); > développer les énergies renouvelables (investissement dans la biomasse, les panneaux solaires...). <p>En 2023, 25,11 % de l'énergie et 94,45 % de l'électricité est d'origine renouvelable.</p>

ROUGE Opex / Capex

VERT Revenus



Plan d'action

Le Groupe s'est engagé depuis 2017 dans l'initiative SBT, initiée par le *Carbon Disclosure Project* (CDP), le *World Resources Institute* (WRI), le WWF France et le *Global Compact* des Nations unies, pour réduire ses émissions de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3).

En 2022, le Groupe a accéléré la réduction de son empreinte carbone et a adopté une trajectoire encore plus ambitieuse conforme à l'ambition de limiter le réchauffement climatique sous les + 1,5 °C. Cet engagement implique une réduction nette de 1/4 des émissions de GES de Bel, sur toute sa chaîne de valeur par rapport à 2017, en tenant compte de la croissance du Groupe :

- › Réduire de - 75,6 % en valeur absolue ses émissions sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2035 par rapport à 2017 ;
- › Réduire de - 25 % en valeur absolue ses émissions sur le scope 3 d'ici à 2035 et par rapport à 2017.

Afin d'avoir un réel impact positif sur le climat et d'agir en transparence, Bel calcule ses émissions et se fixe des objectifs de réduction de son empreinte carbone en valeur absolue (ktonnes de CO₂ eq.) et en intensité (ktonnes de CO₂ eq./ktonnes produites). Ce choix permet de tenir compte des objectifs de croissance du Groupe et d'assurer une réelle baisse des émissions de GES sur le long terme.

En parallèle, le Groupe Bel s'est engagé dans l'initiative « *Race to Zero* » des Nations unies, qui rassemble des entreprises pionnières qui s'engagent à contribuer à la neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur avant 2050, selon l'approche suivante :

- 1) **Mesurer**, sensibiliser et piloter la performance ;
- 2) **Éviter** autant que possible les émissions de GES et la dégradation des milieux naturels qui absorbent les GES en s'engageant contre la déforestation, dans des actions de préservation de la biodiversité et de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- 3) **Réduire** au maximum les émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique sous les + 1,5 °C ;
- 4) **Séquestrer** les émissions résiduelles grâce à la mise en place de projets de séquestration carbone à impact environnemental, social et économique positifs, pour contribuer à la neutralité carbone des sites de production en 2025 et d'ici à 2050 de l'ensemble de la chaîne de valeur.

4.2.1 Mesurer, sensibiliser et piloter la performance

| Aperçu du bilan carbone global de Bel

Depuis la réalisation de son premier bilan carbone en 2017, le Groupe Bel utilise, sur conseil des experts internes et externes, la méthodologie dite des « matières utiles » qui consiste à appliquer l'essentiel du poids du carbone sur les matières grasses et protéiques (celles valorisées pour la production fromagère). Quelques années plus tard, le *Dairy PEF* européen recommande d'appliquer la méthodologie dite des « extraits secs » qui alloue à davantage de composants du lait la valeur du carbone (matières grasses, matières protéiques, lactosérum, etc.). Dans un souci de cohérence et comparabilité, le Groupe Bel décide en 2023 d'utiliser désormais pour son calcul de bilan carbone des matières premières laitières la méthodologie des « extraits secs ». Ainsi, le Groupe a recalculé son empreinte carbone pour les années 2017 et à partir de 2021 selon cette nouvelle méthodologie tout en conservant les mêmes objectifs de trajectoire SBTi validés en 2022.

Les émissions du Groupe pour l'année 2022⁽¹⁾ sont estimées à 4 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 6,4 tonnes de CO₂ émises pour 1 tonne de produit vendu, ou 1,1 tonnes de CO₂ émises pour 1 000 euros de chiffre d'affaires (voir chapitre 5.3 - « Examen de la situation financière et du résultat » du Document d'enregistrement universel). Sur l'ensemble de la chaîne de valeur, les principales origines d'émission sont les matières premières, le transport, les emballages et la sous-traitance.

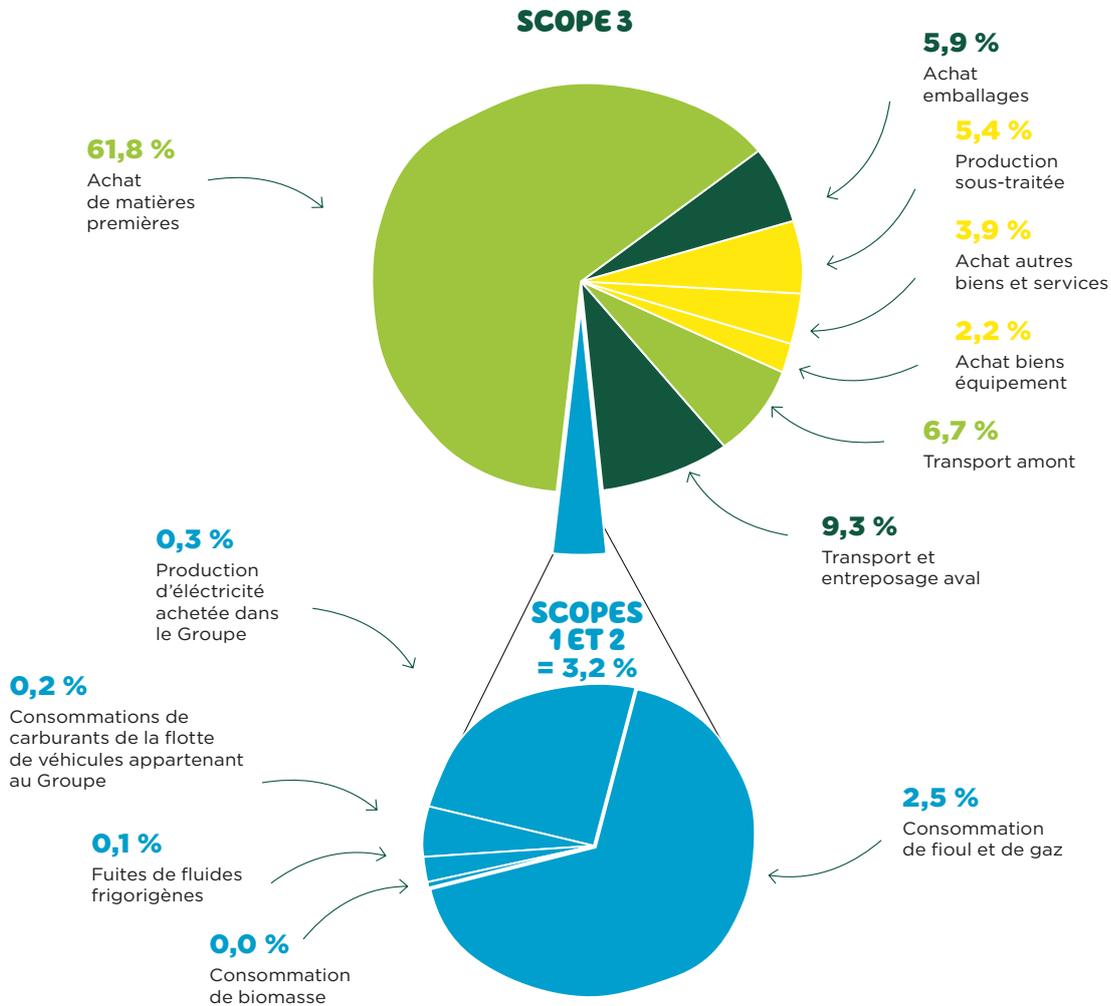
(1) Le bilan carbone du scope 3 étant établi avec un an d'écart, seule la performance 2022 peut être présentée pour l'année 2023.



PRÉSERVER LA PLANÈTE

Lutter contre le changement climatique

Bilan carbone du Groupe par origine d'émission



| Déploiement d'outils de mesure pour aider à la décision

En 2023, Bel anime sa politique et son ambition climat, au sein de sa stratégie *BeLowCarbon*, en associant un de ses indicateurs stratégiques à l'ambition carbone du Groupe (voir page 8 - Un modèle d'Affaires Positif), en déployant un outil de mesure, en sensibilisant les collaborateurs à ce sujet et en l'intégrant dans chacune des décisions du Groupe.



Ainsi au-delà du Bilan Carbone annuel, le Groupe a développé plusieurs outils d'aide à la décision pour mieux évaluer les impacts climatiques des projets et permettre aux collaborateurs de prendre des décisions éclairées en matière de carbone :

- › un outil pédagogique, le Bel Carbon Impact, qui offre une vision consolidée et analytique de l'empreinte carbone du Groupe dans tous ses marchés, marques, segments, et produits et permet de suivre les émissions carbone du Groupe mensuellement sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- › des outils d'aide à la décision qui permettent aux collaborateurs de choisir les meilleures solutions pour les innovations et rénovations produits, par exemple en simulant des scénarios de recettes ou d'emballages (eQoPack) ;
- › l'outil *SC CO₂ emissions calculator* permet lui de mesurer l'empreinte carbone du transport et du stockage des produits finis en aval, et a été développé dans la continuité du projet mis en place avec FRET 21 permettant de simuler l'impact carbone des différents flux.

Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique du Groupe, Bel a réalisé des plans de transition spécifiques à chacune des marques et maillons importants de la chaîne de valeur (amont laitier, transport, emballages). Ces plans ont un double objectif : ils permettent aux équipes concernées d'obtenir une meilleure visibilité des émissions de leur périmètre d'action (à l'échelle d'une usine, ou d'une marque par exemple) ; et permettent l'opérationnalisation du plan de transition de Bel dans le cadre d'un exercice stratégique financier. Les résultats du plan stratégique carbone ont été présentés au Comité exécutif et partagés au Conseil d'administration.

| Sensibilisation des parties prenantes externes

Bel construit sa stratégie carbone avec pour ambition d'avoir un impact positif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, cela nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs. Le Groupe mène des actions de sensibilisation à destination de ses parties prenantes externes et encourage la co-construction de plans d'action pour mutualiser les efforts avec ses partenaires :

- › en travaillant avec le WWF France depuis plus de 10 ans pour réduire l'impact environnemental lié à l'amont laitier (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable) ;
- › en échangeant avec les producteurs partenaires et ses fournisseurs pour les accompagner dans leur transition (voir paragraphe 2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires) ;
- › en construisant des stratégies communes de réduction de GES avec ses clients (voir paragraphe 2.3 - Être un partenaire clé et engagé pour ses clients) ;

- › en publiant en toute transparence sa trajectoire climat par le biais de cette DPEF, et de publications réalisées au niveau Groupe telles que la *scorecard* RSE (voir chapitre 10 - Scorecard RSE : nos principaux enjeux extra-financiers et leur suivi de performance), ou le *Group Sustainability-Linked Financing Framework*⁽¹⁾ (voir paragraphe 2.5 - Promouvoir des pratiques de financement responsables auprès des investisseurs), ainsi que la plateforme OpenClimat⁽²⁾ accessible notamment pour les consommateurs (voir paragraphe 2.3 - Être un partenaire clé et engagé pour ses clients).

| Sensibilisation des collaborateurs

Bel est convaincu de la nécessité de mobiliser l'ensemble des collaborateurs sur ce sujet clé pour le Groupe. Bel a pris l'engagement de former le plus de collaborateurs possible au changement climatique via La Fresque du Climat, et ce, à tous les niveaux de l'entreprise, dans le cadre du programme *Actors for Good*. En 2023, 2 758 collaborateurs ont été formés, soit près de 4 100 collaborateurs du Groupe formés à La Fresque du Climat depuis 2021 (voir paragraphe 2.1.5 - *Believe* : permettre aux collaborateurs de s'engager sur des sujets à impact positif).

Enfin, Bel a intégré la réduction de l'empreinte carbone sur les scopes 1 et 2 dans les objectifs bonus de l'ensemble des collaborateurs éligibles (voir paragraphe 2.1.2 - *Be Well*, se sentir valorisé dans un environnement sûr, avec une rémunération et des avantages équitables).

4.2.2 Éviter les émissions de gaz à effets de serre

Convaincu que le meilleur impact est celui qu'on ne génère pas, l'action prioritaire est d'éviter de générer des émissions de GES, ou d'altérer des milieux naturels qui séquestrent du carbone. C'est pourquoi Bel s'engage à :

- › promouvoir une alimentation équilibrée entre le laitier et le végétal, et proposer ainsi des alternatives moins émettrices de GES (voir paragraphe 5.4 - Recourir aux matières premières végétales dans un cadre rigoureux) ;
- › lutter contre le gaspillage alimentaire pour éviter non seulement les émissions liées à une production inutile, et celles liées à la destruction des produits gaspillés (voir paragraphe 6.1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire) ;
- › optimiser la fin de vie des produits (voir paragraphe 6.2 - Concevoir des emballages responsables) ;
- › lutter contre la déforestation et préserver la biodiversité, évitant ainsi la dégradation d'une des principales solutions à l'absorption des émissions de GES à l'échelle mondiale (voir paragraphe 4.4 - Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels).

(1) Le Groupe - Publications (groupe-bel.com).

(2) Bel | OpenClimat : données, démarche et actions climat.



4.2.3 Réduire les émissions des GES sur toute sa chaîne de valeur

Par rapport à 2017, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, les émissions de GES sont en réduction de - 9% en valeur absolue et - 20 %⁽¹⁾ en intensité, principalement expliqué par le déploiement de plans d'action sur l'amont laitier pour le rendre plus durable, reposant sur des diagnostics carbone réalisés au niveau des fermes, ainsi que l'accélération du développement de produits à base de matières premières végétales.

| Réduire les émissions de GES des scopes 1 et 2

Les scopes 1 et 2 de Bel représentent 3,2 % (respectivement 2,9 % et 0,3 %) du total des émissions de GES du Groupe. En 2023, l'empreinte carbone du Groupe⁽²⁾ sur les scopes 1 et 2 représente en valeur absolue 115 947 tonnes d'équivalent CO₂ ou 185 kilogrammes d'équivalent CO₂ par tonne produite en intensité, réparti comme suit :

- scope 1: 103 590 tonnes d'équivalent CO₂;
- scope 2: 12 357 tonnes d'équivalent CO₂.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 & 2



Bilan des émissions des GES des scopes 1 et 2

Les émissions de GES des sites industriels du Groupe sont principalement liées aux processus de fabrication des différents produits et au mix énergétique utilisé. De manière plus marginale, les fuites de fluides frigorigènes ainsi que les consommations de carburants de la flotte de véhicules appartenant au Groupe contribuent également à émettre des GES.

Le Groupe travaille sur ces différentes sources d'émissions pour diminuer l'intensité carbone de sa production jusqu'à atteindre un seuil d'émissions incompressibles compatibles avec la trajectoire + 1,5°C d'ici 2035 et contribuera à la neutralité carbone de ses scopes 1 & 2 dès 2025 en investissement également dans des projets de séquestration (voir paragraphe 4.2.4 - Séquestrer les émissions résiduelles en protégeant les écosystèmes).

Réduction des consommations énergétiques des sites industriels

La consommation énergétique du Groupe est de 465 765 MWh, et son intensité énergétique ramenée au chiffre d'affaires (voir chapitre 5.3 - « Examen de la situation financière et du résultat »

du Document d'enregistrement universel) des activités à fort impact climatique⁽³⁾ est de 0,1 MWh/K€.

Le Groupe a développé le programme EsaBel (*Energy Saving at Bel*), qui permet à chaque site de disposer d'un recueil de bonnes pratiques et de bâtir des plans d'action pour réduire leurs consommations. De plus, 17 sites industriels du Groupe ont mis en place un système de management de l'environnement certifié ISO 14001.

Une part des 10 millions d'euros investis pour réduire l'empreinte environnementale des sites de production en 2023 est dédiée à cette réduction, via de multiples projets d'amélioration continue développés sur site, ou l'installation en 2023 d'une pompe à chaleur en Mayenne par exemple.

Ces investissements de pompes à chaleur sont considérés dans le cadre du calcul du ratio de Capex verts de la Taxonomie Européenne (voir chapitre 8 - Application de la Taxonomie Verte Européenne aux activités de Bel).

Conscient que la réduction des consommations énergétiques passe aussi par une meilleure sensibilisation, Bel a déployé un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique dans ses usines en 2023.

(1) Les émissions de GES du Groupe ont été recalculées du fait d'un changement de méthodologie permettant de prendre en compte de manière plus précise l'impact des matières premières laitières (voir paragraphe 4.2.1 - Mesurer, sensibiliser et piloter la performance).
(2) Conformément à la méthodologie détaillée dans le chapitre 9 - Note méthodologique, le Groupe est tenu de rapporter ses émissions de carbone scope 1 et 2 pour l'ensemble de ses opérations propres, correspondant au périmètre de consolidation financier (consolidé à 100 %). Les investissements minoritaires ne sont donc pas inclus dans le périmètre de calcul des scopes 1 et 2 du Groupe.
(3) Les activités de Bel (code Nace C.) sont considérées dans un secteur à fort impact climatique, d'après le Règlement (UE) 2019/2088.



Consommation énergétiques des sites industriels	2021	2022	2023
Consommation d'électricité (en MWh)			
Électricité non certifiée d'origine renouvelable	83 780	30 924	15 756
Électricité d'origine renouvelable	195 648	256 857	267 894
Total électricité	279 428	287 781	283 651
<i>Dont électricité renouvelable</i>	<i>70 %</i>	<i>89 %</i>	<i>94 %</i>
Consommation de produits pétroliers, gaz et biomasse pour la production de chaleur et divers (en MWh PCI)			
Produits pétroliers et gaz	435 012	386 350	348 808
Biomasse et biogaz	74 469	97 939	116 957
Combustion en poste fixe	509 482	484 289	465 765
<i>Dont biomasse et biogaz</i>	<i>15 %</i>	<i>20 %</i>	<i>25 %</i>
Consommations d'énergie tous produits B-to-C et B-to-B (en MWh/tonne produite)			
Électricité	0,45	0,45	0,45
Produits pétroliers et gaz	0,70	0,61	0,55
Biomasse	0,12	0,15	0,19

Accélérer la transition vers les énergies d'origine renouvelable

En plus de la réduction de la consommation énergétique, le Groupe vise à développer l'utilisation d'énergies propres telles que les énergies renouvelables.

Au niveau Groupe, 25,1 % des énergies utilisées sont issues d'origines renouvelables.

Le Groupe Bel dispose ainsi de quatre chaudières biomasse qui représentent aujourd'hui 25 % de la consommation d'énergie pour sa production de chaleur. En 2023, Bel a installé une nouvelle chaudière biomasse sur le site de Tanger, et un autre projet est en cours d'étude.

Ces investissements de chaudières biomasse sont considérés dans le cadre du calcul du ratio de Capex verts de la Taxonomie

Européenne (voir chapitre 8 - Application de la Taxonomie Verte Européenne aux activités de Bel).

De plus, deux sites Bel sont pourvus de capteurs photovoltaïques au Vietnam et aux Açores, et le Groupe a établi une feuille de route afin de déployer d'autres projets sur d'autres sites dans les années à venir.

Enfin, un plan de conversion des usines à l'achat d'énergies renouvelables est en cours de déploiement. Ainsi en 2023, les sites en Egypte et au Canada ont adopté un système d'approvisionnement en électricité renouvelable. Ces nouvelles conversions, s'additionnant aux sites déjà convertis les années précédentes, permettent d'atteindre 94 % d'électricité de la consommation totale du Groupe en électricité provenant d'origine renouvelable.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2021	2022	2023	Évolution 2017-2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Réduire les émissions de GES sur les scopes 1 et 2	Emissions de GES scopes 1 et 2 vs 2017 (valeur absolue en ktonnes CO ₂) ^(a)	179	164	128	115	- 35 %	-34 % ^(b)		-55 % ^(b)
Contribuer à la neutralité carbone sur les scopes 1 et 2	Émissions de GES scopes 1 et 2 nettes après séquestration (valeur absolue en ktonnes CO ₂)	179	164	128	115		0		

(a) Indicateurs faisant l'objet du rapport d'assurance raisonnable.

(b) Cet objectif de réduction nette d'un quart des émissions de GES de Bel, sur toute sa chaîne de valeur par rapport à 2017 est aligné avec le scénario de réduction +1,5°C, validé par SBT, et a pour objectif de réduire de -75 % en valeur absolue ses émissions sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2035, et de réduire de -25 % en valeur absolue ses émissions sur le scope 3 d'ici à 2035 et par rapport à 2017.



| Réduire les émissions de GES sur le scope 3

Le scope 3 de Bel représente plus de 96,8 % du total des émissions de GES du Groupe, soit 3,9 MtCO₂ en baisse de -9 % vs. 2017 en valeur absolue.

Matières premières : 61,8 %

Étant donné l'impact majeur des matières premières agricoles sur le bilan carbone global du Groupe (61,8 %), la réduction des émissions de GES liées à ce poste est déterminante dans l'atteinte des objectifs validés par SBTi.

Conscient de sa responsabilité et de l'impact de la production laitière sur l'environnement, le Groupe a donc fait de son engagement pour une filière laitière durable un axe prioritaire de sa stratégie :

- Depuis 2012, Bel s'inscrit dans un partenariat avec le WWF France dans le but de réduire les impacts environnementaux liés à la production laitière, y compris les émissions de GES (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable) ;
- Bel utilise plusieurs outils reconnus nationalement (*CAP'2ER*, *Cool Farm Tool*, etc.) pour mesurer l'impact environnemental des fermes laitières. Ces outils ont permis de mieux mesurer l'empreinte du Groupe et d'identifier les leviers de réduction à proposer aux producteurs de lait dans 84 % des fermes partenaires. En créant une discussion privilégiée avec l'éleveur sur les origines de l'impact environnemental, ces outils permettent également d'accompagner la transformation de ses fournisseurs ;
- En 2023, Bel a mis en place un programme pilote en France et déploie en Slovaquie avec l'entreprise DSM, une solution permettant de réduire les émissions de méthane des vaches par le biais de leur alimentation. (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable).

Par ailleurs, l'accélération du positionnement du Groupe sur le segment du fruit et du végétal, dont l'impact carbone est moindre, contribue aux objectifs globaux de réduction des émissions de GES sur toute la chaîne de valeur. À titre d'exemple :

- une analyse de cycle de vie réalisée en 2021 avec l'agence conseil Quantis a démontré que certains produits végétaux de la marque Nurishh® ont un impact carbone quatre fois moindre que leur équivalent laitier ;
 - l'intensité carbone de l'ingrédient pomme comparée à un ingrédient fromage peut avoir un impact jusqu'à 10 fois moindre (source Agribalyse).
- Par rapport à 2017, les émissions de GES liées aux matières premières sont en réduction de - 604 KtCO₂ soit - 20 % en valeur absolue.

Transport/Distribution : 16 %

Le Groupe optimise les étapes de transport de ses matières premières et de ses produits finis pour réduire non seulement ses émissions de GES, mais aussi d'autres nuisances (congestion routière, bruit, etc.). Le schéma d'implantation de ses sites ainsi que ses flux logistiques permettent de réduire les distances amont (de lait liquide notamment) et aval (au plus proche des marchés de consommation).

Dans tous ses pays d'implantation, Bel travaille avec ses prestataires logistiques pour réduire le kilométrage à vide, optimiser les flux de transport, et optimiser le remplissage des camions et des containers. En 2023, le Groupe a notamment accentué la densité des palettes pour certains produits à destination des États-Unis. Cette optimisation a conduit à une augmentation de 15 % de la densité des palettes pour le Boursin®, de 30 % pour les Babybel® et de 24 % pour La Vache qui rit®, contribuant ainsi à éviter l'émission de 332 tonnes de CO₂ au cours de l'année en réduisant le nombre de transports nécessaires.

Depuis 2020, Bel est partenaire du programme FRET 21 en France, une initiative multipartite qui permet de piloter la réduction des émissions de GES provenant du transport aval en utilisant différents leviers, en particulier le transport multimodal, le taux de remplissage et des carburants verts. En 2023, Bel a augmenté le nombre de camions roulant au B100 (bio diesel) en France, entraînant alors une réduction de 178 tonnes de CO₂.

En 2023, le Groupe a reçu un prix dans le cadre du programme *Lean & Green* dans deux de ses géographies : au Portugal, pour avoir réduit de 20 % ses émissions de carbone liées au transport par rapport à 2020, notamment grâce à des projets de méga-camions, ainsi qu'à l'optimisation du réseau logistique ; et en Espagne, pour avoir réduit de 20 % ses émissions de carbone depuis 2019 grâce au renouvellement de la flotte de camions et l'achat d'énergie certifiée d'origine renouvelable. Le Groupe continue dans cette voie et a lancé en novembre 2023 en Espagne un projet d'utilisation de carburant HVO, permettant de réduire de 80 % les émissions de CO₂ par rapport à un carburant diesel, évitant ainsi en moyenne 255 tonnes de CO₂ par an.

En 2023, Bel a également choisi de privilégier les circuits courts sur sa chaîne d'approvisionnement pour en limiter l'impact environnemental, en resourçant les ingrédients du Boursin® à une échelle plus locale. Le Groupe s'est fixé pour objectif de déployer cette mesure en 2024, en partenariat avec la coopérative Agropur.

- Par rapport à 2017, les émissions de GES liées au transport ont augmenté de 72 KtCO₂, corrélés pour le transport amont comme pour le transport aval, à l'augmentation de la production. Les plans d'action déployés notamment sur le transport aval permettent de contenir une hausse d'intensité de 3 %.



Emballages : 5,9 %

Le Groupe a défini une politique « Portions durables » visant à réduire l'impact environnemental lié à leur utilisation (voir chapitre 6 - Concevoir des portions durables).

- Par rapport à 2017, les émissions de GES liées aux emballages sont en hausse de 71 KtCO₂, liés à la fois à l'augmentation de la production et aussi à une hausse de 15 % en intensité.

Réduire l'empreinte du scope 3	2017 ^(b)	2021 ^(b)	2022 ^(a)	Évolution 2017-2022
Émissions de GES sur le scope 3 (valeur absolue en ktonnes CO ₂)	4 278	3 836	3 908	-9 %
Émissions de GES sur le scope 3 (T éq. CO ₂ /tonne produite)	7,6	6,2	6,1	-19 %

(a) Le bilan carbone du scope 3 étant établi avec un an d'écart, seule la performance 2022 peut être présentée pour cet indicateur.

(b) Les émissions passées du Groupe ont été recalculées en 2022 pour refléter les évolutions méthodologiques afin de conserver un périmètre comparable entre 2017 et 2021, comme demandé dans le cadre du SBTi.

4.2.4 Séquestrer les émissions résiduelles en protégeant les écosystèmes

Développer des projets terrain ayant un impact positif sur le carbone, la biodiversité et les territoires

Les équipes du Groupe travaillent prioritairement à la réduction des émissions de GES, jusqu'à l'atteinte d'un niveau incompressible d'émissions. Bel cherche à séquestrer ses émissions incompressibles pour contribuer à la neutralité carbone de l'ensemble de la chaîne de valeur avant 2050, en commençant par son premier périmètre de responsabilité, ses usines, d'ici à 2025.

Dans le choix des projets, Bel a la volonté de soutenir des projets aux impacts positifs multiples, en termes de séquestration du carbone, mais aussi de biodiversité, de préservation de la ressource en eau, de création de valeur économique et de dynamique sociale locale. Ces actions ont lieu dans des géographies différentes, selon les typologies de projets (agroforesterie, conservation ou restauration de forêts, etc.). Afin de garantir la transparence et la crédibilité de ces projets, les actions sont labellisées et menées avec le soutien de partenaires experts (ONG, coopératives forestières...).

Depuis 2021, plusieurs partenariats ont déjà été mis en place :

- le Groupe a d'abord rejoint le 3^e Fonds Carbone Livelihoods (LCF3) lancé par Livelihoods Venture en juin 2021, aux côtés de 13 entreprises et investisseurs financiers. Son objectif est de soutenir les communautés rurales dans leurs efforts pour préserver ou restaurer leurs écosystèmes naturels et améliorer leurs moyens de subsistance via des pratiques agricoles durables notamment d'agroforesterie ;
- le Groupe a également signé en 2022 un contrat de 5 ans avec l'ONG African Parks qui soutient des projets de préservation de la faune et la flore au sein des plus grands parcs naturels africains. Les investissements de Bel sont dédiés à la préservation du parc Chinko situé en République centrafricaine, un trésor de biodiversité. Grâce aux actions menées avec les populations locales notamment sur la gestion des flux de transhumance et les pratiques agricoles, la déforestation est évitée permettant à la biodiversité de prospérer ;
- dans le cadre de son partenariat avec le WWF France, le Groupe a rejoint l'initiative Nature Impact lancée au printemps 2023, premier fonds dédié à la préservation de la forêt, basé sur la logique des Paiements de pratiques

bénéficiant aux Services Écosystémiques (PSE), et qui combine protection de la biodiversité et séquestration carbone.

Promouvoir des pratiques forestières respectueuses

Afin de promouvoir des pratiques forestières les plus respectueuses de la biodiversité, le Groupe Bel a élaboré une charte de bonnes pratiques sylvicoles en décembre 2023 avec l'entreprise d'expertise en biodiversité forestière Oréade et également avec la contribution d'ONGs comme le WWF France et Canopée. Cette charte, basée sur les principes de la labellisation FSC, s'aligne sur plusieurs pratiques essentielles :

- favoriser la régénération naturelle et limiter la plantation à des enrichissements localisés avec des essences autochtones pour les peuplements résineux ;
- encourager la régénération naturelle et l'enrichissement avec des essences autochtones diversifiées pour les peuplements feuillus ou mixtes ;
- éviter le dessouchage, privilégier le broyage des résidus et limiter les préparations du sol en plein lors des projets de plantation pour réduire les pertes de carbone du sol ;
- favoriser les sylvicultures permettant le stockage et la séquestration du carbone à long terme en forêt.

Bel a pour volonté de contractualiser avec plusieurs acteurs forestiers capables de mettre en place ces pratiques. Dans ce cadre, un premier contrat a été signé avec la coopérative forestière Alliance Forêt Bois pour participer à des projets de restauration des forêts dégradées, de gestion durable des peuplements forestiers, de protection de vieilles forêts et de restauration des zones humides. Ces projets visent à améliorer la séquestration du carbone, la biodiversité et les fonctionnements écologiques.

Les tourbières, un trésor de biodiversité clé dans la séquestration du carbone

Les tourbières, alliées de la nature, captent naturellement de grandes quantités de carbone, préservent la ressource en eau et abritent une biodiversité unique. En l'absence d'oxygène dans ce milieu humide, le carbone capturé lors de la photosynthèse est stocké dans les sols sous forme de tourbe, évitant ainsi son rejet dans l'atmosphère. Ces zones, qui ne représentent que 3 % des terres émergées, stockent environ un tiers du carbone des sols, soit le double de toutes les forêts mondiales réunies. Chaque année, la destruction des tourbières est responsable de 5 à 10 % des émissions de CO₂ d'origines humaines.



PRÉSERVER LA PLANÈTE

Préserver durablement la ressource en eau

Le Jura, berceau du Groupe Bel, abrite deux usines emblématiques à Lons-le-Saunier et à Dole, fournissant les célèbres portions du groupe (Vache qui rit, Apéricube). Ce massif franco-suisse est l'un des endroits les plus riches en tourbières en Europe occidentale, avec 495 tourbières (5 321 ha) répertoriées, dont une grande partie nécessite une

restauration. En partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Franche-Comté et les Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs-Dessoubre, le Groupe Bel a initié un partenariat novateur en fin 2023 pour accélérer la réhabilitation et la préservation de plus de 40 tourbières dans le Jura.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2017 (b)	2021 (b)	2022 (a)	Évolution 2017-2022	Objectif 2025	Avan- cement	Objectif 2030
Réduire l'empreinte carbone globale du Groupe pour répondre aux ambitions de l'Accord de Paris ^(a)	Bilan carbone global (valeur absolue en ktonnes CO ₂)	4 457	4 001	4 036	- 9 %	-12 % ^(c)		-20 % ^(c)
Réduire les émissions de GES sur les scopes 1 et 2	Bilan carbone global (T éq. CO ₂ /tonne produite)	8,0	6,5	6,4	-20 %			

(a) Scopes 1,2 et 3. Le bilan carbone du scope 3 étant établi avec un an d'écart, seule la performance 2021 peut être présentée pour cet indicateur.

(b) Les émissions passées du Groupe ont été recalculées en 2022 pour refléter les évolutions de méthodologie afin de conserver un périmètre comparable entre 2017, comme demandé dans le cadre du SBTi.

(c) Cet objectif de réduction nette d'1/4 des émissions de GES de Bel, sur toute sa chaîne de valeur par rapport à 2017 est aligné avec le scénario de réduction 1,5 °C, validé par SBTi, et a pour objectif de réduire de - 75 % en valeur absolue ses émissions sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2035, et de réduire de - 25 % en valeur absolue ses émissions sur le scope 3 d'ici à 2035 et par rapport à 2017.

4.3 Préserver durablement la ressource en eau

Définition de l'enjeu et du risque

La raréfaction de la ressource en eau affecte plus de 40 % de la population mondiale⁽¹⁾ : une proportion inquiétante qui risque de s'aggraver en raison de la hausse des températures mondiales. Bel est particulièrement concerné du fait de son fort impact à travers la production animale et végétale et du risque important lié à sa dépendance envers ces productions. Par exemple, d'après l'outil du *Water Risk Filter*⁽²⁾ développé par le WWF France, 66 % des usines du Groupe se situeraient dans une zone de vulnérabilité hydrique.

Au-delà de la disponibilité de la ressource, la qualité de l'eau est également considérée comme un indicateur important à considérer dans l'analyse de l'empreinte eau du Groupe. Elle constitue un risque financier matériel pour le Groupe, pouvant générer différentes formes de pollutions sur l'ensemble de la chaîne de valeur, notamment liées aux excès d'azote et de phosphore dans l'eau, susceptibles de perturber les cycles biogéochimiques.

Cet enjeu s'inscrit dans l'objectif de l'ONU de garantir un accès universel à l'eau pour tous d'ici à 2030, à l'assainissement et d'assurer une gestion durable des ressources en eau. Pour participer à cet effort collectif indispensable, et limiter les risques de rareté et de dégradation de la qualité de l'eau, Bel cherche à réduire les prélèvements d'eau nécessaires à ses activités et à améliorer la qualité de ses rejets, à travers notamment l'utilisation de technologies performantes. Plus en

amont de sa chaîne de valeur, Bel cherche aussi des solutions pour renforcer la résilience des exploitations laitières face à la raréfaction de la ressource en eau dans certains bassins laitiers, engendrée par le changement climatique (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable) et à réduire et optimiser la gestion de l'eau des vergers.

Politiques

Depuis 2023, l'ambition et les objectifs du Groupe sur les sujets relatifs à l'eau englobent non seulement les usines (déjà incluses dans la stratégie environnementale du Groupe), mais aussi l'ensemble du reste de sa chaîne de valeur. Ainsi, les équipes de Bel ont travaillé, après avoir consulté des experts interne et externe, sur une ambition globale autour de quatre axes clés : mesurer l'impact du Groupe sur la ressource en eau et définir des objectifs par site, éviter et réduire les prélèvements d'eau de l'ensemble de la chaîne de valeur, protéger et régénérer les milieux naturels, construire la résilience du Groupe et de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Gouvernance

Conscient de l'importance d'une gestion durable de la ressource en eau, Bel a créé en 2023 un Comité eau chargé de piloter la réduction de l'empreinte eau du Groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Un Comité Risque eau existe également afin de piloter spécifiquement les risques liés au sujet tout au long de l'année.

(1) Source : objectifs de développement durable de l'ONU.

(2) Source : WWF Water Risk Filter.

Plan d'action

Le Groupe Bel met en place des plans d'action pour améliorer son impact sur la ressource en eau en s'inspirant de l'approche déployée pour son plan climat :

- 1) **Mesurer** l'impact du Groupe sur la ressource en eau sur l'ensemble de sa chaîne de valeur ;
- 2) **Éviter et réduire** les prélèvements d'eau de l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- 3) **Protéger** les milieux naturels des rejets de l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- 4) **Construire** la résilience du Groupe et de l'ensemble de la chaîne de valeur.

4.3.1 Mesurer l'impact du Groupe sur la ressource en eau sur l'ensemble de sa chaîne de valeur

Dans le cadre de la définition de son ambition eau, le Groupe a réalisé en 2023 son « bilan empreinte eau » couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, à l'image d'un bilan carbone. Ainsi, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, le Groupe a travaillé en partenariat avec Quantis pour collecter les données liées à la quantité (la consommation d'eau, le prélèvement en eau douce et le prélèvement d'eau douce pondéré au stress hydrique) et à la qualité de l'eau (eutrophisation marine, eutrophisation d'eau douce, écotoxicité). Tous ces indicateurs montrent que le scope 3 représente de loin l'impact le plus significatif de l'empreinte (entre 90 % à 99 % de l'impact total). Les premières analyses

révèlent que les activités liées aux fruits ont en intensité un plus fort impact sur la ressource en eau que les activités laitières, en raison des besoins d'irrigation pour les exploitations en France et aux États-Unis.

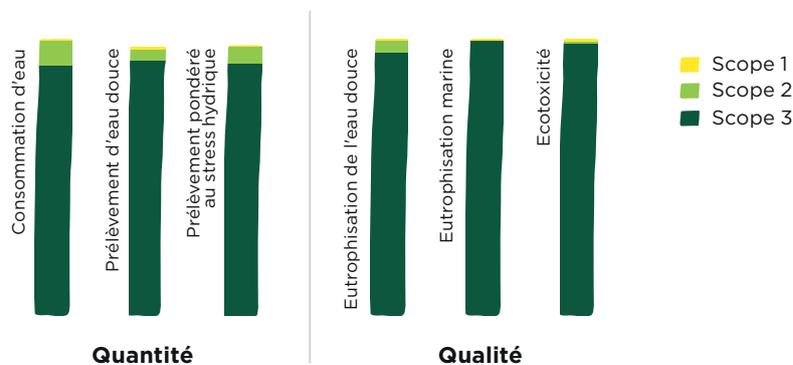
En termes de quantité, l'analyse fait apparaître que le Groupe consomme trois fois moins d'eau qu'il n'en prélève. De plus, il apparaît que plusieurs bassins de productions sont situés dans des pays à fort stress hydrique comme l'Iran, l'Égypte ou encore l'Espagne d'où un indicateur de prélèvement pondéré au stress hydrique huit fois plus élevé que celui de la consommation.

En ce qui concerne les indicateurs liés à la qualité de l'eau, Bel concentre son attention sur les pollutions causées par l'excès d'azote issus des effluents des animaux, ainsi que par le phosphore issu principalement du processus de raffinage de la production d'huile de palme.

Cette mesure de l'empreinte eau permet au Groupe de mieux comprendre les domaines nécessitant des actions et des engagements. La réduction de cette empreinte sera définie à l'échelle locale, étant donné que les enjeux et impacts diffèrent d'un site à l'autre, alignée à la méthodologie de l'initiative SBTN *Science Based Targets Network* (voir paragraphe 4.4 - Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels) en commençant par un pilote mené sur le site de Pacy.

Fort de son retour d'expérience sur le climat, Bel souhaite à terme dupliquer l'approche dont la mise en place d'un outil « *Bel Water Impact Tool* » pour permettre à l'ensemble des collaborateurs d'agir sur la réduction de l'empreinte eau dans leurs métiers.

Empreinte eau du Groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur



4.3.2 Éviter et réduire les prélèvements d'eau de l'ensemble de la chaîne de valeur

| Dans les usines du Groupe

Le programme d'amélioration continue « *WasaBel* » (*Water Saving at Bel*) permet à chaque site de disposer d'un recueil de bonnes pratiques, de suivre ses prélèvements et de bâtir des plans d'action pour les réduire dans une logique d'amélioration continue. Le Groupe s'assure qu'aucune de ses activités ne prélève plus que le quota alloué afin de garantir une répartition équitable des ressources en eau. En 2023, le Groupe a identifié plusieurs leviers d'action, tels que la récupération des eaux issues de matières laitières, la réutilisation des eaux sorties de stations d'épuration après traitement, ou encore la réduction des consommations d'eau au moment du nettoyage.

En 2023, le Groupe harmonise sa méthodologie de calcul entre les territoires laitiers et fruitiers et se fixe un nouvel objectif de réduction ambitieux pour l'ensemble de ses usines. Le Groupe se fixe ainsi pour objectif de réduire ses prélèvements en eau de 45 % par rapport à 2017, à l'horizon 2035.

Ainsi en 2023, les prélèvements d'eau sont en diminution par rapport à 2017 (-2,3 %), et atteignent 6,84 m³ par tonne produite en 2023. L'intensité des prélèvements en eau des usines du Groupe, ramenée au chiffre d'affaires (voir chapitre 5.3 - « Examen de la situation financière et du résultat » du Document d'enregistrement universel) des activités à fort impact climatique⁽¹⁾ est de 1,2 m³ par milliers d'euros de chiffre d'affaires.

(1) Les activités de Bel (code Nace C.) sont considérées dans un secteur à fort impact climatique, d'après le Règlement (UE) 2019/2088.



PRÉSERVER LA PLANÈTE

Préserver durablement la ressource en eau

| Sur le reste de la chaîne de valeur

Sur le reste de la chaîne de valeur, le Groupe cherche aussi à réduire ses consommations d'eau, notamment en développant la production de produits végétaux, moins consommateurs d'eau que les produits laitiers. En amont de sa chaîne de valeur, le Groupe agit également via la mise en place de pratiques d'agriculture régénératrice qui permettent de réduire l'apport en eau des cultures, en évitant l'évapotranspiration excessive du sol, en augmentant la capacité de rétention d'eau du sol que les pratiques traditionnelles (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice), et en accompagnant ses fournisseurs à mettre en place des bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau.

Dans le cadre de sa politique sur les portions durables (voir paragraphe 6.2 - Concevoir des emballages responsables) le

Groupe cherche également à minimiser son impact sur la quantité et la qualité de l'eau, en limitant l'utilisation d'aluminium ou de plastique par exemple, en s'assurant que les matériaux papier ou carton utilisés sont fabriqués à partir de fibres recyclées ou certifiées, ou encore en privilégiant des matériaux d'emballage d'origine végétale qui consomment peu d'eau tout en remplaçant les matériaux d'origine fossile. Le Groupe mesure l'impact de ses emballages sur l'eau grâce à l'utilisation de l'outil eQoPack (voir paragraphe 4.2 - Lutter contre le changement climatique).

Les grands leviers ont été identifiés dans le cadre de la mesure de l'empreinte eau du Groupe et de l'ambition, il conviendra dans les prochains exercices d'affiner les plans d'action et de cadencer leur mise en œuvre.

Consommation d'eau	2021	2022	2023
En m ³ par tonne produite (tous produits B-to-B et B-to-C) ^(a)	7,15	6,96	6,84
En milliers de m ³ ^(a)	4 420	4 423	4 294

(a) Total Groupe.

4.3.3 Protéger les milieux naturels des rejets de l'ensemble de la chaîne de valeur

| Dans les usines du Groupe

En diminuant leur prélèvement d'eau, les sites industriels réduisent mécaniquement leurs rejets, ce qui leur permet de mieux en contrôler la qualité. De plus, le Groupe vise à limiter au maximum les rejets accidentels dans les milieux naturels. Cette volonté est alignée avec l'ambition de Bel de participer à la restauration de l'équilibre environnemental des écosystèmes aquatiques d'ici 2035.

Rejets des eaux usées	2021	2022	2023
Volume total d'eaux usées (en milliers de m ³) ^(a)	3 798	3 838	3 988
Traité en interne	2 254	2 200	2 085
Traité par un tiers avec d'autres effluents	1 544	1 638	1 164
Répandu en eaux brutes	ND	ND	ND
Volume d'eaux usées par tonne produite			
En m ³ par tonne produite (tous produits B-to-B et B-to-C)	6,26	6,15	6,28
Qualité de l'eau épurée (en tonnes) ^(b)			
Demande chimique en oxygène (DCO)	102	80,4	149,9
Matière en suspension rejetée	33	32	28
Azote global rejeté	14,4	12,7	10,7
Phosphore total rejeté	3,4	3,1	4,9
Coût du traitement des eaux usées (en milliers d'euros) ^(c)	6 158	8 430	8 977
Épandage de boues de stations d'épuration ou d'eaux brutes ^(d)			
Matière sèche totale (en tonnes)	1 123	1 123	1 090
Azote (en tonnes)	93	98	94
Phosphore (en tonnes)	93	92	80

(a) Total Groupe.

(b) Données disponibles pour 27 sites qui représentent 74 % de la production totale du périmètre de ce reporting.

(c) Données disponibles pour 13 des 13 sites qui assurent un traitement complet pour un rejet au milieu naturel.

(d) Données disponibles pour 5 des 5 sites qui pratiquent l'épandage.



| Sur le reste de la chaîne de valeur

En amont de sa chaîne de valeur, les pratiques d'agriculture régénératrice mises en place par Bel (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice) permettent de ralentir le cycle de l'eau en améliorant la porosité du sol, d'éviter le lessivage du sol et ainsi de réduire de manière significative la pollution de l'eau. Parallèlement, le Groupe souhaite accompagner d'ici 2025 ses partenaires dans les pratiques de gestion du fumier afin d'en réduire les fuites dans l'environnement pouvant polluer l'eau.

Pour ce qui est de l'impact de ses emballages, la politique sur les Portions Durables du Groupe (voir chapitre 6 - Concevoir des portions durables) permet d'aller vers une économie circulaire, et ainsi de réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles et d'éviter la pollution de l'eau.

De plus, Bel souhaite garantir qu'aucune de ses activités ne dégrade les zones humides, et s'engage activement dans la restauration et la conservation des tourbières notamment dans le Jura (voir paragraphe 4.2.4 - Séquestrer les émissions résiduelles en protégeant les écosystèmes).

4.3.4 Construire la résilience du Groupe et de l'ensemble de la chaîne de valeur

| Augmentation de la résilience des sites industriels et des employés

Majoritairement gérée par le service public, l'eau potable utilisée dans les usines du Groupe provient des cours d'eau de surface (rivières, lacs...) ou des eaux souterraines (nappes phréatiques), qui peuvent faire l'objet de problématiques de disponibilité dans certaines zones. Une évaluation du risque de disponibilité de l'eau est faite annuellement au travers de l'outil *Water Risk Filter* du WWF France qui donne une idée de la disponibilité de l'eau par bassin hydraulique. 66 % des sites Bel

sont en zone de vulnérabilité. Les plans d'action sont déployés en priorité sur les sites en zone de vulnérabilité, de stress ou de pénurie.

L'augmentation de la résilience des sites passe aussi par un accès durable à l'eau pour les populations qui y travaillent. Le Groupe s'engage à garantir l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous ses employés d'ici à 2026.

| Augmentation de la résilience de l'amont agricole

Les bassins agricoles sont aujourd'hui sujets à une pression accrue liée aux effets du changement climatique (bien qu'inégale selon les bassins considérés). Ainsi, certaines zones où le Groupe opère sont en situation de stress hydrique. Pourtant, l'eau est une ressource indispensable à la production agricole, et l'agriculture peut avoir un impact sur la qualité et la disponibilité de la ressource en eau. Afin d'augmenter la résilience des exploitations agricoles, Bel souhaite mettre en place deux actions complémentaires :

- > la réduction des besoins en eau ;
- > la mise en place de solutions pour satisfaire les besoins incompressibles en garantissant le bon équilibre du cycle de l'eau (via des changements des fourrages, la mise en place de pratiques d'agriculture régénératrice ou encore la mise en place de haies).

Les stratégies d'approvisionnement du Groupe jouent un rôle crucial dans la construction de la résilience de Bel. En effet, en adaptant ses sources d'approvisionnement aux risques identifiés liés à l'eau par région tels que les pénuries, ou les inondations, Bel souhaite garantir un accès durable à ses ingrédients. L'initiative en cours visant à relocaliser l'approvisionnement des ingrédients du Boursin® en partenariat avec Agropur illustre concrètement cette approche.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Réduire l'empreinte eau de ses sites de production	Prélèvement d'eau par tonne de produits finis vs 2017 ^(a)	2,1 %	- 0,6 %	- 2,3 %	- 16 % ^(b)		- 33 % ^(b)

(a) Indicateur faisant l'objet du rapport d'assurance raisonnable.

(b) Cet objectif est la traduction de l'objectif 2035 de diminuer de 45 % les prélèvements en eau par rapport à 2017.

4.4 Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels

Définition de l'enjeu et du risque

La pérennité des activités du Groupe Bel est étroitement liée à la continuité des services écosystémiques (pollinisation, accès à une eau de qualité, etc.), qui conditionnent la disponibilité des matières premières agricoles utiles à la fabrication des produits de Bel. La complexité et l'interdépendance des écosystèmes nécessitent d'agir collectivement. En effet, la perturbation, voire la rupture, des chaînes d'approvisionnement du fait d'une moindre disponibilité de matières premières lié à des services écosystémiques dégradés constitue un risque matériel pour le Groupe.

De plus, l'amont agricole des activités de Bel entraîne des impacts sur la biodiversité, liés notamment à l'occupation des sols, à la destruction des habitats, à la dégradation des eaux et des sols, aux déchets et aux perturbations comme la réduction de l'accessibilité de l'eau. C'est pourquoi, Bel soutient notamment une agriculture régénératrice comme pilier majeur non seulement de sa stratégie de lutte contre le changement climatique mais aussi de réduction d'impact sur la biodiversité (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice).

Politiques

Le Groupe est convaincu de la nécessité d'adopter une approche holistique sur l'ensemble des sujets environnementaux (voir paragraphe 4.1 - La stratégie environnementale du Groupe). En 2020, le Groupe Bel a publié une politique, coécrite avec le WWF France portant sur la préservation, la valorisation et la restauration de la biodiversité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette politique détaille les engagements du groupe sur plusieurs volets visant à mesurer, éviter, réduire et restaurer son empreinte sur la biodiversité :

- ▶ la préservation des forêts et des écosystèmes naturels qui fixe l'objectif qu'aucune des matières premières clés du Groupe ne contribue à la déforestation ou à la conversion d'écosystèmes naturels d'ici à 2025 ;
- ▶ l'engagement du Groupe à mesurer son empreinte biodiversité, pour fixer des objectifs robustes fondés sur une approche scientifique ;

- ▶ la volonté du Groupe d'améliorer son empreinte biodiversité, en mettant en place des projets de préservation, restauration et sensibilisation à la biodiversité en étroite collaboration avec ses partenaires œuvrant au quotidien dans les filières (voir paragraphe 4.2.4 - Séquestrer les émissions résiduelles en protégeant les écosystèmes), ainsi que des projets d'agriculture régénératrice (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice).

Plan d'action

Le Groupe Bel met en place des plans d'action pour améliorer son impact sur labiodiversité en s'inspirant de l'approche déployée pour son plan climat :

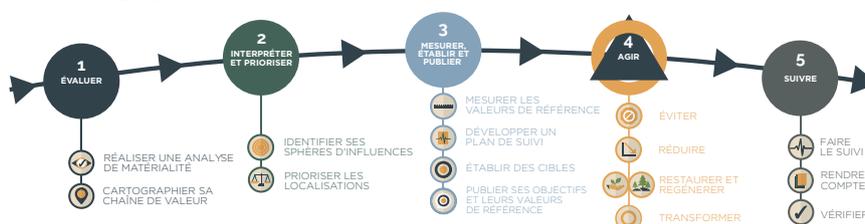
- 1) **Mesurer** son empreinte biodiversité ;
- 2) **Éviter** d'impacter la biodiversité en tendant vers le « zéro déforestation » ;
- 3) **Réduire** l'impact sur la biodiversité en agissant collectivement pour la préservation des écosystèmes naturels ;
- 4) **Restaurer** la biodiversité et les écosystèmes.

4.4.1 Mesurer son empreinte biodiversité

Convaincu du rôle clé et transverse de la biodiversité, mais aussi du lien intrinsèque avec le climat, Bel fait partie des entreprises pionnières à avoir intégré dès 2020 le *Science Based Targets Network* (SBTN), ainsi que le *Corporate Engagement Program*. Ce travail collaboratif a pour objectif de concevoir et tester une nouvelle méthodologie de calcul robuste permettant d'aider les entreprises à identifier leurs plus gros enjeux en termes de nature et de définir des objectifs en ligne avec les limites planétaires.

L'approche méthodologique générale est basée sur la méthodologie du SBTN en 5 étapes : (1) évaluer, (2) interpréter et prioriser, (3) mesurer, établir et publier, (4) agir, (5) suivre. Ces cinq étapes constituent le cadre méthodologique de SBTN pour permettre aux entreprises de se fixer des cibles robustes scientifiquement et de les accompagner vers une soutenabilité environnementale de leur modèle d'affaires.

Approche méthodologique SBTN en cinq étapes



En 2023, le Groupe Bel a pu s'appuyer sur le soutien et l'expertise du WWF France et de l'agence Metabolic pour réaliser les étapes 1 et 2 selon la méthodologie SBTN sur l'ensemble de la chaîne de valeur de Bel. Cette analyse de matérialité permet de donner une vision globale du niveau d'impact des différentes matières premières qui entrent dans les chaînes de production de l'amont jusqu'à l'aval, sur les différentes pressions exercées sur la nature. Il est également possible d'obtenir des données contextualisées par site de

production, et ainsi bien comprendre quelles sont les activités les plus impactantes et dans quels territoires.

La deuxième étape permet de définir les ingrédients et localisations prioritaires sur lesquels l'entreprise devrait établir des objectifs. Elle donne une vision globale des impacts les plus critiques pour chaque pression exercée sur la nature, ainsi qu'une priorisation des couples ingrédients/localisations sur lesquels agir.



Les travaux ont été régulièrement partagés par Bel dans le cadre du Lab Capital Naturel, cofondés par le WWF France et la Chaire Comptabilité Écologique d'AgroParisTech, rassemblant de nombreuses entreprises soucieuses de tester et de promouvoir l'utilisation de ces outils de préservation et d'intégration de la biodiversité.

Pour la troisième étape du cadre méthodologique SBTN, le Groupe a été sélectionné par SBTN sur plus de 200 candidats pour faire partie des 17 entreprises dans le monde à tester la méthodologie sur un pilote. Les travaux sont en cours avec le support du WWF France et de Quantis et les résultats seront disponibles au cours de l'exercice 2024.

4.4.2 Éviter d'impacter la biodiversité en tendant vers le « zéro déforestation »

Les écosystèmes, en particulier les forêts, doivent être protégés car ils jouent des rôles environnementaux et sociaux essentiels, les forêts hébergeant une part importante de la biodiversité terrestre.

Bel s'est fixé pour objectif ambitieux d'éliminer les risques de contribution à la conversion d'écosystèmes de trois matières premières clés dont la production pourrait contribuer, directement ou indirectement, à la déforestation et à la conversion d'écosystèmes naturels :

- les tourteaux de soja et de palmistes utilisés par les producteurs laitiers partenaires pour nourrir leurs vaches (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable) ;
- l'huile de palme intégrée dans certaines recettes actuelles (voir paragraphe 5.4 - Recourir aux matières premières végétales dans un cadre rigoureux) ;
- les papiers et cartons utilisés dans les emballages et supports marketing (voir chapitre 6 - Concevoir des portions durables).

En 2023, le Groupe a actualisé sa méthodologie de calcul du sous critère emballage afin de le rendre plus robuste et représentatif de la réalité de ses emballages. Ainsi, la surface à risque par rapport à la surface totale nécessaire à la production des matières premières suivies est mesurée pour 2023 à 36 % , contre 38 % en 2022. Cette baisse est liée à la diminution des surfaces à risques pour l'approvisionnement en huile de palme, ainsi que la diminution de la part des emballages non certifiés et/ou non recyclés.

4.4.3 Réduire l'impact sur la biodiversité en agissant collectivement pour la préservation des écosystèmes naturels

Préserver et valoriser la biodiversité sur ses sites de production

Bel s'engage à préserver et valoriser la biodiversité sur ses propres sites de production en réalisant une analyse préliminaire avant l'implantation de chaque nouveau site, et en mettant en place des actions pour préserver l'environnement autour de ses sites, en particulier en ce qui concerne ses rejets aqueux (voir paragraphe 4.3 - Utiliser durablement la ressource en eau).

En 2021, un diagnostic biodiversité a été réalisé sur le site de Pacy-sur-Eure, site qui compte 8 hectares riche en verdure. Ce diagnostic a été effectué en partenariat avec l'Observatoire de la Biodiversité, permettant d'aboutir à un inventaire des différentes espèces de faune et de flore présentes et à des recommandations en cohérence avec les enjeux écologiques identifiés.

Travailler sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour réduire son impact

Convaincu que la production de ses ingrédients est un levier d'action clé dans la réduction de son impact empreinte biodiversité, Bel incite ses partenaires à la mise en place de pratiques qui limitent leur impact sur la perte de biodiversité. Par exemple Bel encourage la pratique du pâturage dès que les conditions y sont favorables, car les pâturages sont des milieux où la biodiversité est particulièrement présente (voir paragraphe 5.2 - Agir pour un amont laitier durable). Favoriser les bonnes pratiques de pâturage des vaches laitières, contribue notamment à diminuer la quantité de fourrage et de concentrés achetés ou de compléments alimentaires protéiques, tels que les tourteaux de soja et de palmistes qui peuvent contribuer à la déforestation.

Offrir aux consommateurs le choix de réduire l'impact environnemental de leur alimentation

Soutenir la transition écologique du modèle agricole (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice) ainsi qu'encourager l'équilibre de l'assiette vers plus de fruits et de végétal constituent deux des principaux leviers pour réduire l'empreinte environnementale du groupe, tant sur les émissions de carbone que sur l'empreinte biodiversité. C'est la raison pour laquelle Bel est engagé depuis de longues années vis-à-vis de l'amont agricole, avec et pour l'ensemble de son écosystème, et entend équilibrer son offre pour proposer à terme 50 % de produits fruitiers et végétaux et 50 % de produits laitiers.

4.4.4 Restaurer la biodiversité et les écosystèmes

Promouvoir l'agriculture régénératrice

Convaincu que la production de ses ingrédients peut avoir un impact positif sur l'environnement et contribuer à la préservation de la biodiversité et à la régénération des écosystèmes, Bel s'engage en faveur d'une agriculture régénératrice (voir chapitre 5 - Promouvoir une agriculture durable et régénératrice). En adoptant des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement, ces projets favorisent la santé des sols, encouragent la diversité des cultures et des habitats naturels, et réduisent l'utilisation de produits chimiques nocifs.

Promouvoir l'agroforesterie

Le Groupe participe à la création de nouveaux espaces alliant agriculture et respect de la biodiversité en encourageant le développement de l'agroforesterie. Cette démarche participe à la conservation des écosystèmes au même titre que la lutte contre la déforestation. Pour cela, Bel a notamment poursuivi son partenariat avec le WWF France et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, afin de sensibiliser, de former et de soutenir les éleveurs d'exploitations laitières aux différentes pratiques d'agroforesterie (plantation de haies champêtres, de bandes boisées, d'arbres ou encore des plantations forestières permettant de favoriser la biodiversité et de séquestrer le carbone), et de financer localement des projets de plantation d'arbres. De 2019 à 2023, ce projet a permis la plantation de 40 000 arbres dans 40 élevages laitiers de l'Ouest, avec une expertise de la Chambre d'agriculture pour les études du sol ou le choix des essences.



PRÉSERVER LA PLANÈTE

Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels

La marque Kiri® développe également des projets d'agroforesterie dans les élevages Bel. 24 projets dont déjà été réalisés depuis 2022. 20,3 km de haies et 20 300 arbres ont ainsi été plantés, pour un objectif de 30 000 arbres plantés d'ici 2025.

| Soutenir des projets de réhabilitation d'écosystèmes

Le Groupe a soutenu en 2023 au Parlement européen, en amont de la COP15 sur la biodiversité, le projet de loi sur la restauration de la nature, pour inciter les pouvoirs publics à mettre en place des mesures de restauration sur au moins 20 % des zones terrestres et maritimes de l'Union Européenne d'ici 2030 et de réparer tous les écosystèmes qui nécessitent une restauration d'ici 2050. Cette mesure contribuerait au rétablissement et à la résilience à long terme de la biodiversité et de la nature.

En parallèle, en 2023 le Groupe Bel a été invité à co-piloter le groupe sectoriel « Agroalimentaire » aux côtés du groupe Carrefour, à l'occasion de l'initiative « Entreprises & Biodiversité » du Secrétariat d'Etat chargé de la biodiversité.

Le Groupe soutient des projets au plus proche de ses territoires de production et distribution :

- projets de réhabilitation de tourbières dans le Jura (voir paragraphe 4.2.4 - Séquestrer les émissions résiduelles en protégeant les écosystèmes). Ces projets contribuent à

séquestrer du carbone sur le long terme et permettent également de préserver la ressource en eau et la biodiversité unique qui occupe ces milieux ;

- projet de restauration écologique menée dans le nord du Portugal, en partenariat avec le WWF France et Portugal dans la municipalité de Boticas. Cette région de Barroso est particulièrement touchée par des incendies de forêt qui modifient le paysage et la diversité de la région. Basée sur l'authenticité du territoire, ses traditions et l'agriculture traditionnelle qui y est développée, c'est la première région du Portugal à être classée comme patrimoine agricole mondial par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) ;
- projet de reforestation mené conjointement par Carrefour et Bel Espagne, à Leoz en Navarre, une zone gravement touchée par les incendies de 2022.
- projet de reboisement, « A Tree in Hand » au Vietnam, qui vise à reboiser des zones forestières touchées par l'érosion et la perte de mangroves, en plantant 2 500 mangroves en 4 ans en partenariat avec l'ONG Manglub. Ce projet permettra de créer de l'emploi local, sensibiliser à l'érosion de la biodiversité tout en séquestrant du carbone.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Préserver les écosystèmes naturels et lutter contre la déforestation via sa chaîne d'approvisionnement	Zéro déforestation (Surface à risque/surface totale nécessaire à la production des matières premières suivies)	34 %	38 %	36 %	0 %		0 %

Synthèse du chapitre

Faits marquants 2023

- Changement de méthodologie de calcul de l'empreinte carbone de l'amont laitier, pour une meilleure comparabilité avec les autres acteurs.
- Mesure de l'impact du Groupe sur la ressource en eau et définition de l'ambition eau du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Réalisation de l'analyse de matérialité biodiversité selon la méthodologie SBTN, conduite sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Rédaction d'une charte sylvicole relue par des ONGs et experts de la biodiversité en forêt.

Priorités 2024

- Poursuite de déploiement des plans d'action de décarbonation sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Déploiement d'un plan de sensibilisation auprès des collaborateurs sur l'empreinte eau du Groupe et les enjeux associés.
- Poursuite du pilote mené sur le site de Pacy-sur-Eure dans le cadre de la méthodologie SBTN en partenariat avec Quantis et le WWF France.
- Déploiement de projet de réhabilitation de tourbières dans le Jura, pour favoriser la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et la séquestration carbone.



Promouvoir une agriculture durable et régénératrice



5.1	Vers une agriculture régénératrice	67
5.2	Agir pour un amont laitier durable	68
5.3	Offrir le meilleur des fruits, sains et responsables	71
5.4	Recourir aux matières premières végétales dans un cadre rigoureux	72

Définition de l'enjeu et du risque

Le secteur alimentaire est indispensable pour nourrir plus de 10 milliards d'habitants à l'horizon 2050. Cependant, ce secteur est confronté à des défis de taille tel que l'érosion des sols, le stress hydrique ou encore les émissions de gaz à effet de serre. Face à ces défis, l'alimentation est une grande part du problème et donc de la solution. En effet, les impacts liés au changement climatique, à la perte de biodiversité ou encore à la diminution de ressources en eau exposent le Groupe à des risques d'approvisionnement importants, notamment liés aux sécheresses ou à la dégradation des sols.

En contrepartie, le Groupe génère lui-même des impacts importants sur l'environnement au travers des productions agricoles qu'il utilise pour ses produits. De fait, Bel promeut l'agriculture régénératrice pour plusieurs raisons :

- › diminuer la surexploitation et la pollution des sols générées par des systèmes d'agriculture intensive ;

- › contribuer à restaurer les capacités naturelles des sols à se régénérer et donc leur fertilité ;
- › assurer la résilience et la relève des exploitations ;
- › continuer d'offrir des produits de qualité en disposant d'ingrédients sains.

Gouvernance

Les enjeux de l'agriculture régénératrice sont pilotés au sein du Comité sur l'agriculture régénératrice, qui associe des équipes centrales RSE et experts internes dans le cadre d'échanges trimestriels, et qui pilote l'avancement des feuilles de route.

5.1 Vers une agriculture régénératrice

Encourager les pratiques agricoles durables est au cœur des préoccupations de Bel. En collaboration avec le WWF France, Bel œuvre depuis plus de dix ans pour un modèle alimentaire plus durable. Le Groupe souhaite aujourd'hui aller plus loin et être un catalyseur de la transition alimentaire et de la transformation des pratiques agricoles avec l'ensemble de son écosystème au travers de l'agriculture régénératrice.

| Une approche régénératrice ambitieuse

En 2023, le Groupe a défini son ambition autour de l'agriculture régénératrice, en collaboration avec les différentes parties prenantes concernées, dont *Earthworm Foundation* et le WWF France, ainsi que les clients et fournisseurs du Groupe. Le cadre global de référence sur l'agriculture régénératrice prend en compte trois dimensions essentielles : l'environnement, le social et l'économie sur les trois territoires du Groupe que sont le laitier, le fruitier et le végétal.

Cette approche globale répond à six objectifs principaux : préserver la santé des sols, favoriser la séquestration et la réduction des émissions de carbone, favoriser la biodiversité, optimiser la gestion de l'eau en termes de quantité et de qualité, réduire l'utilisation d'intrants de synthèse et assurer la viabilité économique des exploitations.

Le Groupe s'est fixé des moyens et des objectifs ambitieux, avec un premier objectif d'atteindre 100 % du lait et des pommes utilisés dans les produits du Groupe issus de l'agriculture régénératrice d'ici 2030, étendu d'ici 2035 à l'ensemble des autres matières premières clés.

Des premiers pilotes ont déjà été mis en place pour le lait aux États-Unis, au Portugal (sur le continent et aux Açores) et pour les pommes en France, pour apprendre, tirer des enseignements et ensuite déployer les pratiques plus largement en s'adaptant au contexte local.

| Une Alliance pour accélérer le mouvement

Afin d'opérer une transformation significative et pérenne, le Groupe a également la conviction qu'il est essentiel de mobiliser tous les acteurs du secteur agroalimentaire, les coopératives, agriculteurs, éleveurs, distributeurs, experts, ONG et consommateurs. C'est pourquoi, Bel a décidé de lancer l'Alliance pour l'Agriculture Régénératrice. Cette Alliance pour l'Agriculture Régénératrice, est un mouvement qui vise à rassembler tous les acteurs de l'agroalimentaire désireux d'accélérer ensemble l'adoption des pratiques d'agriculture régénératrice.



5.2 Agir pour un amont laitier durable

Politiques

| La « Charte amont laitier »

Le lait est l'ingrédient de base de la fabrication des fromages : Bel collecte chaque année plus d'un milliard de litres de lait auprès de 1 169 producteurs ou centres de collecte répartis dans ses 9 bassins laitiers à travers le monde.

L'amont laitier est une filière à fort impact sur les ressources naturelles et sur le changement climatique, qui joue aussi un rôle social majeur dans de nombreuses communautés locales. Le Groupe souhaite que cette filière puisse maintenir ce rôle social tout en contribuant à une agriculture régénératrice. À cette fin en 2023, après plusieurs années de projets sur le terrain et d'apprentissage, le Groupe a mis à jour sa Charte pour un Amont Laitier durable, cosignée avec le WWF France, autour de trois axes stratégiques : Producteurs partenaires, Animaux, Agriculture régénératrice. En s'appuyant sur des plans d'action adaptés aux réalités des pays de production, et sur des objectifs concrets, elle marque l'engagement réaffirmé du Groupe Bel et de ses partenaires pour une filière laitière bas carbone.

| La Charte bien-être animal

Depuis 2019, la thématique du bien-être animal fait également l'objet d'une Charte⁽¹⁾, développée en faisant appel à l'expertise du CIWF⁽²⁾ et de référentiels tels que Welfarm, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL).

L'objectif de Bel est de déployer cette Charte sur le bien-être animal dans tous ses bassins laitiers d'ici 2025, et de faire évaluer l'ensemble des élevages partenaires.

Plan d'action

| Producteurs partenaires

L'objectif est de coconstruire des relations à long terme qui contribuent à des pratiques agricoles plus efficaces, durables et innovantes, afin de participer à la transformation de la chaîne alimentaire et à la promotion de meilleures conditions de vie et de travail.

Être un partenaire proche et fiable

Une grande partie du lait utilisé dans les produits Bel est collectée directement auprès des producteurs partenaires tous les deux ou trois jours. Le Groupe s'appuie sur ce lien direct et régulier pour développer des relations durables avec les producteurs laitiers même dans un contexte économique fragile. La qualité de vie et les conditions de travail des éleveurs laitiers sont au cœur des préoccupations du Groupe, pour qui un modèle de croissance durable ne peut s'envisager sans des liens pérennes et de partenaires.

Bel s'est ainsi fixé comme objectif qu'à l'horizon 2025, 100 % des exploitations soient visitées au moins une fois par an et invitées à une réunion annuelle, afin de garantir la transparence des échanges et partager la vision du Groupe et de ses activités.

En 2023, Bel a lancé une enquête pilote auprès d'agriculteurs en Pologne et au Portugal, intitulée « *Farmer's voice* » pour suivre le bien-être des producteurs, notamment en lien avec des sujets de juste rémunération et de charge de travail.

Créer un équilibre économique juste et durable

Bel souhaite créer un équilibre économique juste et durable en favorisant des relations contractuelles de long terme, en soutenant des pratiques durables par des solutions financières adaptées aux circonstances de chacun, et en faisant la promotion de revenus additionnels pour les producteurs (transformation à la ferme, arbres fruitiers sur la ferme, etc.).

En France, pour la sixième année consécutive, Bel a renouvelé son partenariat avec l'APBO par un accord pour une meilleure valorisation du lait⁽³⁾. Cet accord permet notamment de répondre aux défis court terme de l'inflation, et de réaffirmer des engagements plus long terme via une valorisation monétaire des pratiques d'élevages différenciantes comme une alimentation animale sans OGM, l'accès au pâturage, ou la transformation vers une filière décarbonée. Dans ce cadre, depuis 2023, le prix du lait est indexé à 100 % sur les coûts de production des agriculteurs, en suivant l'indicateur public IPAMPA Lait de vache.

En 2023, Bel a également créé un partenariat avec les Producteurs Laitiers du Québec qui mène des programmes liés à la RSE sur l'amont laitier au Québec.

Encourager les générations futures

Le Groupe souhaite aussi encourager les générations futures d'agriculteurs et renforcer l'attractivité du métier, grâce à une offre de formation pour les agriculteurs et la promotion des pratiques innovantes et durables via des fermes « vitrines ». L'objectif est qu'en 2025, 100 % des pays aient un programme de « Renouveau générationnel » mis en place.

En France pour la deuxième année consécutive en 2023, les marques Babybel®, Kiri® et Boursin® aident à financer une partie des projets des jeunes éleveurs qui s'installent : nouvelles clôtures, niches à veau, abreuvoirs... Pour sensibiliser les consommateurs, Babybel®, Boursin® et Kiri® les encouragent à participer à une cagnotte de 100 000€, qui est ensuite reversée à plusieurs jeunes éleveurs pour financer un projet dans leurs exploitations.

| Animaux

L'objectif est de garantir le bien-être des animaux et promouvoir une alimentation locale pour les animaux, afin de contribuer à une production de lait durable.

(1) Pour plus d'informations, la Charte bien-être animal est accessible sur le site Internet du Groupe Bel (<https://www.groupe-bel.com/wp-content/uploads/2019/10/charte-bien-Être-animal-fr.pdf>).

(2) *Compassion In World Farming*, ONG visant à promouvoir des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal.

(3) Le Groupe Bel - Années décisives pour la production de lait en France : l'APBO et le Groupe Bel renouvellent leur accord pour les 15 prochains mois ([groupe-bel.com](https://www.groupe-bel.com)).

Garantir le bien-être animal

Le Groupe s'est engagé à promouvoir de bonnes pratiques en matière de bien-être animal et à partager des normes communes exigeantes, en s'efforçant de travailler sur ce sujet sensible avec ses partenaires. Il s'agit notamment d'assurer un environnement et des pratiques adaptées aux besoins physiologiques et comportementaux des animaux.

Depuis la publication de la Charte bien-être animal en 2019, le Groupe œuvre à harmoniser et à promouvoir l'ensemble de ces bonnes pratiques, avec pour objectif ambitieux que 100 % des élevages laitiers partenaires soient contrôlés à l'horizon 2025 selon la Charte Bel pour le bien-être animal (ou un équivalent local).

En 2023, le Groupe a déjà contrôlé 55 % de ses fermes (100 % des fermes aux États-Unis, au Portugal, et en Iran). La mise en œuvre des recommandations et la vérification par un tiers indépendant sont exigées par Bel si des non-conformités sont identifiées ou si le référentiel national existant est moins exigeant que les engagements de Bel. Lorsque des non-conformités sont identifiées, des plans d'action sont définis, allant de formations à des recommandations pour des changements de pratiques.

Promouvoir le pâturage

Dès que les conditions y sont favorables, Bel travaille à augmenter l'autonomie alimentaire des fermes et encourage le pâturage. Cette pratique agricole régénératrice permet également d'améliorer la santé des sols, leur fertilité, leur capacité à stocker le carbone, à préserver la biodiversité et à améliorer le cycle de l'eau. Le pâturage permet aussi d'accroître l'autonomie protéique des exploitations par rapport à d'autres systèmes et apporte des bénéfices pour la santé et le bien-être des vaches laitières.

En France, 100 % des producteurs de lait donnent accès au pâturage à leurs animaux, et, ils sont encouragés via des incitations financières à améliorer les conditions de pâturage et à s'orienter vers la culture de protéagineux et de légumineuses. 150 producteurs ont profité de ces incitations en 2023.

Le programme « *Happy Cow* » aux Açores lancé en 2022 a également été poursuivi, permettant notamment l'attribution de prêts financiers aux éleveurs pour les encourager à mettre en place du pâturage tournant dynamique.

Bel se donne ainsi pour objectif qu'en 2025, 100 % du lait sourcé par Bel provienne de vaches ayant accès au pâturage, dans les zones où le pâturage est réalisable. En 2023, c'est le cas pour 99 % du lait.

Encourager l'alimentation locale durable

L'alimentation des vaches laitières varie en fonction de la localisation géographique des exploitations. Le Groupe encourage activement l'adoption d'une alimentation des animaux durable et locale dans la mesure du possible. Cette approche présente de nombreux avantages :

- préservation de l'environnement : l'utilisation d'aliments locaux permet la diversification des cultures et réduit les émissions de carbone liées au transport alimentaire. Elle réduit également le risque de « déforestation importée ».
- impact économique positif : l'alimentation locale soutient l'économie des territoires et renforce le lien entre les producteurs et les consommateurs.

Agriculture régénératrice

L'objectif est de promouvoir des pratiques agricoles ayant un impact positif sur l'environnement, pour contribuer à lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité, et favoriser un écosystème plus résilient. Le Groupe s'est fixé des moyens et des objectifs ambitieux, avec un premier objectif d'atteindre 100 % du lait utilisé dans les produits du Groupe issus de l'agriculture régénératrice d'ici 2030.

Des premiers pilotes ont déjà été mis en place pour le lait au Portugal (sur le continent et aux Açores) pour ensuite déployer les pratiques plus largement en s'adaptant au contexte local. Ainsi, aux Açores, 5 fermes partenaires ont testé le déploiement de pratiques régénératrices telles que la diminution de l'utilisation d'engrais, une meilleure gestion du fumier, la rotation et la diversité dans les cultures. D'autres pilotes sont également en cours au Portugal en collaboration avec *Earthworm Foundation*.

Aux États-Unis, Bel a contribué au déploiement du programme *Truterra*®, en partenariat avec la coopérative *Land O'Lakes*, en accompagnant des fermes pilotes partenaires à la mise en place de pratiques d'agriculture régénératrice, 6 fermes sont concernées par le déploiement, soit dès 2023, 14 % du lait sourcé aux États-Unis.

Le Groupe fait également la promotion de l'agroforesterie au sein de ses différents bassins laitiers. (voir paragraphe 4.4.4 - Restaurer la biodiversité et les écosystèmes).

Réduction de l'impact carbone du Groupe

L'ensemble des actions mises en place dans les trois axes stratégiques de la Charte Amont Laitier contribuent à développer des pratiques favorables à une baisse des émissions carbone de la filière ; plus largement, elles contribuent ainsi à la nouvelle trajectoire de décarbonation définie par le Groupe Bel en 2022. Bel s'est fixé pour objectif de réduire les émissions de l'amont laitier de 50 % en intensité à l'horizon 2035, par rapport à l'année 2017.

Déploiement de diagnostics carbone à la ferme

Pour atteindre cet objectif, l'identification des principaux postes d'émissions est indispensable : c'est pourquoi, en France, Bel a contribué avec le CNIEL au développement de CAP'2ER, un outil pour mesurer l'impact environnemental des fermes et identifier des pistes d'actions (voir paragraphe 4.2 - Lutter contre le changement climatique). Des outils ont également été déployés pour réaliser des diagnostics carbone dans les autres bassins laitiers du Groupe. C'est le cas du *FARM ES* aux États-Unis, ou du *Cool Farm Tool* dans les autres pays du Groupe hors Canada.

Ces diagnostics carbone à la ferme sont clés dans la feuille de route de décarbonation du Groupe (voir paragraphe 4.2 - Lutter contre le changement climatique), et en ce sens la réussite dans leur déploiement est intégrée comme indicateur clé dans le *Sustainability-Linked Financing Framework* (voir paragraphe 2.5 - Promouvoir des pratiques de financement responsables auprès des investisseurs).

Au total, 84 % des exploitations travaillant avec le Groupe ont réalisé un premier diagnostic carbone⁽¹⁾ dont 100 % des exploitations situées en France sur le périmètre Cheese, et 100 % des exploitations aux États-Unis et en Iran. Des plans d'action consécutifs sont en cours de déploiement, et 21 % des exploitations ont réalisé leur deuxième diagnostic carbone afin de mesurer les progrès déjà réalisés. Aux États-Unis, 68 % des

(1) Plusieurs outils ont été utilisés : CAP'2ER en France, Smart Tool aux États-Unis et Cool Farm Tool pour les autres bassins.



exploitations ont réalisé leur deuxième diagnostic carbone et certaines ont également déployé un plan d'action associé. Le groupe vise à ce que 100 % des exploitations avec lesquelles il travaille aient réalisé un second diagnostic carbone d'ici 2030.

Diminution du méthane

Selon la FAO⁽¹⁾ près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial proviennent de la chaîne alimentaire et 32 % du méthane émis en raison des activités humaines, provient des élevages.

Face à ce constat, Bel expérimente et déploie l'additif alimentaire Bovaer®, développé par l'entreprise DSM-Firmenich afin de réduire les émissions de méthane des vaches, avec pour effet de limiter certaines des réactions responsables de la production de méthane dans le rumen, un des 4 estomacs de la vache. La mise en œuvre du Bovaer® va permettre de réduire d'environ 1/4 les émissions de méthane de chaque exploitation.

En Slovaquie, après avoir mené à bien une série de tests pilotes pour Bovaer®, Bel a commencé à déployer en juillet 2023 cette solution pionnière auprès de ses producteurs laitiers en Slovaquie. Ceux-ci fournissent environ 70 millions de litres de

lait par an pour fabriquer les célèbres fromages Babybel® du Groupe, distribués en Europe centrale et au Royaume-Uni. À fin 2023, un quart des exploitations laitières de Slovaquie ont déployé ce projet, soit près de 2 600 vaches.

En France, un test Bovaer® en partenariat avec l'Institut de l'Élevage a été mené entre janvier et mars 2023. Cinq élevages ont été sélectionnés sur la base du volontariat dans le cadre de ce pilote pour leur représentativité de la diversité des élevages de l'APBO, qu'il s'agisse du matériel de distribution de l'alimentation, du type de ration à l'auge ou des modalités de distribution sur la journée. Les résultats publiés par l'Idèle⁽²⁾ viennent confirmer la réduction d'environ 1/4 de méthane attendus en moyenne selon les études déjà publiées sur Bovaer®.

Bel a également rejoint en 2023 le DMAA (*Dairy Methane Action Alliance*) portée par l'ONG Environmental Defense Fund, ayant pour objectif de trouver des solutions communes pour réduire les émissions de méthane, et d'apporter un soutien technique et financier aux éleveurs. Des plans d'actions seront construits fin 2024 par les membres de l'alliance.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Contribuer à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des éleveurs partenaires	Part des éleveurs ayant reçu au moins une visite par un technicien du lait Bel et ayant été invité à une réunion annuelle	(a)	(a)	85 %	100 %	(a)	100 %
Promouvoir de bonnes pratiques pour favoriser le bien-être animal	Part des fermes respectant la Charte bien-être animal certifiées par une tierce partie	15 %	29 %	55 %	100 %	😊	100 %
Développer des pratiques favorables à une baisse des émissions carbone de l'amont	Part des fermes ayant réalisé un premier diagnostic carbone	64 %	75 %	84 %	100 %	😊	100 %
	Part des fermes ayant réalisé un deuxième diagnostic carbone ^(b)	(b)	0 %	21 %	(b)	(b)	100 %

(a) Nouvel indicateur défini en 2023 ne bénéficiant pas de données historiques.

(b) Nouvel indicateur disponible en 2022 : un deuxième diagnostic doit être complété trois à cinq ans après le premier, pour mesurer les progrès réalisés.

(1) <https://www.fao.org/home/fr>

(2) <https://idele.fr/detail-article/distribuer-du-bovaerr-dans-des-exploitations-laitieres-quelle-faisabilite-et-quels-resultats-pour-reduire-les-emissions-de-methane>



5.3 Offrir le meilleur des fruits, sains et responsables

Politiques

Convaincu que c'est avec des matières premières de qualité que l'on peut faire des produits de qualité, le Groupe déploie depuis plusieurs années des actions pour s'approvisionner en pommes de manière toujours plus responsable et plus durable. Depuis cette année les pommes s'inscrivent dans le cadre global de référence sur l'agriculture régénératrice, avec un premier objectif d'atteindre 100 % des pommes utilisées dans les produits du Groupe issues de l'agriculture régénératrice d'ici 2030.

Plan d'action

| Assurer un approvisionnement responsable et local

L'essentiel de l'approvisionnement en fruits du Groupe provient des fruits écartés du marché du frais pour des raisons de qualité. Le Groupe travaille étroitement avec les agriculteurs pour permettre de valoriser le meilleur de ces fruits écartés, limiter au maximum le gaspillage alimentaire et assurer un revenu complémentaire aux agriculteurs. Cette valorisation ne se fait pas au détriment de la qualité puisque le Groupe s'assure aussi bien de la sécurité sanitaire, que de la qualité organoleptique des fruits achetés.

Concernant l'origine des pommes, le Groupe s'efforce de s'approvisionner au plus près des usines de production quand cela est possible, situées en France et aux États-Unis. Ainsi, depuis 2021, les recettes des gammes Pom'Potes® et Materne® bio sont faites avec des pommes Bio Françaises et les pommes conventionnelles achetées pour le marché des États-Unis proviennent quant à elles soit des États-Unis, soit du Canada.

Depuis 2021, au-delà des pommes, le Groupe favorise le plus possible un approvisionnement local des autres fruits. Au travers de la gamme Fruit de nos régions, le Groupe sélectionne des fruits dans plusieurs régions de France et valorise toujours plus l'agriculture française. Quand l'approvisionnement local n'est pas possible, le Groupe souhaite privilégier un approvisionnement responsable via des certifications, c'est le cas par exemple, de la banane et de la vanille, en partie certifiées commerce équitable par Max Havelaar.

| Privilégier un approvisionnement en pommes certifiées et entretenir une relation de confiance avec les agriculteurs partenaires

Le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans un approvisionnement en pommes conventionnelles provenant de vergers bénéficiant de pratiques d'agriculture durable. En 2019, le Groupe s'est engagé à accroître la part des

approvisionnements en pommes provenant de vergers certifiés écoresponsables.

En 2023, 100 % des pommes françaises proviennent ainsi de vergers certifiés Vergers écoresponsables⁽¹⁾.

Aux États-Unis et au Canada, le Groupe s'approvisionne très majoritairement en pommes certifiées USDA Gap⁽²⁾, Global GAP⁽³⁾, Primus⁽⁴⁾ ou Canada Gap⁽⁵⁾, certifications axées principalement sur la sécurité sanitaire. Ces approvisionnements représentent 87 % de l'approvisionnement de pommes du Groupe aux États-Unis en 2023. Par ailleurs, 31 % des pommes achetées sont certifiées « *Organic* ».

De plus, le Groupe s'inscrit dans une relation de confiance avec ses partenaires. Actuellement près de 14,5 % des approvisionnements en pommes fraîches de France proviennent de vergers partenaires. Ces vergers font l'objet d'une contractualisation à long terme (de 1 à 15 ans). En 2023, le Groupe accélère donc son engagement sur ce mode de contractualisation de long terme, et soutient ainsi la filière des producteurs de pommes, en s'engageant sur un prix indexé et une durée pour permettre de garantir une rémunération alignée avec l'évolution des coûts de production conformément à la loi « EGalim ». Il garantit aussi la qualité des approvisionnements en fruits.

| Accélérer vers l'agriculture régénératrice

Dans le cadre de son ambition autour de l'agriculture régénératrice, le Groupe a pris pour objectif de s'approvisionner d'ici à 2030 à 100 % en pommes selon les principes de l'agriculture régénératrice (voir paragraphe 5.1 - Vers une agriculture régénératrice).

Le Groupe encourage sur ses vergers partenaires la mise en place de pratiques agroécologiques et notamment le recours à des méthodes de biocontrôle visant à protéger les végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels (couverts végétaux pour préserver l'humidité et éviter l'érosion des sols, confusion sexuelle, mise en place de nichoirs à mésanges se nourrissant d'insectes ravageurs, etc.), la gestion raisonnée des sols, de la ressource en eau, et de la biodiversité ou encore la santé, sécurité et les conditions de travail des salariés de l'exploitation agricole.

En 2023, Bel a déployé les premières expérimentations terrain sur l'agriculture régénératrice dans des exploitations fruitières en France afin de tester à petite échelle les actions identifiées par le Groupe. Ces projets ont pour but d'obtenir des retours d'expérience précieux pour guider la phase de déploiement à grande échelle d'ici trois ans et la diffusion à l'ensemble de la filière.

- (1) Le label Vergers écoresponsables fournit au Groupe l'assurance du respect de six grands engagements : favoriser la biodiversité du verger ; privilégier des méthodes de luttés biologiques ; adopter des méthodes d'agriculture raisonnée ; récolter les pommes à la main à maturité optimale ; garantir la traçabilité du verger au point de vente ; faire contrôler le respect de ces bonnes pratiques par un organisme tiers indépendant.
- (2) Les audits USDA GAP sont des audits volontaires qui vérifient que les fruits et légumes sont produits, emballés, manipulés et entreposés afin de minimiser les risques microbiologiques.
- (3) Le référentiel Global GAP est un référentiel international, couvrant des enjeux de préservation de l'environnement et de santé et sécurité des ouvriers.
- (4) PrimusGFS est un programme de certification reconnu par la *Global Food Safety Initiative* (GFSI) couvrant à la fois les pratiques agricoles, les pratiques de fabrication, ainsi que les systèmes de gestion de la sécurité alimentaire.
- (5) Canada GAP® est un programme de salubrité des aliments pour les entreprises qui produisent, manipulent et vendent des fruits et légumes.



5.4 Recourir aux matières premières végétales dans un cadre rigoureux

Politiques

Bel a défini un socle commun d'engagements à respecter pour l'approvisionnement de tous les ingrédients végétaux utilisés par le Groupe : d'abord les ingrédients végétaux doivent être d'origine non OGM, exemptes de risque de déforestation, et doivent provenir de filières/fournisseurs respectant les principes éthiques des affaires. Ensuite, ces ingrédients sont classés en fonction de leur pays d'approvisionnement afin d'identifier et gérer les risques spécifiques. Enfin, il est encouragé de privilégier des ingrédients respectant les grands principes de l'agriculture régénératrice, ou issus de filières biologiques.

Les politiques et travaux menés par Bel, portent principalement sur deux types de matières premières végétales : les matières grasses végétales (MGV), déjà intégrées depuis plusieurs années dans les politiques Groupe, et les ingrédients végétaux, qui font l'objet de nouveaux travaux dans le cadre du développement de Bel sur ce territoire.

Plan d'action

| Recourir à des ingrédients végétaux responsables

Pour garantir une démarche en accord avec les différentes politiques environnementales du Groupe (préservation des

écosystèmes, achats responsables, agriculture régénératrice...) un socle d'engagements a été défini sur les ingrédients végétaux en 2020. Bel s'est fixé comme objectif d'utiliser dès fin 2020, 100 % de MGV responsables, c'est-à-dire issues de filières agricoles responsables, traçables et certifiées lorsque celles-ci existent (par exemple sur l'huile de palme), ou bien, en l'absence de filières certifiées, le Groupe favorise le plus possible un sourcing local et s'assure de s'approvisionner en matières non OGM, exemptes de risque de déforestation, et respectant un socle de pratiques éthiques (voir paragraphe 4.4 - Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels).

Cette année, les approvisionnements en MGV ont représenté 12 431 tonnes au total, dont 9 474 tonnes sont des MGV responsables (huile de palme RSPO ségrégée ou autres MGV respectant la politique MGV Groupe), soit 76 % des approvisionnements conformes à la Charte matière grasse végétale. Malgré un contexte économique compliqué dans certaines zones géographiques, le résultat est stable par rapport à 2022. Les exceptions sont identifiées, ainsi que les plans d'action afférents, afin de tendre vers les 100 %.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Assurer un approvisionnement responsable de la matière grasse végétale utilisée dans les produits	Approvisionnements certifiés ou respectant les engagements de la Charte matière grasse végétale (si aucune certification n'existe)	87 %	77 %	76 %	100 %		100 %



Synthèse du chapitre

Faits marquants 2023

- Construction du référentiel du Groupe pour l'Agriculture Régénératrice et premiers projets pilotes sur le lait et le fruit.
- Poursuite de l'animation de l'Alliance pour l'Agriculture Régénératrice qui rassemble les différents acteurs de l'agroalimentaire ; industriels, coopératives, agriculteurs, clients, fournisseurs, experts et ONG.
- Mise à jour de la Charte Amont Laitier : Producteurs partenaires, Animaux, Agriculture régénératrice.
- Renforcement des partenariats avec les producteurs de pommes, par le biais de la contractualisation long terme.
- Déploiement à la majorité des producteurs laitiers en Slovaquie de Bovaer®, un additif alimentaire permettant de réduire les émissions de méthane des vaches.

Priorités 2024

- Déploiement de nouveaux projets pilotes en agriculture régénératrice sur le lait avec *Earthworm Foundation* en France en Normandie, et sur la pomme en France avec Biosphères et aux États-Unis dans le Michigan avec *UnderstandingAG*.
- Animation de l'Alliance pour l'Agriculture Régénératrice.
- Adhésion à la *Sustainable Agriculture Initiative* (SAI) qui soutient le développement et la mise en œuvre de pratiques agricoles durables et régénératrices, à travers la collaboration et le partage des connaissances.
- Lancement de Bovaer® en France en 2024 en collaboration avec l'APBO (engagement sur la base du volontariat).



Concevoir des portions durables



6.1 Lutter contre le gaspillage alimentaire

74

6.2 Concevoir des emballages responsables

77

Définition de l'enjeu et des risques

L'enjeu de la portion durable fait depuis toujours partie intégrante du modèle même de Bel et présente de nombreux avantages :

- › préserver la qualité et la sécurité des aliments sur de longues durées, parfois même sans réfrigération (voir paragraphe 3.1 - Proposer des produits de qualité, sûrs et sains) ;
- › permettre au plus grand nombre de consommateurs de pouvoir s'offrir ces produits, délivrés dans un format pratique pouvant être transporté facilement (voir chapitre 7 - Renforcer l'accessibilité de ses produits) ;
- › limiter la surconsommation et proposer aux consommateurs des apports nutritionnels adaptés à leurs besoins (voir paragraphe 3.3 - Encourager de meilleures habitudes alimentaires et inciter à des modes de vie plus sains et plus durables) ;
- › contribuer à réduire le gaspillage alimentaire qui reste un enjeu fort dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD)⁽¹⁾. La portion permet d'étaler la consommation de fromage dans le temps par rapport à un format familial, apportant la juste quantité pour éviter les restes.

Néanmoins, Bel est conscient des défis environnementaux posés par l'utilisation d'emballages individuels et plus généralement de l'impact environnemental de la consommation des matières premières et de la gestion de la fin de vie des emballages. En effet, l'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication des emballages, leur

transformation, la gestion de leur fin de vie représentent un fort impact environnemental pour le Groupe. Une portion plus durable permet de réduire les risques réputationnels et légaux et de mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Politiques

La politique Portions Durables a été mise à jour en 2023, en collaborations avec les experts emballage en interne et l'équipe RSE, et validée par le Comité Exécutif. Les objectifs sont cadrés par les engagements externes pris auprès du *Consumer Goods Forum* et du Pacte National des Emballages plastiques.

La politique s'organise selon les 5R, alignés sur le diagramme papillon de la Fondation Ellen MacArthur⁽²⁾:

- › « Refuser » les éléments inutiles et le gaspillage ;
- › « Réduire » l'utilisation des matériaux et les pertes alimentaires ;
- › « Réutiliser » autant que possible et réorienter les pertes vers les hommes ou les animaux ;
- › « Restaurer » les ressources en utilisant des matériaux recyclés ou renouvelables ;
- › « Recycler » les emballages.

La politique Portions Durables inclue la Charte pour lutter contre le gaspillage alimentaire⁽³⁾ qui regroupe les bonnes pratiques et engagements du Groupe tout au long de sa chaîne de valeur.

6.1 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Gouvernance

La lutte contre le gaspillage alimentaire est animée par un comité gaspillage alimentaire réunissant différentes fonctions clés dans le cadre de réunions trimestrielles : le département environnement, la performance industrielle, la logistique, la R&D, la qualité, la RSE et la réglementation.

En 2023, les actions du comité ont essentiellement porté sur le renforcement du système de consolidation des données via des formations, des nouveaux outils de suivi, un renforcement de la gouvernance sur le suivi des destructions et la construction des plans d'action.

Plan d'action

Dans une démarche d'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire est clé pour éviter la consommation inutile de ressources, la production de déchets alimentaires et les émissions de gaz à effet de serres liées à leur production. Bel a rejoint l'initiative 10x20x30 du *Consumer Goods Forum* en 2021, et a pour ambition de réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 par rapport à 2021.

(1) Selon la FAO et le WWF, près de 40 % des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine ne sont jamais consommés. Pour Bel, la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un enjeu sociétal, éthique et environnemental crucial contribuant en partie à l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD) des Nations unies numéro 2 « Faim Zéro », ainsi qu'à celui 12.3. « Pertes et Gaspillage alimentaires mondiales », visant à réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant : [wwf-uk_driven_to_waste_the_global_impact_of_food_loss_and_waste_on_farms.pdf](https://www.wwf-uk.org/wwf-uk-driven-to-waste-the-global-impact-of-food-loss-and-waste-on-farms.pdf) (panda.org)

(2) <https://ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy-diagram>

(3) <https://www.groupe-bel.com/wp-content/uploads/2023/02/food-waste-fr.pdf>



Mesurer pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaire

Depuis 2022, le Groupe a construit et suit un taux de pertes et gaspillage alimentaires, avec pour vocation de réduire les pertes de 50 % dans ses opérations en 2030 par rapport à 2021. Le taux de pertes et gaspillages alimentaires représente le pourcentage de nourriture (comestible ou non comestible) envoyée dans une des « destinations de déchets » par rapport à la totalité de nourriture vendue ou donnée. Les donations pour l'alimentation humaine ou animale sont exclues du FLW ainsi que l'utilisation de co-produits pour fabriquer d'autres produits non-alimentaires.

Agir collectivement et sensibiliser ses consommateurs

Parce qu'un changement positif impactant ne peut venir que d'actions collectives, le Groupe s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire au travers de coalitions externes réunissant différents acteurs de l'alimentation, et de ses consommateurs :

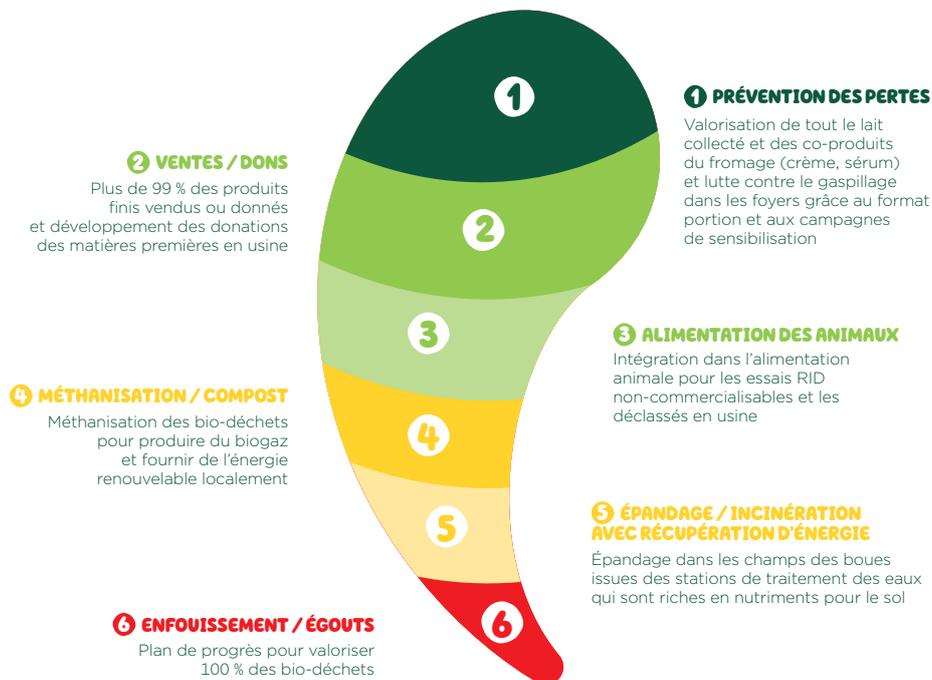
- › dans le cadre de la coalition *Food Waste* du *Consumer Goods Forum (CGF)*, le Groupe a partagé ses avancées en tant que pionnier sur la mesure des pertes laitières dans les eaux usées. Bel a aussi dirigé le groupe de travail qui a lancé la première campagne de communication menée par les membres du CGF pour sensibiliser les consommateurs à l'occasion de la

journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillage alimentaires. Les producteurs et distributeurs membres de la coalition ont lancé un appel à l'action sur les réseaux sociaux autour du *#TooGoodToWaste*⁽¹⁾, partageant ainsi des actions clés pour aider les consommateurs à réduire le gaspillage alimentaire.

- › Bel a relayé la campagne de communication lancée par *Too Good To Go* dans le cadre de l'initiative sur les dates de consommations. Bel oeuvre pour l'intégration de messages d'information et d'explication sur la notion de date de durabilité minimale (DDM) et la différence avec la date limite de consommation (DLC). Cette initiative a débuté en France avec la marque *La Vache qui rit*[®], et a été étendue aux marques *Apéricube*[®], *Kiri*[®], *GoGoSqueeZ*[®], *Pom'Potes*[®], *Mont Blanc*[®] et au-delà des frontières françaises. Un pictogramme explicatif portant la mention « Avant de jeter, observez, sentez, goûtez » est donc disponible sur certains emballages au Portugal, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas et pourra l'être à d'autres pays volontaires.
- › à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, Bel a valorisé son partenariat avec *Phenix* (une entreprise française qui accompagne les entreprises, notamment de la grande distribution, dans leur démarche de réduction du gaspillage) en diffusant 2 vidéos sur les donations de matières premières des usines et le don des essais R&D pour l'alimentation animale.

Des actions à tous les niveaux de la hiérarchie de gestion des déchets alimentaires

BEL S'EST ENGAGÉ À RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DE 50 % À 2030



(1) "Trop bon pour être gaspillé" en Anglais.



Bel s'engage à suivre la hiérarchie de prévention ou gestion des déchets alimentaires. Les voies les plus privilégiées (éviter au maximum les pertes et déclassés, prioriser le réemploi dans le processus de production, favoriser le don pour l'alimentation humaine ou animale) offrent le plus d'avantages à l'environnement et à une économie circulaire. Les voies les moins privilégiées (l'enfouissement, l'incinération et le rejet des aliments dans les égouts) ont les plus grands impacts environnementaux et ont un potentiel limité de circularité.

Éviter au maximum les pertes et déclassés

Bel cherche à limiter au maximum les pertes de matières premières tout au long de sa chaîne de valeur. Le Groupe collecte localement et régulièrement (au maximum tous les trois jours) le lait auprès des éleveurs partenaires afin de réduire le temps écoulé entre la traite et la transformation. Tout le lait est soit utilisé à la ferme, soit collecté par Bel toute l'année, même en cas de pic de production. Le Groupe accompagne aussi les éleveurs partenaires en identifiant et partageant les bonnes pratiques pour éviter les pertes de lait à la ferme.

Sur le périmètre Squeeze, Bel contribue activement par son activité même de transformateur à éviter les pertes post-récolte. En effet, les produits sont préparés avec des fruits de qualité, dont une grande part est exclue de la consommation de table en raison de leur taille, de leur apparence, ou du fait d'un écart entre la demande et la production (voir paragraphe 5.3 - Offrir le meilleur des fruits, sains et responsables).

De nombreux efforts sont déployés pour minimiser les pertes alimentaires, des matières premières aux produits finis. Les exigences de qualité strictes, le bon entretien des outils de production et les démarches d'amélioration continue assurent des performances optimales et maximisent le rendement industriel.

Prioriser le réemploi dans le processus de production

Depuis toujours, Bel s'attache à valoriser les surplus de production laitière et tous les composants du lait collecté, notamment les co-produits de la production fromagère tels que

la crème et le lactosérum. Par ailleurs, Bel génère dans tous ses cycles de fabrication des fromages déclassés en raison d'écarts avec le cahier des charges de production (écart de poids, raisons esthétiques, etc.). Ces surplus de production et co-produits sont valorisés par exemple en étant réutilisés dans les usines du Groupe ou revendus pour entrer dans la fabrication d'autres produits.

Par exemple, en 2023, afin de réduire les pertes générées sur les lignes de production et de favoriser le réemploi, le Groupe a investi à l'usine de Sorel au Canada dans un nouvel équipement permettant de réutiliser les fromages Mini Babybel® déclassés dans d'autres recettes et ainsi augmenter de 12 % à 40 % les pertes revalorisées dans le processus de production.

Favoriser le don pour l'alimentation humaine ou animale

Lorsque les pertes ne peuvent être ni évitées, ni réemployées, le Groupe s'engage à les redistribuer d'abord pour nourrir les personnes via des dons, ensuite pour nourrir les animaux. Ainsi la vision du Groupe est de s'efforcer à atteindre zéro destruction de produits finis encore bons à consommer.

Un nouveau protocole a été établi afin de réorienter les pertes de matières premières et celles générées par les essais de recherche et développement, non commercialisables. Ainsi, depuis 2023, le site R&D de Vendôme fait don des essais pilotes à un chenil situé à proximité, permettant pour les chiens un apport en protéine à faible coût.

Valoriser les déchets alimentaires inévitables

Si les options précédentes ne sont plus possibles, ou si les pertes alimentaires présentent un risque à la consommation, le Groupe cherche à valoriser énergétiquement les déchets alimentaires par la méthanisation ou l'incinération avec récupération d'énergie, tandis que les boues des stations de traitement sont épandues dans les champs ou compostées. Ainsi depuis 2023, les usines de Tanger au Maroc et de Traverse City aux États-Unis incinèrent avec récupération d'énergie leurs déchets alimentaires, auparavant enfouis.

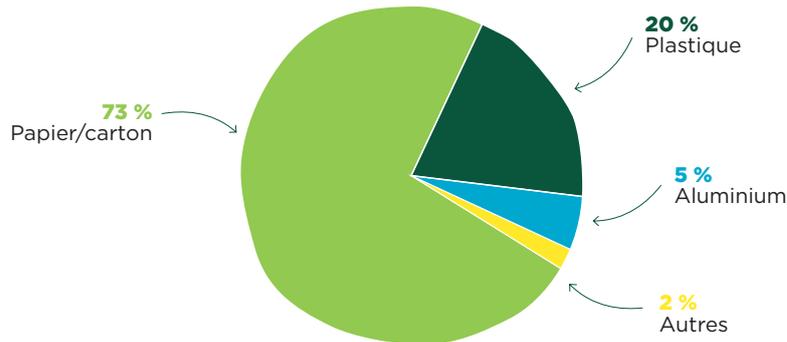
Réduire les pertes et gaspillage alimentaire de 50 % dans les opérations à 2030 vs 2021	2021	2022	2023
Taux de pertes et gaspillage alimentaires, incluant les eaux usées	4,3 % ^(a)	4,1 % ^(a)	4 %
Taux de pertes et gaspillage alimentaires, hors eaux usées	1,5 %	1,5 %	1,6 %

(a) Nouvel indicateur défini en 2022, historique recalculé dans une approche de fiabilisation de la donnée.

6.2 Concevoir des emballages responsables

En 2023, les emballages du Groupe sont majoritairement composés de matériaux à base de papier/carton (dont briques) à hauteur de 73 %, puis de plastique (20 %), et d'aluminium (5 %). Les informations présentées ci-dessous sont basées sur les données réelles relatives aux matériaux achetés par les équipes Achats Emballages du Groupe durant la période de reporting, hors sous-traitance.

Répartition du poids des emballages par type de matériaux



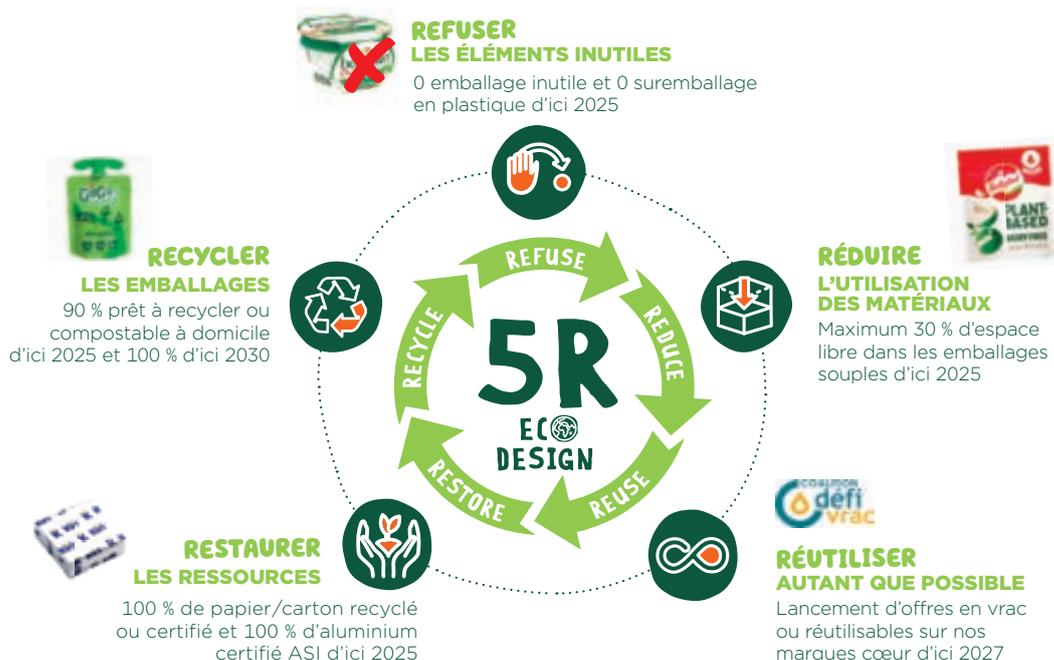
Gouvernance

Un Comité Emballage se réunit tous les trimestres pour animer les plans d'action à moyen et à long terme, prendre des décisions sur les priorités et suivre les progrès de tous les indicateurs clés de performance qui découlent des 5R.

Le comité réunit les experts emballages, dont une équipe dédiée à la transformation des emballages qui se concentre sur le développement de nouveaux emballages ayant un impact réduit sur l'environnement, ainsi que les départements RSE, Marketing et Achats. Le sujet emballage est régulièrement animé auprès du comité opérationnel RSE.

Plan d'action

POLITIQUE BEL SUR LES PORTIONS DURABLES





| « Refuser » les éléments inutiles

Le meilleur emballage étant celui qui n'existe pas, le premier objectif du Groupe est d'éliminer tout emballage inutile. Cet objectif fait écho à celui pris au sein de la coalition du « *Consumer Goods Forum* » (CGF), rejoint en 2020, avec l'objectif de ne plus avoir d'emballage de regroupement en plastique sans fonctionnalité liée à la préservation du produit d'ici 2025. À plus long terme, en minimisant les emballages, le Groupe donne la priorité aux fonctionnalités essentielles, et prépare le développement des offres de produits en vrac, rechargeables ou réutilisables.

Les engagements d'ici 2025 sont d'éliminer les emballages secondaires en plastique qui ne servent pas à la conservation du produit ainsi que les éléments d'emballage inutiles. Par exemple, le suremballage en carton présent sur le pot Boursin® a été supprimé, réduisant le poids de l'emballage de 25 % et permettant une réduction de 26 tonnes de carton par an.

Par ailleurs, le Groupe s'engage d'ici à 2025 à éliminer les matériaux PVC/ PVDC, et les a déjà éliminés des produits de grande consommation.

| « Réduire » l'utilisation des matériaux

Dans une démarche d'éco-conception, une fois tous les composants inutiles retirés des emballages, le Groupe agit sur deux leviers clés :

- réduire au maximum la quantité de matériaux ;
- simplifier en privilégiant les mono-matériaux qui permettent une meilleure recyclabilité et limitent le nombre de petits matériaux secondaires.

Ainsi, le Groupe s'engage à limiter à 30 % maximum l'espace de tête libre, c'est-à-dire l'espace vide entre l'aliment et l'emballage, dans les emballages souples d'ici à 2025, et à éliminer ceux non justifiés techniquement dans tous ses emballages d'ici à 2030.

Afin de répondre à ces objectifs ambitieux, les équipes R&D utilisent pour chaque projet d'innovation ou de rénovation les outils suivants dans leur prise de décision :

- une grille d'évaluation appliquée pour tous les emballages mis sur le marché qui note selon le degré de conformité avec les objectifs d'écodesign du Groupe ;
- eQoPack, un outil pionnier d'analyse de cycle de vie (ACV) développé par le cabinet de conseil expert en ACV Quantis qui mesure l'impact des emballages. Cet outil permet de simuler l'impact de différentes options d'emballages et ainsi de faire des choix alignés avec les engagements du Groupe. Depuis le lancement en 2021, 202 projets et 725 scénarios ont été évalués avec eQoPack.

Un exemple de projet "réduire" est le déploiement progressif de nouveaux bouchons en plastique pour les gourdes de fruits, dont le poids de plastique est réduit de 40 % , ce qui représentera une économie potentielle de 1 265 tonnes de plastique par an et une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

| « Réutiliser » autant que possible

Pour encourager les consommateurs à diminuer l'utilisation d'emballages à usage unique, Bel vise à développer des offres

d'emballages réutilisables, rechargeables ou de ventes en vrac. Conscient du défi technologique et commercial majeur à relever pour les produits pâteux et fragiles soumis à des conditions d'hygiène et de conservation strictes, Bel s'est associé en 2023 à Danone, Lesieur et Famille Michaud Apiculteurs pour lancer la coalition « Défi Vrac » en France. L'objectif est de travailler ensemble sur des solutions pour rendre le vrac accessible sur de nouvelles catégories de produits semi-liquides tels que le fromage à tartiner chez Bel. Le Groupe s'engage ainsi à tester sur le marché différentes solutions de réutilisation, de recharge et de vente en vrac pour ses marques principales d'ici à 2027.

| « Restaurer » les ressources en privilégiant des matériaux recyclés ou renouvelables

Dans la même perspective, Bel souhaite privilégier systématiquement des matériaux renouvelables, recyclés ou certifiés qui ne sont pas en concurrence avec les produits alimentaires dans leur processus de fabrication. Ainsi, sur le long terme, Bel travaille à réduire son utilisation de matériaux plastique et aluminium, et explore des solutions alternatives, permettant de minimiser les impacts du Groupe sur les ressources naturelles. A titre d'exemple, le pot en plastique de Boursin® a été remplacé en avril 2023 par un pot en carton, ce qui a permis d'éliminer 79 tonnes de plastique et de réduire de 226 tonnes les émissions de gaz à effet de serre par an.

Bel s'engage à atteindre 25 % de plastique recyclé d'ici à 2030 (en moyenne dans le portefeuille total Bel) afin de réduire la nécessité d'extraire les combustibles fossiles nécessaires à la production de plastique vierge. Au Portugal, la marque Limiano® du Groupe s'est distinguée par l'intégration de 50 % de plastique recyclé postconsommation (PRC) issu de bouteilles en PET recyclé, soit 8 tonnes, dans les emballages de ses produits, et la marque Terra Nostra inclut 35 % de plastique recyclé dans le film de regroupement de ses briques de lait, soit 7 tonnes de plastique vierge par an en moins.

De la même manière, pour les emballages en aluminium, les fournisseurs sont encouragés à utiliser de l'aluminium certifié ASI (*Aluminium Stewardship Initiative*) dans le but de participer à l'amélioration des pratiques de gestion des entreprises du secteur de l'aluminium sur les enjeux sociaux, environnementaux et liés à la traçabilité. L'usine de Sablé-sur-Sarthe, où sont produits les Kiri® en portions aluminium, a été l'une des premières usines d'agro-alimentaire à être certifiée *ASI performance standard* et *ASI chain of custody standard* depuis juin 2022.

Le Groupe s'engage aussi à garantir l'absence de déforestation en utilisant du papier et du carton fabriqués à partir de fibres recyclées ou de fibres vierges certifiées provenant de forêts gérées de manière durable (voir paragraphe 4.4 - Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels).

En 2023, le Groupe a augmenté de manière significative ses achats de papiers ou cartons d'origine certifiée, représentant désormais 54 % du total, tandis que 57 % intègrent des fibres recyclées. Ces chiffres représentaient respectivement 47 % et 55 % en 2022.



| « Recycler » les emballages

Afin d'optimiser la fin du cycle de vie des emballages, le Groupe encourage le tri et le recyclage en communiquant de manière pédagogique auprès des consommateurs pour qu'ils puissent jeter correctement les emballages. Ainsi, Bel vise à fournir des informations sur le tri des déchets ou des instructions sur la fin de vie sur tous les emballages d'ici à 2025.

Bel vise à ce que 100 % de ses emballages soient éco-conçus pour être prêts au recyclage et/ou compostables à domicile d'ici à 2030, avec un objectif intermédiaire de 90 % d'ici 2025. En 2023, 82 % des emballages des produits du Groupe sont prêts au recyclage et/ou compostables à domicile⁽¹⁾, une performance légèrement en baisse par rapport à 2022 qui s'explique notamment par les ventes de certains produits à l'échelle du Groupe.

D'autre part, le Groupe noue des partenariats pour développer des filières de collecte et de valorisation des déchets

d'emballages. Signataire des notes de position de la Fondation Ellen MacArthur et du CGF pour contribuer au déploiement de la « Responsabilité élargie du producteur » (REP), Bel souhaite contribuer à développer le recyclage et la valorisation des déchets d'emballage au sein des pays où il est implanté. Par le biais de la Coalition d'action sur les déchets plastiques du CGF, le Groupe est déjà engagé dans des initiatives REP dans 7 pays, et vise à s'engager dans 12 pays d'ici 2030. Par exemple, le Groupe est un membre actif d'organisations travaillant à l'amélioration du traitement des déchets d'aluminium et d'acier par l'intermédiaire du CELAA (Club de l'Emballage Léger en Aluminium et Acier) en France, l'AREME (Association pour le Recyclage des Emballages et objets Métalliques légers) en Belgique et au Luxembourg, la COALI (Coalition pour le Recyclage de l'Aluminium et de l'Acier légers) en Espagne et l'AIRE (Alliance pour l'Innovation et le Recyclage des Emballages) au Maroc.

Indicateur clé de performance retenu

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Travailler vers des emballages 100 % prêts au recyclage et/ou compostables à domicile	Emballages prêts au recyclage et/ou compostables à domicile ^(a)	84 %	83 %	82 %	90 %		100 %

(a) Hors sous-traitance. Les emballages n'incluent pas la cire.

Synthèse du chapitre

Faits marquants 2023

- Publication de la charte Bel pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Déploiement des outils de suivi des pertes et du gaspillage alimentaire.
- Publication de la politique Bel sur les « portions durables » construite autour de 5 axes : Refuser, Réduire, Réutiliser, Restaurer et Recycler.

Priorités 2024

- Construction d'un plan d'action à moyen terme pour continuer de réduire le gaspillage alimentaire.
- Renforcement de la campagne de sensibilisation des consommateurs menée avec le CGF.
- Mise en œuvre de nos feuilles de route emballage responsable sur chacun des 5R.

(1) 74 % avec cire.



Renforcer l'accessibilité de nos produits



7.1 Proposer des produits plus sains et plus durables, adaptés aux besoins et aux moyens de tous

80

7.2 Développer des modèles de distribution innovants et/ou solidaires

81

Définition de l'enjeu et du risque

Bel a fait de l'accessibilité de ses produits l'un de ses engagements stratégiques prioritaires, avec l'ambition de proposer une offre de qualité adaptée au plus grand nombre, partout dans le monde. Dans un contexte économique d'inflation, l'accessibilité des produits représente un enjeu fort et Bel travaille pour limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des consommateurs. De la même manière, Bel cherche à se prémunir du risque de perte de part de marché en s'adaptant aux budgets et aux besoins des populations. Il ne s'agit pas seulement d'agir sur le prix, mais aussi d'être accessible pour les consommateurs sur les bons marchés et dans les bons circuits de distribution, pour répondre à leurs modes de vie et à leurs habitudes alimentaires.

Politiques

Bel a pour ambition de donner accès à des produits plus sains et plus durables à 600 millions de consommateurs en 2035. Aussi, Bel a défini un indicateur de pilotage « Pour Tous les Consommateurs », qui permet de suivre le nombre de

consommateurs ayant accès aux produits de Bel. Deux axes majeurs permettent d'atteindre cet engagement :

- › l'adaptation des produits aux besoins et aux moyens de tous via l'accessibilité prix, le format de portion durable et le développement de produits qui répondent aux besoins nutritionnels et aux goûts ;
- › l'accessibilité géographique et la mise à disposition des produits Bel via plusieurs canaux de distribution innovants et/ou solidaires.

En 2023, le Groupe s'adresse à 397 millions de consommateurs, en baisse de 3 % par rapport à 2022, principalement due à l'augmentation du prix des produits du Groupe, elle-même due au contexte d'inflation des matières premières, au-delà de certains seuils psychologiques pour les consommateurs.

Gouvernance

Les enjeux d'accessibilité sont pilotés à différents niveaux de l'organisation au travers des équipes centrales RSE, *Strategic Insights* et Marketing. La vision stratégique globale et le plan d'action sont validés par le Comité Exécutif.

7.1 Proposer des produits plus sains et plus durables, adaptés aux besoins et aux moyens de tous

Plan d'action

Permettre à chacun d'accéder aux produits du Groupe

Depuis sa création, la portion est au cœur du modèle de Bel et contribue à l'accessibilité de ses produits. Le Groupe s'engage pour une alimentation plus saine et plus durable pour tous, chacun de ses produits en portion permet au plus grand nombre de bénéficier d'en-cas sains et équilibrés, proposés dans un format abordable, pratique, facilement transportable, et dont on consomme la juste dose.

Cette année, en réponse à l'inflation, Bel a mis en place des plans de productivité visant à maintenir le plus possible ses produits accessibles pour tous.

Par exemple, en Europe centrale, le Groupe a lancé un format plus abordable avec deux portions de La Vache qui rit®, permettant l'achat du produit en plus petite quantité et donc à un prix plus faible.

Aux États-Unis, la marque GoGoSqueez® a étendu son partenariat avec le programme spécial d'aide alimentaire WIC (*Women, Infants, and Children*), destiné aux femmes, aux nouveau-nés et aux enfants, pour répondre aux besoins de santé et de nutrition des mères et des jeunes enfants issus de foyers à faibles revenus. Les familles participantes reçoivent un bon d'achat mensuel pour acheter des fruits ou des compotes, leur permettant l'accès à des options alimentaires saines malgré des contraintes financières.

Développer une offre de produits végétaux

Le Groupe s'attache à proposer des produits et recettes adaptés aux goûts et besoins de chacun, en développant le territoire historique, mais aussi le fruit et le végétal.

L'année 2023 a marqué le lancement de nombreuses innovations du portefeuille produit sur les territoires fruitier et végétal, par exemple :

- › La Vache qui rit® Plant-Based au Royaume-Uni ;
- › le palet végétal saveur chèvre sur Nurishh® pour varier les arômes et répondre aux goûts divers des consommateurs ;
- › les dés végétaux à la Grecque sur Nurishh® pour répondre à un nouvel usage en salade ;
- › l'expansion du Mini Babybel® Plant-Based dans de nouveaux pays et le lancement d'un nouvel arôme White Cheddar aux États-Unis.

En parallèle, le Groupe collabore avec des start-ups qui développent des technologies de pointe pour créer des protéines de haute qualité nutritionnelle, sans origine animale. Ainsi en 2023, le Groupe a lancé sur le marché américain « *Nurishh® Incredible Dairy* », une alternative aux fromages contenant des protéines laitières obtenues par fermentation de précision.



Développer une offre adaptée aux besoins nutritionnels pour tous

L'accessibilité passe aussi par l'adaptation des produits Bel aux besoins nutritionnels du plus grand nombre. Bel continue d'adapter ses produits en collaboration avec des experts externes en nutrition en définissant des cahiers des charges nutritionnels spécifiques adaptés. Pour ces produits, la priorité est donnée à la fortification en vitamines et minéraux, pour contribuer à une meilleure couverture des apports nutritionnels des populations suivant les géographies, et adapter la composition des recettes pour garantir une qualité et sécurité sanitaire optimale.

Les offres du Groupe s'adaptant aux besoins nutritionnels en 2023 :

- › une nouvelle gamme de compotes Maternelle® pensée pour les adultes, enrichie en vitamines et/ou minéraux, afin d'accompagner le consommateur dans différents moments de sa journée ;
- › au Maroc l'étude sur l'impact de la fortification de La Vache qui rit® démontre que 100 % des besoins nutritionnels des enfants marocains en fer, iode et zinc sont couverts (voir paragraphe 3.2 - Améliorer la qualité nutritionnelle des produits).

7.2 Développer des modèles de distribution innovants et/ou solidaires

Plan d'action

Adaptation aux nouvelles géographies et aux modes de consommation

Pour renforcer l'accessibilité des produits, le Groupe cherche à s'adapter aux modes de consommation et à être présent au plus proche du consommateur. Ainsi, le Groupe souhaite mettre l'accent sur de nouvelles géographies. L'acquisition de Shandong JunJun Cheese® en Chine et la Joint-Venture avec Britannia® en Inde en 2022 permettent l'accélération vers cette ambition. En 2023, Bel a d'ailleurs lancé en Inde un produit La Vache qui rit® co-brandé avec Britannia®, confirmant la stratégie du Groupe au sein de cette géographie.

Renforcer l'accessibilité des produits implique également de s'adapter à tous les modes de consommation, et donc de faire évoluer les modèles de distribution afin d'être présents dans les bons circuits. En 2023, les canaux de distribution e-commerce et Hors Domicile ont continué à être développés dans la quasi-totalité des zones géographiques du Groupe.

Cette année, Bel innove également en lançant ses produits La Vache qui rit® en pot en Europe, format plus adapté pour une utilisation en cuisine, particulièrement par les populations issues du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Développement de modèles de distribution inclusifs

Afin de s'adapter à la réalité des modes de consommation et d'approvisionnement, et proposer des aliments sains à une plus large partie de la population, Bel s'appuie depuis plusieurs années sur des canaux de distribution inclusifs et travaille à renforcer la qualité de relations avec ses partenaires en leur offrant trois types de services : la formation professionnelle, l'assurance santé et l'inclusion financière.

Ainsi, deux modèles de distribution innovants et inclusifs, sont développés par Bel : *Sharing Cities* et *Inaya*. Toutefois, le déploiement de ces programmes continue d'être fortement impacté par les conséquences de la Covid-19 dans les pays concernés avec notamment des contextes économiques particulièrement difficiles, marqués par une inflation généralisée ou la fermeture de magasins dans certains pays. Ce contexte explique le fort recul du nombre de participants à un programme d'*Inclusive Business* depuis 2020. Dans ce contexte plus que jamais, le Groupe a réaffirmé ses ambitions et a redéfini en 2023 ses engagements auprès des zones

géographiques identifiées comme prioritaires : Madagascar, le Vietnam, le Maroc, l'Inde et la région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord (MENA). L'objectif de faire bénéficier 40 000 participants à un programme d'*Inclusive Business* initialement prévu pour 2025, est ainsi maintenu, mais décalé à horizon 2030.

Sharing Cities, un programme à destination des vendeurs de rue

Depuis 2013, Bel a lancé *Sharing Cities*, un programme qui vise à compléter les canaux de commercialisation traditionnels par des réseaux de distribution alternatifs ancrés dans les pratiques d'achat locales, tout en améliorant la qualité de vie des vendeurs impliqués dans ce projet. Ainsi, le Groupe s'appuie sur des réseaux existants de vendeurs de rue pour commercialiser ses produits et élargir son bassin de consommateurs. En échange, le Groupe accompagne ces vendeurs dans le développement et la pérennisation de leur activité et de leur chiffre d'affaires, et leur offre l'accès à une couverture santé, ou à des formations professionnelles. Afin d'orienter au mieux le programme d'accompagnement, et de prendre en compte le contexte actuel de forte inflation dans les marchés concernés, Bel a mené en 2023 de nouvelles consultations auprès des vendeurs de rue dans chacune des villes où le programme est déployé afin d'adapter ses programmes d'accompagnement, en intégrant par exemple de nouveaux services comme le soutien scolaire des enfants des vendeurs de rue.

Fin 2023, le programme *Sharing Cities* dénombre 1 062 partenaires, soit une baisse de 26 % par rapport à l'année dernière, expliquée par le contexte économique difficile de ces dernières années.

Inaya, un programme de fidélité pour les détaillants

Depuis 2019, Bel a développé un second modèle économique inclusif appelé *Inaya*. Il s'agit d'un programme de fidélité destiné aux détaillants déjà clients de Bel, leur donnant accès à des services améliorant leurs conditions de vie ou leur activité professionnelle et s'adaptant aux contextes locaux. En 2023, Bel a revu, dans le cadre de discussion avec les détaillants, les soutiens apportés dans le cadre du programme *Inaya* pour réidentifier des besoins prioritaires. Au Maroc, un nouveau besoin d'accompagnement dans le soutien scolaire à destination des enfants des détaillants a été identifié. En 2023, le Groupe compte 369 participants au programme *Inaya*.



Indicateur clé de performance retenus

Les objectifs de Bel	KPI	2021	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Contribuer à rendre accessible son offre au plus grand nombre	Nombre de consommateurs ayant acheté au moins un produit du Groupe dans l'année de référence (en millions) ^(a)	421	410	397	440		500
	<i>Sharing cities</i>	2 892	1 444	1 062			
Développer des modèles de distribution innovants et solidaires	Nombre de participants à un programme d'Inclusive Business	4 027	2 298	1 431	40 000		40 000
	<i>Inaya</i>	1 135	854	369			

(a) Un exercice de fiabilisation de la donnée a été réalisé en 2023, et donne lieu à une nouvelle valeur n-1 et n-2. Les données 2023 sont basées sur les panels consommateurs à Q3 2023 et à fin 2021 pour les petits pays dont les données n'ont pas été renouvelées (Iran, Irak, Italie, Sénégal, Slovaquie, Afrique du Sud, Corée du Sud et Suisse).

Synthèse du chapitre

Faits marquants 2023

- › Lancement de nombreuses innovations du portefeuille produit sur les territoires fruitier et végétal au travers des marques La Vache qui rit®, Mini Babybel®.
- › Déploiement des produits du Groupe dans de nouvelles géographies, principalement suite à l'acquisition de Shandong JunJun Cheese® en Chine et la Joint-Venture avec Britannia® en Inde.
- › Redéfinition des engagements et ambitions du Groupe pour les programmes d'*Inclusive Business*.

Priorités 2024

- › Développement des nouveaux canaux de distribution avec comme priorité le Hors Domicile et le e-commerce.
- › Poursuite des efforts de maintien de produits accessibles au plus grand nombre dans un contexte inflationniste.
- › Déploiement de programmes d'*Inclusive Business* autour de l'assurance santé, l'inclusion financière ou l'accompagnement scolaire dans les pays prioritaires.



Application de la Taxonomie verte européenne aux activités de Bel

Présentation de la Taxonomie verte européenne

Instituée par le règlement UE 2020/952, la Taxonomie verte européenne constitue une composante essentielle du Pacte vert pour l'Europe, feuille de route pour contribuer à la neutralité carbone d'ici à 2050. En mettant en œuvre un système de classification des activités durables, le règlement Taxonomie vise à réorienter les flux de capitaux vers des activités économiques plus durables.

Dans le cadre du règlement Taxonomie, six objectifs environnementaux majeurs pour l'UE ont été définis :

- › Atténuation du changement climatique ;
- › Adaptation au changement climatique ;
- › Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ;
- › Transition vers une économie circulaire ;
- › Prévention et contrôle de la pollution ;
- › Protection et restauration de la biodiversité et de l'écosystème.

Obligations de reporting

Les entreprises soumises à la NFRD (*Non financial Reporting Directive*) doivent mettre en place un reporting Taxonomie depuis le 1^{er} janvier 2021 afin d'évaluer la sensibilité de leurs activités au système de classification défini par la Taxonomie. Une activité économique est considérée comme durable si cette activité :

- › est éligible à au moins l'un des objectifs environnementaux ;
- › contribue substantiellement à au moins l'un des objectifs environnementaux ;
- › ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- › est exercée dans le respect des garanties minimales prévues.

Le règlement Taxonomie suit une approche progressive, ainsi, au 31 décembre 2023, et dans le cadre de ce reporting :

- › seules les activités contribuant aux deux premiers Objectifs liés au changement climatique ont été revus à l'aune de l'éligibilité et de l'alignement ;
- › les activités contribuant aux quatre autres Objectifs reportent sur l'éligibilité uniquement.

Résultats 2023

Les exigences de publication des indicateurs clés de performance au titre de l'exercice 2023 concernent l'éligibilité et l'alignement : Bel est tenu de publier ces indicateurs mettant en évidence la proportion de son chiffre d'affaires, dépenses d'investissements (Capex) et dépenses

d'exploitation (Opex) éligibles résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques définies comme durables dans les Annexes I & II des Actes Délégués Climat⁽¹⁾.

Le Groupe révisé sa méthodologie, son analyse et ses calculs au fur et à mesure de la mise en place de la Taxonomie. Ainsi en 2023, le Groupe a rendu plus robuste le processus de remontée des informations Capex en formalisant une procédure de destination des équipes finance, ainsi que des fiches par activité qui précisent les critères à remplir pour l'alignement à destination des équipes ingénierie.

Chiffre d'affaires

Les activités de Bel portent essentiellement sur la recherche et l'innovation, la fabrication et la commercialisation liées aux activités de Bel sur ses trois territoires laitier, fruitier et végétal. Ces activités ne sont pas considérées aujourd'hui comme ayant une contribution substantielle aux six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie.

En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'investissement (Capex) et les dépenses d'exploitation (Opex) liées à ces activités ne peuvent pas être qualifiées d'éligibles. Par conséquent, l'analyse de l'éligibilité des Capex et Opex a porté exclusivement sur les « mesures individuelles » permettant aux activités cibles de conduire à des réductions de GES, la protection des ressources en eau ou encore de répondre aux enjeux d'économie circulaire comme définies dans le règlement⁽²⁾ Taxonomie de l'UE

OpEx

Les dépenses d'exploitation retenues par le Groupe en application des dispositions de la Taxonomie concernent les frais commerciaux et de distribution, les frais de recherche et développement, les frais de maintenance et les frais généraux et administratifs.

En 2023, l'analyse de ces OPEX a conduit à considérer le montant analysé comme non-significatif au regard des pratiques de place et des seuils de matérialité du Groupe. En effet, le ratio « Opex éligibles Taxonomie » (114 millions d'euros) sur « Opex totaux Groupe » (3 219 millions d'euros, hors dotation aux amortissements (voir paragraphe 5.3.2 - « Charges opérationnelles par nature » du Document d'enregistrement universel) s'établit à 3,5 % (voir Annexe 6 - Tableaux Taxonomie Européenne).

CapEx

En 2023, sur un montant total d'investissement de 186,8 millions d'euros, la part des Capex éligibles est de 14,7 %, vs. 11,3 % en 2022, du total des Capex reportés dont le calcul est décrit dans la note méthodologique ci-dessous (voir Annexe 6 - Tableaux Taxonomie Européenne).

(1) Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020. Acte délégué UE Climat du 4 juin 2021 et ses annexes complétant le règlement (UE) 2020/852 en précisant les critères techniques permettant de déterminer dans quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci.

(2) Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en précisant le contenu et la présentation des informations à divulguer par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités économiques respectueuses de l'environnement, et en précisant la méthodologie à suivre pour se conformer à cette obligation de divulgation.



Les Capex éligibles, reflétés au numérateur, comprennent principalement l'acquisition et la location longue durée de bâtiments et de véhicules (IFRS 16), des investissements de chaudière biomasse, de distribution de chauffage/refroidissement, de construction ou d'amélioration d'installation de station d'épuration et de traitement des eaux ou de projets d'amélioration de la fin de vie d'emballages. Aussi, en 2023, les projets de reboisement, de réhabilitation et restauration des forêts, et de conservation de forêt sont intégrés dans les Capex éligibles (voir paragraphe 4.2.4 - Séquestre les émissions résiduelles en protégeant les écosystèmes).

Ces investissements correspondent, conformément aux dispositions de la Taxonomie, aux activités suivantes :

- 1.1 - Reboisement ;
- 1.2 - Réhabilitation et restauration des forêts, y compris reboisement et régénération naturelle après un événement extrême ;
- 1.4 - Conservation de forêt ;
- 2.2 - Production de ressources en eau alternatives à des fins autres que la consommation humaine ;
- 4.15 - Distribution de chauffage/refroidissement en réseau urbain ;
- 4.16 - Installation et exploitation de pompes à chaleur électriques ;
- 4.24 - Production de chaleur/froid à partir de la bioénergie ;
- 5.2 - Renouvellement des systèmes de collecte, de traitement et de distribution d'eau ;
- 5.3 - Construction, extension et exploitation des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées ;
- 5.4 - Renouvellement des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées ;
- 6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ;
- 7.2 - Rénovation des bâtiments existants ;
- 7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique ;
- 7.5 - Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle des performances énergétiques des bâtiments ;
- 7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments ;
- 5.3 - Préparation pour la réutilisation des produits en fin de vie et de leurs composants.

L'analyse des critères de contribution substantielle, des DNSH (*Do Not Significant Harm*) et des garanties minimales pour les projets éligibles permet de remonter au titre de 2023, un pourcentage de Capex alignés de 2,7 % , vs. 2,8 % en 2022, grâce aux investissements de conservation de forêts, de reboisement et de réhabilitation et restauration de forêts ainsi que grâce aux investissements de chaudières biomasse sur les sites de Tanger et Ulzama (voir chapitre 4 - Préserver la planète).

Respect des critères DNSH

Le critère d'adaptation au changement climatique s'applique uniquement aux activités éligibles du Groupe, mais l'ensemble des localisations du Groupe ont été intégrées dans l'analyse de l'application du critère. Le Groupe a réalisé une analyse des risques d'exposition aux risques physiques et d'adaptation liés au changement climatique.

Dans le cadre des recommandations émises par la *Taskforce on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), Bel a cartographié

les impacts actuels et potentiels, ainsi que les risques et opportunités liés au climat à horizon 2035 et 2050. Ces informations ont permis d'élaborer des scénarios climatiques basés notamment sur les scénarios RCP du GIEC à 1,5°C, les prix du carbone, l'évolution des systèmes de production agricole et les habitudes alimentaires des consommateurs. Ces informations ont aussi permis au Groupe d'évaluer la résilience de ses activités, de sa stratégie ainsi que les impacts financiers associés (voir chapitre 4 - Préserver la Planète - « Risques et Opportunités relatifs au changement climatique (TCFD) »).

Respect des Garanties Minimales

Une analyse dédiée a été conduite sur la partie Garanties Minimales au niveau Groupe. Celles-ci consistent au respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies, de la charte internationale des droits de l'homme des Nations unies ainsi que des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et couvrent principalement les sujets de droits humains et d'éthique des affaires (lutte contre la corruption, fiscalité responsable, droit de la concurrence). Cette première analyse a permis de mesurer l'écart entre les pratiques du Groupe sur ces sujets et les attendus de la réglementation et d'identifier les chantiers à mener pour accroître la conformité.

Le Groupe mettra à jour sa méthodologie pour la publication 2024.

Note méthodologique

Les analyses portent sur le périmètre de consolidation financière.

Pour éviter tout risque de double-comptage, les montants éligibles et alignés présentés ne concernent que l'objectif d'atténuation du changement climatique. En considérant le périmètre de reporting précisé dans la Note méthodologique du chapitre 9, le total des dépenses d'investissement peut être rapproché à partir des états financiers consolidés, le montant correspond :

- aux immobilisations corporelles (voir chapitre 5 - « Note 4.3.1 » du Document d'enregistrement universel) ;
- aux actifs de droits d'usage du Groupe (voir chapitre 5 - « Note 4.3.2 » du Document d'enregistrement universel) ;
- aux immobilisations incorporelles du Groupe (voir chapitre 5 - « Note 4.2 » du Document d'enregistrement universel).

Dans le cadre de l'analyse de l'éligibilité, les investissements Capex de plus de 50 000 € ont été revus un par un et rattachés à une activité taxonomique, en prenant en compte les codes NACE. Cet inventaire des projets d'investissement a été réalisé par la Direction environnement et la Direction Impact conjointement. Les Capex reportés sont des Capex individuels. Les ratios de Capex verts par activité taxonomique sont disponibles dans les tableaux en Annexe 6.

Sur cette base de projets éligibles, les projets les plus significatifs (seuil de 300 000 €) ont été revus pour définir leur alignement avec les équipes expertes du sujets (ingénierie ou responsable plan forêt du Groupe) en vérifiant les critères de contribution substantielle, en particulier pour les projets de conservation de forêts, le Groupe a vérifié l'établissement d'un plan de conservation à plus de 10 ans, respectant les écosystèmes et conforme aux recommandations du GIEC quand il s'agit des inventaires.



Note méthodologique

La démarche de reporting extra-financier du Groupe répond aux exigences du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières. Le programme RSE de Bel s'inscrit dans deux cadres internationaux : le Pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices G4 de la *Global Reporting Initiative* (voir Annexe 3 - Tableau de correspondance GRI). À travers sa stratégie RSE, le Groupe contribue à 12 des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Matrice de double matérialité

Le Groupe a réalisé en 2023 l'exercice de double matérialité en anticipation des travaux de la CSRD.

La réalisation de la matrice de double matérialité a suivi une méthodologie en cinq étapes :

- 1. Définition de l'univers des enjeux** : à partir de la liste des sous-enjeux fournis par la CSRD, des enjeux présents dans sa précédente analyse de matérialité et des enjeux sectoriels, Bel a construit un univers des enjeux pertinents pour son secteur et ses activités. A l'aide de l'expertise d'un cabinet externe et de la compétence d'experts internes des directions RSE, Emballages, Juridique, Ressources Humaines, Risques, Communication, Qualité, Marketing, et Achats.
- 2. Identification des IROs** : Bel a ensuite identifié pour chacun des enjeux, une liste d'impacts, risques et opportunités (IRO), adaptés à ses secteurs, activités et à ses géographies sur la base de documentation de référence et de contributions d'experts internes.
- 3. Définition des échelles de cotation** : des échelles de cotation ont ensuite été définies en ligne avec les métriques d'évaluation des risques utilisées au sein de la campagne annuelle de cartographie des risques Groupe (voir chapitre 2 - « Facteurs de Risques et politique d'assurance » du Document d'enregistrement universel).
- 4. Cotation** : 3 ateliers consécutifs sur les thématiques environnementales, sociales et éthiques ont permis à des experts internes de coter les impacts, risques et opportunités associés à ces enjeux.
- 5. Revue par les parties prenantes externes** : afin d'en assurer la robustesse et l'objectivité de la démarche, les cotations ont ensuite été discutées par des parties prenantes

- Externes : représentants de coalitions, de la société civile, de clients, et de fournisseurs
- Internes : des collaborateurs puis validés par le Comité d'Audit et le Comité Exécutif.

Pour chaque enjeu matériel, de manière transparente un état d'avancement sur les exigences de publication minimum suivantes sont décrites :

- les politiques du Groupe en matière de durabilité ;
- la gouvernance en place pour y répondre et animer les feuilles de route ;
- les actions et ressources mises en place et/ou planifiées sur l'ensemble de la chaîne de valeur quand pertinent ;
- les cibles à atteindre, quand elles sont définies ;
- les indicateurs, quand les données sont disponibles.

Choix des indicateurs

Les indicateurs de performance extra-financière de Bel ont été définis au regard des activités du Groupe et des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux qui en découlent. Ils permettent en premier lieu le pilotage opérationnel de l'avancement de la démarche sur chacun des axes de progrès que le Groupe a défini. Ils permettent également de rendre compte de façon transparente de la performance extra-financière du Groupe, dans le présent rapport annuel ainsi que dans les autres supports de communication (site Internet et réseaux sociaux du Groupe).

Les résultats de ces indicateurs clés de performance retenus sont disponibles à la fois dans les chapitres des leviers d'action prioritaires, et dans une *scorecard* consolidée en Annexe.

Ces indicateurs de performance retenus font l'objet d'un avancement dont la légende est un système de smiley. Ce système respecte la règle suivante : un smiley souriant signifie que le résultat obtenu est conforme au plan, à l'inverse un smiley triste signifie qu'il est non conforme au plan, enfin un smiley neutre signifie que l'indicateur est stable par rapport à l'année précédente.

Horizon de temps

Le Groupe pilote ses indicateurs à différents horizons de temps. La performance est analysée à horizon court terme, par rapport à l'année précédente. Des objectifs sont définis sur un horizon de temps moyen terme à 2025 et plus long terme à 2030/2035.



Audit externe

La nature des travaux réalisés par l'organisme tiers indépendant et ses conclusions sont présentées en annexe.

Les procédures de reporting ont fait l'objet d'une vérification externe par le Commissaire aux comptes PwC désigné Organisme tiers indépendant. Pour les indicateurs clés de performance et les informations considérées comme étant les plus importantes, les travaux suivants ont été effectués :

- › des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- › des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été une revue critique réalisés sur les données. Les indicateurs clés de performance retenus ont ainsi tous été revus en assurance modérée (voir paragraphe 3.1.2 - « Analyse des principaux enjeux extra-financiers » du Document d'enregistrement universel), et certains d'entre eux ont été revus en assurance raisonnable, identifiés par le symbole ✓ dans la Scorecard RSE (voir chapitre 10 - Scorecard RSE : nos principaux enjeux extra-financiers et leur suivi de performance).

Procédure et protocole de reporting

La procédure de reporting extra-financier décrit les modalités à suivre pour la collecte et le calcul des indicateurs de performance extra-financière du Groupe. Elle est diffusée, connue et appliquée à tous les niveaux d'élaboration et de reporting des données.

Un protocole de reporting extra-financier complète cette procédure. Il définit tous les indicateurs de performance du Groupe. Ce Protocole de reporting détaille les méthodologies à utiliser pour la remontée des indicateurs : définitions, principes méthodologiques, formules de calcul, responsable du calcul et valideur. Les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées sont conformes aux standards nationaux ou internationaux appropriés lorsqu'il en existe.

Le protocole de reporting est mis à jour tous les ans, au titre de 2023 les évolutions ont consisté à intégrer des principes de contrôle interne, telle que la ségrégation des tâches (identification de valideur) ou la continuité (identification de back-up).

Organisation du reporting

La Direction RSE a la charge de la coordination du processus de reporting et de la centralisation des indicateurs collectés auprès des différents métiers. Elle est garante du respect du planning de reporting et organise, en concertation avec les Directions métiers, la communication externe des données, en particulier dans le cadre du rapport annuel du Groupe. Elle s'assure de la cohérence globale du reporting et est l'interlocuteur privilégié des vérificateurs externes.

La collecte des indicateurs RSE est pilotée par un réseau de contributeurs métiers, sur leurs domaines d'expertise respectifs. Ils s'appuient sur leur réseau d'experts locaux, qu'ils sont en charge d'animer, et ce afin que les données partagées par le local soient conformes au protocole de reporting.

Consolidation et contrôle interne

Les contributeurs métiers assurent le contrôle interne des données dont ils ont la responsabilité, en validant leur cohérence et leur vraisemblance. Pour ce faire, ils réalisent des tests de cohérence sur les indicateurs qui s'y prêtent (mise en évidence et justification des variations d'une année sur l'autre, calculs de ratios permettant de comparer la performance des différentes entités, etc.). Les écarts significatifs identifiés font l'objet d'une étude approfondie, en concertation avec le contributeur de la donnée et sont éventuellement corrigés.

Les contributeurs métiers ont également la charge de la consolidation des données collectées afin de générer les indicateurs Groupe (présents dans ce chapitre), qu'ils communiquent à la Direction RSE. Depuis 2022, les indicateurs environnement bénéficient d'un contrôle interne de second niveau, avec la mise en place des Responsables de Plateforme Environnement, qui permet d'améliorer la qualité et la fiabilité de la donnée, en anticipation du reporting de durabilité.

Outils de reporting

Les données sont remontées et consolidées au travers de plusieurs systèmes de collecte, sous la responsabilité des contributeurs métiers qui les pilotent.

L'ensemble des données relatives aux indicateurs environnementaux sont collectées grâce à l'outil de reporting développé par la société Tennaxia et la majorité des calculs y sont réalisés.

La plupart des données relatives aux indicateurs sociaux sont collectées grâce au SIRH développé par la Direction des ressources humaines. Les données qui permettent de calculer le taux de fréquence des accidents sont issus de Intellex.

Certaines données sont issues des systèmes d'information déployés dans le Groupe (ex. : SAP, Magdalena, Power BI, Plateforme Dairy Upstream...) ou de logiciels dédiés (ex. : EcoVadis, Glint...).

Périmètre et période de reporting

Principes généraux

Le périmètre du reporting extra-financier correspond à l'ensemble des opérations propres du Groupe et à leur chaîne de valeur, symétrique au périmètre de consolidation financier (consolidé à 100 %) (voir chapitre 5.5 - « Etats financiers » du Document d'enregistrement universel). Les investissements minoritaires, non consolidés et dont le Groupe n'a pas le contrôle opérationnel, ne sont donc pas inclus dans le périmètre de calcul de ces indicateurs.

Dans ce cadre, le Groupe a défini les règles suivantes en cas d'intégration et de cession d'activité :

Cession : les données ESG et la performance de toute entité cédée pendant la période de reporting en cours sont exclues des indicateurs ESG. Les données N-1 des indicateurs sont recalculées à périmètre constant pour garantir leur comparabilité (N-1 Pro Forma) ainsi que l'exercice de référence (la baseline).

Acquisition : les données ESG et la performance de toute entité acquise pendant la période de reporting n'ont pas été prises en compte pour les indicateurs ESG, sauf indication contraire dans cette note. Les données ESG des entités nouvellement acquises seront incluses dans les indicateurs ESG au plus tard deux exercices financiers complets après la clôture de l'opération.



Ainsi, les données publiées pour l'année 2023 concernent l'ensemble des entités et filiales du Groupe intégrées au 31 décembre 2023 à l'exception de la filiale Shandong Junjun Cheese® en Chine et la *Joint-Venture* avec Britannia® en Inde (voir Chapitre 5.5 - États financiers).

Lorsqu'un indicateur est calculé sur un périmètre spécifique, celui-ci est systématiquement mentionné afin de ne pas introduire de biais dans la compréhension des données. Ainsi tous les indicateurs incluent le périmètre anciennement MOM, sauf mention contraire.

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Selon les indicateurs, il s'agit :

- › d'une consolidation annuelle des données du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- › de la donnée mesurée au 31 décembre 2023.

Lorsque l'historique est disponible, les données sont renseignées sur les trois derniers exercices. Sur les sujets concernant l'eau, l'énergie et les émissions de GES, les axes de progrès s'inscrivent dans des durées longues.

Le Groupe n'a pas relevé de potentielles erreurs matérielles de la période de reporting précédente.

Thématiques obligatoires

Considérant l'article L.225-102-10 du Code de commerce qui définit les exigences de DPEF, compte-tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par la thématiques suivante : actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves. L'ensemble des autres thématiques sont incluses dans le présent document :

- › informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société, y compris les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité et sont accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions;
- › information sur l'usage des biens et services qu'elle produit;
- › engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable;
- › aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités,
- › aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives et aux mesures prises en faveur des personnes handicapé.

Social

Le reporting social de Bel porte sur l'ensemble de ses sites industriels et de ses filiales (en France et à l'étranger) comprenant au moins un salarié en contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Environnement

Le reporting environnemental inclut tous les sites industriels et de recherche du Groupe.

Il inclut également ses centres de collecte et ses dépôts, ainsi que le siège du Groupe et le musée de La Vache qui rit®. En revanche, il ne couvre pas les sites exclusivement tertiaires des filiales ; au regard des impacts du siège social, ces derniers peuvent être considérés comme négligeables dans l'empreinte environnementale totale du Groupe.

Certains indicateurs environnementaux sont rapportés à la tonne produite (ex. : consommation d'eau, émissions de GES, etc.). Depuis 2015, les tonnages produits intègrent les fabrications destinées à une seconde transformation dans le Groupe. Les produits qui sont la conséquence d'une fabrication principale sont considérés comme des co-produits.

Les impacts directs des activités des sous-traitants et des fournisseurs exercées à l'intérieur des sites sont comptabilisés par le site. Les impacts des activités des sous-traitants et des fournisseurs exercées à l'extérieur des sites ne sont pas comptabilisés par les sites. Les activités de production sous-traitées ne sont pas comptabilisées.

Les facteurs d'émission liés aux consommations d'électricité, de fioul, de gaz, de fréon, d'essence et de gasoil sont ceux de l'ADEME. Tous les facteurs d'émission sont mis à jour annuellement sur la base des données publiées par l'Agence internationale de l'énergie pour le périmètre international et de l'ADEME pour le périmètre France.

En 2023, le Groupe revoit sa méthodologie de calcul de l'empreinte carbone de ses matières premières laitières. Ce calcul utilise désormais des « équivalents lait » selon les recommandations du *Dairy PEF* européen dans le cadre du *GHG Protocol*, permettant d'estimer plus justement l'empreinte carbone des extraits secs des produits laitiers tel que les laits en poudre. Dans ce cadre, le Groupe a également recalculé son empreinte carbone pour les années 2017 et à partir de 2021 selon cette nouvelle méthodologie. Concernant les facteurs d'émission liés à l'approvisionnement en lait, le déploiement progressif des outils de diagnostics à la ferme permet de remplacer des facteurs d'émission génériques par des facteurs d'émission réels pour les fermes auditées et d'obtenir des moyennes pondérées par bassin.

Les facteurs d'émission génériques utilisés dans le cadre de la valorisation en carbone des dépenses Opex et investissements Capex sont en kg de CO₂e par euros de dépense et présentent un facteur d'incertitude (80 %). Néanmoins, cette incertitude élevée est acceptable car les facteurs d'émissions sont appliqués sur des flux financiers robustes, issus de la comptabilité du Groupe, et les dépenses Opex et investissements Capex ne représentent en 2022 que 6 % du total des émissions sur la chaîne de valeur.

Les émissions de GES liées à la flotte propre de véhicules du Groupe intègrent celles des véhicules en location de longue durée.

Le classement du risque sur la disponibilité de l'eau est réalisé à partir de données de la FAO et d'une analyse de risque avec l'outil *Water Risk Filter* mis à disposition par le WWF. Le classement est actualisé chaque année.



Scorecard RSE : nos principaux enjeux extra-financiers et leur suivi de performance

CONTRIBUER À UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET PLUS DURABLE



Engagements	KPI	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Améliorer de façon continue la qualité nutritionnelle des produits	Recettes « positives » (portefeuille produits enfants et familles respectant les critères Bel Nutri+ ou disposant de 0 ou 1 additif)	88%	88%	(a)	-	90%
	Portefeuille produits enfants et familles respectant les critères Bel Nutri+	74%	76%	80%		(a)
	Portefeuille produits enfants et familles contenant de 0 ou 1 additif	70%	70%	(a)	-	(a)
Encourager des habitudes de consommation et modes de vie sains	Pays ayant mis en place un programme à destination des consommateurs : « Healthy Lifestyle Program »	8*	8	10		(b)

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉGÉNÉRATRICE



Engagements	KPI	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Contribuer à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des éleveurs partenaires	Part des éleveurs ayant reçu au moins une visite par un technicien du lait Bel et ayant été invité à une réunion annuelle	(h)	85%	100%		100%
Promouvoir de bonnes pratiques pour favoriser le bien-être animal	Part des fermes respectant la Charte bien-être animal certifiées par une tierce partie	29%	55%	100%		100%
Développer des pratiques favorables à une baisse des émissions carbone de l'amont	Part des fermes ayant réalisé un premier diagnostic carbone	75%	84%	100%		100%
Assurer un approvisionnement responsable de la matière grasse végétale utilisée dans les produits	Approvisionnements certifiés ou respectant les engagements de la Charte matière grasse végétale (si aucune certification n'existe)	77%	76%	100%		100%

CONCEVOIR DES PORTIONS DURABLES



Engagements	KPI	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Travailler vers des emballages 100% prêts au recyclage et/ou compostables à domicile	Emballages prêts au recyclage et/ou compostables à domicile** (c)	83%	82%	90%		100%

Avancement vs. objectif 2025

- Conforme au plan
- Stabilisation
- Non conforme au plan

- (a) L'objectif 2030 a été défini lors du plan stratégique réalisé en 2023 et porte sur l'indicateur Recettes « positives ».
- (b) La feuille de route pour 2030 et l'objectif associé sont en cours de définition.
- (c) Les emballages n'incluent pas la cire.
- (d) Le bilan carbone du scope 3 étant établi avec un an d'écart, seules les performances 2022 peuvent être présentées.
- (e) Cet objectif de réduction nette d'un quart des émissions de GES de Bel, sur toute sa chaîne de valeur par rapport à 2017 est aligné avec le scénario de réduction 1,5°C, validé par SBT, et a pour objectif de réduire de -75% en valeur absolue ses émissions sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2035, et de réduire de -25% en valeur absolue ses émissions sur le scope 3 d'ici à 2035 et par rapport à 2017.
- (f) Un exercice de fiabilisation de la donnée a été réalisé en 2023, et donne lieu à une nouvelle valeur n-1. Donnée à octobre 2022 pour Arabie Saoudite et à fin 2021 pour les pays dont les données ne sont pas renouvelées tous les ans : Iran, Iraq, Italie, Sénégal, Slovaquie, Afrique du Sud.
- (g) Dans le cadre de la nouvelle « proposition de valeur » pour les collaborateurs, la définition de Top Management a été élargie, incluant désormais le Comité exécutif, 1, 2 et grade 3 directeurs de sites industriels ou de pays.
- (h) Nouvel indicateur en 2023 ne bénéficiant pas de données historiques.
- (i) Hors lait collecté et pommes. L'objectif 2025 est uniquement sur le périmètre Cheese, dans le cadre de la consolidation des périmètres Cheese & Squeeze en 2023, un objectif commun est défini en 2030.
- (j) 10 enquêtes Advantage Survey réalisées en 2023 sur les marchés France, Royaume-Uni, Portugal, Canada, Espagne, Slovaquie, Belgique, Pays-Bas. En 2025 l'ambition est d'être dans le Top 5 de nos partenaires, puis dans le Top3 d'ici 2030.
- (l) Intégration en 2023 du périmètre Squeeze, un objectif sera à terme fixé.

* Hors activité Squeezee.
** Hors sous-traitance.

PRÉSERVER LA PLANÈTE



Engagements	KPI	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Préserver les écosystèmes naturels et lutter contre la déforestation via sa chaîne d'approvisionnement	Zéro déforestation (Surface à risque/surface totale nécessaire à la production des matières premières suivies)	38%	36%	0%		0%
Réduire les émissions de GES sur les scopes 1 et 2	Émissions de GES scopes 1 et 2 vs 2017 ^(v) (valeur absolue en ktonnes CO ₂)	-28%	-35%	-34%(e)		-55%(e)
Réduire l'empreinte carbone globale du Groupe pour répondre aux ambitions de l'Accord de Paris	Bilan carbone global (Scopes 1, 2, 3) vs 2017 (valeur absolue en ktonnes CO ₂)	-9%	(d)	-12%(e)		-18%(e)
Réduire l'empreinte eau de ses sites de production	Prélèvement d'eau par tonne de produits finis vs 2017 ^(v)	-1%	-2%	-16%		-33%

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE NOS PRODUITS



Engagements	KPI	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Contribuer à rendre accessible son offre au plus grand nombre	Nombre de consommateurs ayant acheté au moins un produit du Groupe dans l'année de référence (en millions) ^(f)	410	397	440		500
Développer des modèles de distribution innovants et solidaires	Nombre de participants à un programme d' <i>Inclusive Business</i>	2 298	1 431	40 000		40 000
	<i>Sharing Cities</i>	1 444	1 062			
	<i>Inaya</i>	854	369			

CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS COLLABORATEURS ET NOTRE ÉCOSYSTÈME



Engagements	KPI	2022	2023	Objectif 2025	Avancement	Objectif 2030
Travailler vers zéro accident sur les sites	TF (Taux de Fréquence des Accidents) ^(v)	3,4	2,8	3		1
Promouvoir la diversité Hommes - Femmes	Part des femmes dans le Top management ^(g)	27%	30%	35%		40%
Renforcer le sentiment d'inclusion	Sentiment d'inclusion d'après l'enquête <i>Your Voice</i> (note sur 100)	(h)	77	(h)	(h)	85
Développer les talents des collaborateurs	Part des collaborateurs ayant participé à au moins une action de développement au cours de l'année	(h)	73%	(h)	(h)	100%
Promouvoir un dialogue positif	Engagement collaborateur (<i>Your Voice</i>) (note sur 100)	76	77	77		80
Promouvoir des bonnes pratiques sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs	Score moyen EcoVadis des fournisseurs (note sur 100) ⁽ⁱ⁾	54,9	57,2	55		65
Devenir un partenaire clé et engagé pour ses clients	Nombre d'enquêtes dans lesquelles le Groupe est identifié comme un partenaire meilleur dans sa catégorie (Advantage Survey) ^(j)	83%	80%	100%		100%
Offrir des produits positifs aux consommateurs	Part du chiffre d'affaires généré par la vente de produits « positifs » ^(k)	50%*	51%	(l)	(l)	(l)

(v) Indicateurs faisant l'objet du rapport d'assurance raisonnable.



Annexes

Annexe 1 > Tableau de concordance avec les 10 principes du Pacte des Nations unies

Chapitre(s) du document	
Droits de l'homme	
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme	2. Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme	2. Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
Normes internationales du travail	
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective	2. Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	2. Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants	2. Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	2. Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
Environnement	
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement	4. Préserver la planète 5. Promouvoir une agriculture durable et régénératrice 6. Concevoir des portions durables
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	4. Préserver la planète 5. Promouvoir une agriculture durable et régénératrice 6. Concevoir des portions durables
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	4. Préserver la planète 5. Promouvoir une agriculture durable et régénératrice 6. Concevoir des portions durables
Lutte contre la corruption	
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	1. Bel, un modèle de croissance au service d'une alimentation plus saine et plus durable pour tous 2. Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème

Annexe 2 > Le plan de vigilance

Droits humains et libertés fondamentales

Thème	Matérialisation	Facteurs de risques	Principales actions et dispositif de maîtrise	Chap. DEU
Travail forcé ou travail des enfants	Risque de recours au travail forcé ou travail d'enfants (production de matières premières, élevage, fermes).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. ➤ Présence dans des pays à risque. ➤ Présence de populations vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> – Code de Bonnes Pratiques des Affaires. – Programme Nurture relatif aux conditions de travail. – Programme de transformation We@Bel. – Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. – Charte des Achats Responsables. – Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. – Évaluation RSE des fournisseurs. – Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p>
Travail dissimulé ou illégal	Risque de recours au travail dissimulé ou illégal (production de matières premières, élevage, fermes, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. ➤ Présence dans des pays à risque. ➤ Présence de populations vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> – Code de Bonnes Pratiques des Affaires. – Programme Nurture relatif aux conditions de travail. – Programme de transformation We@Bel. – Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. – Charte des Achats Responsables. – Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. – Évaluation RSE des fournisseurs. – Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p>
Salaires indécents	Risque d'emploi de travailleurs à des conditions de rémunérations indécentes.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. ➤ Présence dans des pays à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> – Code de Bonnes Pratiques des Affaires. – Obtention en 2023 de la certification « Global Living Wage Employer » délivrée par Fair Wage Network. – Programme Nurture relatif aux conditions de travail. – Programme de transformation We@Bel. – Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. – Charte des Achats Responsables. – Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. – Évaluation RSE des fournisseurs. – Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p>
Violations des droits des travailleurs (temps de travail, pauses, congés, protection sociale...)	Risque de violation des droits des travailleurs (temps de travail, pause, congés, protection sociale, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. ➤ Présence dans des pays à risque. ➤ Présence de populations vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> – Code de Bonnes Pratiques des Affaires. – Programme Nurture relatif aux conditions de travail. – Programme de transformation We@Bel. – Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. – Charte des Achats Responsables. – Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. – Évaluation RSE des fournisseurs. – Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p>
Discrimination	Risque de discrimination liée à l'origine, au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelles et aux opinions politiques.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence dans des pays à risque. ➤ Présence de populations vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> – Code de Bonnes Pratiques des Affaires. – Programme Nurture relatif aux conditions de travail. – Programme de transformation We@Bel. – Charte Diversité, Équité et Inclusion. – Programme « We all Belong ». – Identification de Leaders et Sponsors. – Formation d'un réseau de 120 volontaires. – Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs. – Programme de lutte contre les comportements inappropriés. – Indexation de la rémunération variable sur des critères Diversité, Équité et Inclusion. – Accord collectif sur les sujets de diversité et d'égalité femmes-hommes. – Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. – Charte des Achats Responsables. – Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. – Évaluation RSE des fournisseurs. – Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.1.3.</p> <p>3.2.1.3.</p> <p>3.2.1.3.</p> <p>3.2.1.3.</p> <p>3.2.1.3.</p> <p>3.2.1.3.</p> <p>3.2.1.3.</p> <p>3.2.1.3.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p>

Thème	Matérialisation	Facteurs de risques	Principales actions et dispositif de maîtrise	Chap. DEU
Harcèlement	Risque de harcèlement moral et/ou sexuel.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence dans des pays à risque. ➤ Présence de populations vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Programme Nurture relatif aux conditions de travail. — Programme de transformation We@Bel. — Programme de lutte contre les comportements inappropriés. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	3.1.4. 3.2.1. 3.2.1. 3.2.1.3. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4.
Violation de la liberté d'expression	Risque de violation de la liberté d'expression des travailleurs.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence dans des pays à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Charte du Dialogue social mise en place au niveau mondial. — Suivi du taux de représentation du personnel dans les usines (89 %). — Renouvellement de l'accord avec le Comité d'entreprise européen. — Programme Nurture relatif aux conditions de travail. — Programme de transformation We@Bel. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	3.1.4. 3.2.1.2. 3.2.1.2. 3.2.1.2. 3.2.1. 3.2.1. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4.
Violation de la liberté d'association et syndicale	Risque de violation de la liberté d'association ou syndicale.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence dans des pays à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Charte du Dialogue social mise en place au niveau mondial. — Suivi du taux de représentation du personnel dans les usines (89 %). — Renouvellement de l'accord avec le Comité d'entreprise européen. — Programme Nurture relatif aux conditions de travail. — Programme de transformation We@Bel. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	3.1.4. 3.2.1.2. 3.2.1.2. 3.2.1.2. 3.2.1. 3.2.1. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4.
Violation du droit à la vie privée	Risque de violation du droit à la vie privée des travailleurs et/ou des parties prenantes externes (notamment les consommateurs).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence dans des pays à risque. ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Nomination de référents RGPD. — Mise en place d'un programme de conformité au RGPD. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	3.1.4. 4.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4.
Violation des droits des communautés locales	<p>Risque de violation des droits des communautés locales, tels que le droit à la terre, les droits culturels, le principe du consentement libre, préalable et éclairé, par exemple à travers un accaparement des terres (élevage, culture, extension d'usine, etc.).</p> <p>Risque de conflits et violences en lien avec les communautés locales (sécurité des sites, accès à l'eau, inflation, etc.).</p> <p>Risque d'absence de remédiation en cas de dommage causé aux communautés locales (pollutions, impact sur la santé des personnes, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence dans des pays à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Comité Investissements prenant en compte des critères RSE. — Travail régulier avec diverses parties prenantes. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	3.1.4. 3.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4.

Environnement

Thème	Matérialisation	Facteurs de risque	Principales actions et dispositifs de maîtrise	Chap. DEU
Changement climatique	<p>Risque de contribution au changement climatique (émissions directes et indirectes), par exemple à travers l'élevage de vaches, la culture, l'énergie des bâtiments ou encore les modes de transport utilisés.</p> <p>Risque lié au manque d'adaptation au changement climatique et à ses diverses conséquences, notamment sur l'élevage, la culture, l'accès à l'eau, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique. ➤ Difficultés liées à la disponibilité des alternatives durables (énergie verte, biomasse, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Engagement dans une trajectoire de réduction des émissions de GES afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous de +1,5°C, validée par le SBTi à horizon 2035. — Politiques environnementale et standards environnementaux. — Politique biodiversité en partenariat avec WWF France. — Programme ESABEL (Energy Saving At Bel). — Indexation de la rémunération variable sur des critères d'émissions de CO₂. — Création d'un outil pédagogique de suivi (Bel Carbon Impact) de l'empreinte carbone du Groupe. — Outil SC CO₂ emissions calculator (mesure de l'empreinte carbone du transport et stockage des produits finis). — Plan d'action auprès des partenaires de co-manufacturing pour améliorer le suivi des indicateurs liés à l'environnement (notamment les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, et les émissions de CO₂). — Projets de séquestration carbone. — Développement des énergies renouvelables. — Sensibilisation des collaborateurs (notamment par la Fresque du Climat). — Sensibilisation des partenaires externes (producteurs partenaires, stratégies communes de réduction de GES avec les clients, etc.). — Initiative Race to Zero des Nations Unies visant la contribution à la neutralité carbone. — Dispositif de suivi des émissions. — Carbon Action Module via EcoVadis afin d'évaluer la maturité des fournisseurs. — Parcours d'apprentissage gratuit à destination des fournisseurs. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs via EcoVadis. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.4.2.</p> <p>3.4.</p> <p>3.4.4.</p> <p>3.4.2.3.</p> <p>3.2.1.5.</p> <p>3.4.2.1.</p> <p>3.4.2.1.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.4.2.</p> <p>3.4.2.</p> <p>3.4.2.1.</p> <p>3.4.2.1.</p> <p>3.4.2.</p> <p>3.4.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p>
Pollution (eau, sols, air)	<p>Risque de pollution (eau, sols, air) lié aux activités du Groupe (élevage, culture, production, etc.), incluant des pollutions matérielles, sonores et olfactives.</p> <p>Ce risque pourrait se matérialiser aux différents stades d'un projet ou d'une activité (construction, production, désinvestissement, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur d'activités exposé au risque de pollutions. ➤ Présence dans des pays à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Politiques environnementale et standards environnementaux. — Promotion des pratiques agricoles vertueuses et régénératrices et de l'agroforesterie. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.4.</p> <p>3.4.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p>
Gestion non durable des déchets industriels	<p>Risque de pollution lié à la gestion des déchets industriels (enfouissement des déchets, rejets d'eau, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence dans des pays à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Objectif de 0 % d'enfouissement des déchets en 2024. — Politiques environnementale et standards environnementaux. — Mesure de rejet des eaux usées. — Développement des pratiques d'agriculture régénératrice. — Accompagnement des partenaires dans les pratiques de gestion du fumier. — Engagement dans la restauration et conservation des tourbières. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.4.</p> <p>3.4.3.</p> <p>3.4. / 3.5.</p> <p>3.4.3.3. / 3.5.2.</p> <p>3.4.2.4. / 3.4.3.3.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p>

Thème	Matérialisation	Facteurs de risque	Principales actions et dispositifs de maîtrise	Chap. DEU
Atteinte au droit à l'eau	Risque de contribution aux difficultés d'accès à l'eau des communautés locales en raison de la consommation d'eau liée à l'élevage, la culture, la production.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence dans des zones à risque (restrictions de l'accès en eau). ➤ Secteur d'activités exposé au risque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Création d'un Comité Eau en 2023 chargé de piloter la réduction de l'empreinte eau du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de valeur. — Objectifs de réduction des prélèvements en eau. — Réalisation d'un « bilan empreinte eau » en 2023. — Programme Wasabel afin de permettre à chaque site de production de suivre ses prélèvements en eau et d'établir des plans d'actions de réduction. — Outil Water Risk Filter de WWF France (mesure du stress hydrique par bassin hydraulique). — Développement de la production de produits végétaux responsables. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	3.1.4. 3.4.3. 3.4.3. 3.4.3.1. 3.4.3.2. 3.4.3. 3.5.4. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4.
Atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes	Risque de contribution à la perte de biodiversité et aux atteintes aux écosystèmes, par exemple en raison de pratiques de culture/élevage non régénératrices, de risques de déforestation (matières premières), ou de l'abus de ressources naturelles limitées (utilisation ou développement de matières premières, produits ou technologies basés sur des ressources naturelles en quantité limitée).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. ➤ Secteur d'activités exposé au risque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Politique biodiversité (en partenariat avec WWF France). — Charte des bonnes pratiques sylvicoles. — Charte de l'amont laitier avec WWF France. — Mesure de l'empreinte biodiversité (SBTN et Corporate Engagement Program). — Promotion des pratiques agricoles vertueuses et régénératrices et de l'agroforesterie. — Initiative Nature Impact avec WWF France de préservation de la forêt. — Soutien aux projets de conservation de la vie sauvage en partenariat avec l'association African Park. — Projets de restauration écologique et reforestation. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	3.1.4. 3.4.4. 3.4.2.4. 3.5.2. 3.4.4. 3.4.2. 3.4.2.4. 3.4.4.4. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4.
Développement ou utilisation d'emballages non durables	Risque de développement/ utilisation de solutions d'emballages non durables (aluminium, plastique, etc.), c'est-à-dire non recyclable ou pouvant être à l'origine de pollutions de long terme.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur d'activités exposé au risque. ➤ Présence dans des pays à risque (standards appliqués / pratiques). ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Création d'un Comité Emballages. — Politique d'emballage responsable. — Démarche de promotion du vrac, de la réutilisation et refus des éléments d'emballage inutiles. — Démarche d'utilisation d'aluminium certifié ASI (Aluminium Stewardship Initiative) et produits à partir de fibres recyclées ou de fibres vierges. — Outil eGoPack (prise en compte de l'empreinte en eau des packagings). — Participation au Consumers Goods Forum — Campagne de sensibilisation des consommateurs. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. — Audit qualité des fournisseurs. 	3.1.4. 3.6.2. 3.6.2. 3.6.2. 3.6.2. 3.6.2. 3.2.3. / 3.6. 3.6. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4. 3.3.1.

Thème	Matérialisation	Facteurs de risque	Principales actions et dispositifs de maîtrise	Chap. DEU
Gaspillage alimentaire	<p>Risque de contribuer aux pratiques de gaspillage alimentaire des consommateurs.</p> <p>Risque lié à la destruction des produits alimentaires (surproduction, date d'expiration, respect des standards qualité, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur d'activités exposé au risque. ➤ Recours à des distributeurs. ➤ Respect de standards qualité stricts pour la consommation. ➤ Manque de contrôle sur les pratiques des consommateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Mise en place d'un comité de gaspillage alimentaire. — Charte Bel pour lutter contre le gaspillage alimentaire. — Charte de communication nutrition responsable. — Définition de « portions durables ». — Démarche d'amélioration des prévisions de productions alimentaires nécessaires et processus de promotion en cas de surproduction. — Dons aux organisations et associations et programme de valorisation ou réorientation des produits. — Initiative Consumers Good Forum. — Sensibilisation des consommateurs. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. — Suivi du taux de perte et gaspillage alimentaire dans les opérations. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.6.1.</p> <p>3.6.1.</p> <p>3.2.4.</p> <p>3.6.</p> <p>3.6.1.</p> <p>3.6.1.</p> <p>3.6.1.</p> <p>3.23. / 3.6.</p> <p>3.6.1.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p> <p>3.6.1.</p>
Bien-être animal	<p>Risque de porter atteinte au bien-être animal dans le cadre de la production de lait (écornage des vaches, séparation de la vache et du veau, stress ou maltraitance, conditions de fin de vie, etc.).</p> <p>Risque lié aux épidémies animales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur d'activités exposé au risque. ➤ Présence dans des pays à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Objectif que 100 % des partenaires soient évalués en 2025. — Charte du bien-être animal en cours de déploiement sur tous les bassins laitiers. — Charte de l'amont laitier durable. — Dispositif de contrôle des fermes. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.5.2.</p> <p>3.5.2.</p> <p>3.5.2.</p> <p>3.5.2.</p>

Santé et sécurité

Thème	Matérialisation	Facteurs de risques	Principales actions et dispositifs de maîtrise	Chap. DEU
Atteinte à la santé et sûreté des employés	<p>Risque d'atteinte à la santé des employés, par exemple en raison des conditions de production (utilisation de substances chimiques, température, humidité, etc.), d'accidents du travail (brûlures, chutes, coupures, etc.), de risques psychosociaux (épuisement au travail, etc.), d'épidémie locale ou globale, d'attaques terroristes ou encore de violences et conflits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur d'activités exposé au risque. ➤ Présence dans des pays à risque. ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. ➤ Risques épidémique et terroriste importants. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Politique santé-sécurité. — Indexation de la rémunération de certains collaborateurs sur des critères santé-sécurité. — Charte de travail hybride. — Charte du droit à la déconnexion. — Programme Behaviour Safety. — Programme Nurture relatif aux conditions de travail. — Étude d'identification des risques liés à chaque poste de travail. — Programme de visites comportementales de sécurité. — Formations régulières (pénibilité au travail, sécurité routière, etc.), incluant certains partenaires. — Formation RSE des acheteurs et équipes commerciales. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. — Suivi du taux de fréquence de tous les accidents de travail, incluant les visiteurs, sous-traitants et intérimaires présentes sur sites. — Audits internes et externes réguliers. — Politique Sûreté. 	<p>3.1.4.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.2.2.</p> <p>3.1.4.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.2.1.2.</p> <p>3.1.4. / 3.2.1.2.</p>

Thème	Matérialisation	Facteurs de risques	Principales actions et dispositifs de maîtrise	Chap. DEU
Atteinte à la santé et sûreté des consommateurs	Risque d'atteinte à la santé et sécurité des consommateurs, par exemple en raison de la qualité des matières premières, de la composition des produits, des techniques de recherche et développement utilisées, d'une information incomplète ou erronée sur les produits, des risques épidémiques ou terroristes pouvant impacter la chaîne de production.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur d'activités exposé au risque. ➤ Présence dans des pays à risque. ➤ Nombre de fournisseurs et sous-traitants. ➤ Contraintes d'approvisionnement (guerres, conflits, etc.). ➤ Régulation moins mature sur l'activité « Squeeze ». ➤ Risques épidémique et terroriste importants. 	<ul style="list-style-type: none"> — Code de Bonnes Pratiques des Affaires. — Système de management des risques. — Analyse de vulnérabilité en 2020. — Politique Food Fraud et Food Defense. — Politique Healthier. — Charte des bonnes pratiques de stockage et de distribution. — Mise en place d'un standard HACCP. — Programme Bel Nutri+. — Dispositif de contrôle sanitaire. — Dispositif de gestion des alertes qualité et sécurité alimentaire. — Audits réguliers des fournisseurs et de la chaîne de distribution. — Formation RSE des acheteurs. — Charte des Achats Responsables. — Clause RSE et Éthique avec les fournisseurs et prestataires. — Évaluation RSE des fournisseurs. — Dispositif d'alerte Bel Ethics Line. 	3.1.4. 3.3.1. 3.3.1. 3.3.2. 3.3.1. 3.3.1. 3.3.2. 3.3.1. 3.3.1. 3.3.1. 3.3.1. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.2.2. 3.1.4.

Annexe 3 > Table de concordance GRI

Éléments généraux de profil

Sections GRI	Code GRI	Renseignement	Référence – Correspondance totale avec les chapitres du DEU 2023
Profil de l'organisation	102-1	Nom de l'organisation	Chapitre 8.2 - Renseignements concernant Unibel
	102-2	Activités, marques, produits et services	Chapitre 1 - Présentation des activités
	102-3	Lieu géographique du siège	Chapitre 8.2 - Renseignements concernant Unibel
	102-4	Lieux géographiques des sites d'activités	Chapitre 1 - Présentation des activités Chapitre 8.3 - Renseignements sur les filiales et participations
	102-5	Capital et forme juridique	Chapitre 8.2 - Renseignements concernant Unibel
	102-6	Marchés desservis	Chapitre 1 - Présentation des activités
	102-7	Taille de l'organisation	Chapitre 1 - Présentation des activités
	102-8	Effectif de l'organisation	Chapitre 1 - Présentation des activités
	102-9	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	Chapitre 1 - Un modèle d'affaires Positif
	102-10	Modification significative de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Chapitre 1 - Une année de conquêtes
	102-11	Principe de précaution	Chapitre 3.1.5 - Plan de Vigilance
	102-12	Chartes, principes et autres initiatives externes	Chapitre 3.2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires
	Stratégie et analyse	102-13	Adhésion à des associations nationales ou internationales
102-14		Déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	Chapitre 1 - Message d'Antoine Fiévet, Président du Groupe Bel
Éthique et Intégrité	102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités clés	Chapitre 2 - Facteurs de Risques et Politique d'assurance
	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation tels que les codes de conduite et codes d'éthique	Chapitre 3.1.4 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires
Gouvernance	102-17	Mécanismes internes et externes pour obtenir des conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi	Chapitre 3.1.4 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires
	102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Chapitre 31.3 - Une gouvernance des enjeux RSE à tous les niveaux de l'entreprise Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
	102-19	Processus de délégation des pouvoirs de l'instance supérieure de gouvernance aux cadres dirigeants et autres salariés	Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise Chapitre 6 - Actionnariat et bourse
	102-20	Cadres dirigeants nommés responsables des thèmes RSE et s'ils dépendent de l'instance supérieure de gouvernance	Chapitre 3.1.3 - Une gouvernance des enjeux RSE à tous les niveaux de l'entreprise Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
	102-21	Consultation entre les parties prenantes et l'instance supérieure de gouvernance concernant les thèmes RSE	Chapitre 3.1 - Bel, un modèle de croissance au service d'une alimentation plus saine et plus durable pour tous
	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	Chapitre 1 - Comité exécutif & Conseil d'administration Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre 1 - Comité exécutif & Conseil d'administration Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
	102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
	102-25	Conflits d'intérêts	Chapitre 2.1 - Politique de gestion des risques Chapitre 3.1.4 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires
	102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	Chapitre 1 - Comité exécutif & Conseil d'administration Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise

Sections GRI	Code GRI	Renseignement	Référence – Correspondance totale avec les chapitres du DEU 2023
Gouvernance (suite)	102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre 1 – Comité exécutif & Conseil d'administration Chapitre 4 – Gouvernement d'entreprise
	102-28	Évaluation de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre 1 – Comité exécutif & Conseil d'administration Chapitre 4 – Gouvernement d'entreprise
	102-29	Identification des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Chapitre 2 – Facteurs de risques et politique d'assurance Chapitre 3.1.2 – Analyse des principaux enjeux extra-financiers
	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Chapitre 2 – Facteurs de risques et politique d'assurance
	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Chapitre 3.1.3 – Une gouvernance des enjeux RSE à tous les niveaux de l'entreprise Chapitre 3.1.2 – Analyse des principaux enjeux extra-financiers Chapitre 4 – Gouvernement d'entreprise
	102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting du développement durable	Chapitre 3.1.3 – Une gouvernance des enjeux RSE à tous les niveaux de l'entreprise Chapitre 4 – Gouvernement d'entreprise
	102-33	Communication des préoccupations majeures	Chapitre 2 – Facteurs de risques et politique d'assurance
	102-34	Nature et nombre total de réclamations majeures	Chapitre 3.3 – Contribuer à une alimentation plus saine et plus durable
	102-35	Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Chapitre 4.2 – Rémunérations et avantages
	102-36	Processus de détermination de la rémunération	Chapitre 4.2 – Rémunérations et avantages
	102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	Chapitre 4.2 – Rémunérations et avantages
	102-38	Ratio de la rémunération annuelle totale	Chapitre 4.2 – Rémunérations et avantages
	102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	Chapitre 4.2 – Rémunérations et avantages
Implication des parties prenantes	102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Chapitre 3.2 – Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
	102-41	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	Chapitre 4 – Gouvernement d'entreprise
	102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Chapitre 3.2 – Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Chapitre 3.2 – Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
	102-44	Enjeux et préoccupations majeures soulevées	Chapitre 1 – Un Modèle qui unit Responsabilité et Rentabilité Chapitre 3.2 – Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
Pratique de reporting	102-45	Entités incluses dans la consolidation financière : incluant les justifications d'exclusion	Chapitre 8.3 – Renseignements sur les filiales et participations Chapitre 3.9 – Note Méthodologique
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres des enjeux	Chapitre 8.3 – Renseignements sur les filiales et participations Chapitre 9 – Note Méthodologique
	102-47	Liste des enjeux pertinents	Chapitre 1 – Un modèle qui unit responsabilité et rentabilité Chapitre 3.2 – Créer de la valeur pour nos collaborateurs et notre écosystème
	102-48	Réaffirmation des informations	Chapitre 5 – Informations financières et comptables
	102-49	Modifications relatives au reporting	Chapitre 5 – Informations financières et comptables
	102-50	Période de reporting	Chapitre 5 – Informations financières et comptables
	102-51	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	mars 2023
	102-52	Cycle de reporting	janvier à décembre 2023 (FY2023)
	102-53	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Maud de Meynard
	102-54	Option de « conformité » choisie par l'organisation et l'Index du contenu	Chapitre 3.9 – Note Méthodologique
	102-55	Table de correspondance GRI	Chapitre 3.9 – Note Méthodologique Chapitre 3.12 – Table de concordance GRI
	102-56	Vérification externe du rapport	Chapitre 3.9 – Note Méthodologique Chapitre 5.5.3 – Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes

Éléments spécifiques

Sections GRI	Code GRI Matériels	Renseignement	Référence - Correspondance totale avec les chapitres du DEU 2023	
Économie – 200	201 – Performance économique	201-1	Valeur économique directe créée et distribuée	1 – Un modèle d'affaires positif
		201-2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique	3.1.2 – Analyse des principaux enjeux extra-financiers Annexe 4 : Table de correspondance avec les 11 recommandations de la TCFD
	202 – Présence commerciale	202-1	Ratios du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels	3.2.1 – Construire un avenir durable avec ses collaborateurs
		202-2	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	3.2.1 – Construire un avenir durable avec ses collaborateurs
	205 – Anti-corruption	205-1	Activités évaluées en termes de risque liés à la corruption	2.1 – Politique de gestion des risques 3.1.4 – L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires
		205-2	Communication et formation relative aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	2.1 – Politique de gestion des risques 3.1.4 – L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires
Environnement – 300	301 – Matières	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	3.6 – Concevoir des portions durables
		301-2	Matières recyclées utilisées	3.6 – Concevoir des portions durables
		301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	3.6 – Concevoir des portions durables
	302 – Énergie	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
		302-3	Intensité énergétique	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
		302-4	Réduction de la consommation énergétique	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
	304 – Bio	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	3.4.4 – Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels
		304-3	Habitats protégés ou restaurés	3.4.4 – Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels
	303 – Eau et effluents	303-1	Volume total d'eau prélevé par source	3.4.3 – Préserver durablement la ressource en eau
		303-2	Sources d'approvisionnement en eau très touchées par les prélèvements	3.4.3 – Préserver durablement la ressource en eau
		303-3	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	3.4.3 – Préserver durablement la ressource en eau
	305 – Émissions	305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
		305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
		305-3	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
		305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
		305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
		305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
		305-7	NOX, SOX, et autres émissions atmosphériques substantielles	3.4.2 – Lutter contre le changement climatique
306 – Effluents et déchets	306-1	Total des rejets d'eau, par type et par destination	3.4 – Préserver la planète	
	306-2	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	3.4 – Préserver la planète	
	306-3	Nombre et volume total des déversements substantiels	3.4 – Préserver la planète	
	306-4	Transport de déchets dangereux	3.4 – Préserver la planète	
	306-5	Masses d'eau affectées par le déversement ou ruissellement	3.4 – Préserver la planète	

Sections GRI	Code GRI Matériels	Renseignement	Référence - Correspondance totale avec les chapitres du DEU 2023
Environnement - 300 (suite)	307 - Conformité environnementale	307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	2.1 - Politique de gestion des risques 3.1.4 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires
	308 - Évaluation environnementale des fournisseurs	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires
		308-2 Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires
	401 - Emploi	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel		3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	
403-1 Représentation des travailleurs dans les comités de santé et sécurité officiels impliquant travailleurs et direction		3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	
403 - Santé et sécurité au travail	403-2 Taux et types d'accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, journées de travail perdues et nombre de décès liés au travail	3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	
	403-4 Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	
	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	
404 - Formation et éducation	404-3 Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle	3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	
	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs 1 - Notre Conseil d'administration & Notre Comité exécutif 4 - Gouvernement d'entreprise	
Économie - 400	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	
	408 - Travail des enfants	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	3.2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires 2.1 - Politique de gestion des risques 3.1.4 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires
412 - Évaluation des Droits de l'Homme	412-1 Opérations ayant été soumises à un contrôle du respect des DDH ou des évaluations des impacts	3.2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires 3.1.4 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires	
	412-2 Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux DDH	3.2.1 - Construire un avenir durable avec ses collaborateurs	
414 - Évaluation sociale des fournisseurs	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	3.2.2 - Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et partenaires 3.1.4 - L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires	
416 - Santé et sécurité des consommateurs	416-1 Évaluation des impacts de produits et de services sur la santé et la sécurité des consommateurs	3.3.1 - Proposer des produits de qualité, sûrs et sains	
417 - Marketing et étiquetage	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	3.3 - Contribuer à une alimentation plus saine et plus durable	
	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	3.3 - Contribuer à une alimentation plus saine et plus durable	
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	3.3 - Contribuer à une alimentation plus saine et plus durable	

Annexe 4 > Table de correspondance avec les 11 recommandations de la TCFD

Recommandations de la TCFD	Chapitres du DEU associés	Avancement	Réalisé et axes de travail
Gouvernance	a) Décrire la surveillance des risques et opportunités climatiques par le conseil.	4.1.4 Précisions diverses sur les membres des organes de direction et de contrôle	Le Comité exécutif et le Conseil d'administration de Bel sont engagés dans la transformation profonde et volontariste du modèle d'entreprise du Groupe où rentabilité et responsabilité climatique sont indissociables. Notre organisation facilite la prise en compte des enjeux climatiques depuis les instances dirigeantes jusqu'aux équipes opérationnelles. La gouvernance du Groupe Bel, alliant responsabilité et rentabilité sous un <i>Chief Impact Officer</i> , permet un haut niveau d'intégration entre sa stratégie de croissance et ses engagements RSE.
	b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités climatiques.	2.1 La politique de gestion des risques	
		4.3.2 Environnement de contrôle interne à la société	
		4.3.3 Gestion des principaux risques	
Stratégie	a) Décrire les risques et opportunités climatiques identifiés par la société sur les courts, moyens et longs termes.	3.4.2 Lutter contre le changement climatique	Bel a entrepris d'identifier, de manière toujours plus approfondie, l'ensemble des risques et opportunités liés au climat auquel le Groupe est confronté. Bel a cartographié les impacts actuels et potentiels, ainsi que les risques et opportunités liés au climat. Ces informations ont permis d'élaborer des scénarios climatiques basés notamment sur les scénarios RCP du GIEC à +1,5 °C, les prix du carbone, l'évolution de systèmes de production agricole et les habitudes alimentaires des consommateurs. Ces informations ont aussi permis au Groupe d'évaluer la résilience de ses activités, de sa stratégie ainsi que les impacts financiers associés (voir tableau Risques et Opportunités - paragraphe 4.2 - Lutter contre le changement climatique). Le Groupe Bel a également entrepris de revoir sa stratégie d'alignement avec les accords de Paris. Conscient de l'urgence d'accélérer les efforts, Bel a défini en 2021, une nouvelle trajectoire encore plus ambitieuse, en ligne avec les recommandations des experts pour limiter la hausse des températures sous les + 1,5 °C. Cette trajectoire à horizon 2035 a été validée par le SBTi en mars 2022.
	b) Décrire l'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de la société.	3.4.2 Lutter contre le changement climatique	
	c) Décrire la résilience de la stratégie de la société, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris le scénario d'une augmentation des températures de 2° ou moins.	3.4.2 Lutter contre le changement climatique	
Gestion des risques	a) Décrire les procédures de la société visant à identifier et à évaluer les risques climatiques.	2.1 La politique de gestion des risques	Les risques liés au changement climatique sont intégrés au dispositif de gestion des risques du Groupe <i>Enterprise Risk Management (ERM)</i> , structuré, piloté et animé par la Direction des risques, elle-même rattachée à la Direction de la Confiance et de l'Éthique (<i>Trust and Ethics</i>). Avec l'objectif de renforcer une gestion des risques climatiques à tous les niveaux de l'entreprise et par tous les métiers, Bel a pris l'engagement de former le plus de collaborateurs possible au changement climatique via La Fresque du Climat, et ce, à tous les niveaux de l'entreprise. Les collaborateurs sont également sensibilisés aux enjeux de Bel face au changement climatique via des webinars. Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs du Groupe est mobilisé dans le suivi de leur performance carbone via le déploiement d'un indicateur stratégique lié à l'ambition carbone. Enfin, Bel a intégré la réduction de l'empreinte carbone sur les scopes 1 et 2 dans les objectifs bonus de l'ensemble des collaborateurs éligibles.
		2.2 Hiérarchisation des risques	
		2.3 Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe opère	
		2.4 Risques opérationnels	
	b) Décrire les procédures de la société pour la gestion des risques climatiques.	3.4.2 Lutter contre le changement climatique	
		2.3 Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe opère	
		2.4 Risques opérationnels	
	c) Décrire comment les procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrées à la gestion globale des risques de l'entreprise.	3.4.2 Lutter contre le changement climatique	
		2.1 La politique de gestion des risques	
2.2 Hiérarchisation des risques			
2.3 Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe opère			
		2.4 Risques opérationnels	

Recommandations de la TCFD	Chapitres du DEU associés		Avancement	Réalisé et axes de travail
Objectifs et indicateurs	a) Indiquer le système de mesure utilisé par la société pour évaluer les risques et opportunités climatiques en conformité avec sa stratégie et sa procédure de gestion des risques processus de gestion des risques.	3.4.2	Lutter contre le changement climatique	Bel a défini une trajectoire de réduction des émissions de GES qui couvre l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3) et est en ligne avec les accords de Paris pour limiter le réchauffement climatique à + 1,5 °C : une réduction nette d'1/4 des émissions de GES de Bel, par rapport à 2017, et en tenant compte de la croissance du Groupe. Pour atteindre cet objectif, Bel a structuré des indicateurs et des engagements visant à réduire son empreinte environnementale et celle de son écosystème, et ce, de la ferme à l'assiette. En parallèle, le Groupe s'est engagé à contribuer à la neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur avant 2050. Le bilan carbone global du Groupe a été actualisé en 2022 en suivant les lignes directrices du <i>Greenhouse Gas Protocol</i> . Afin d'avoir un impact positif sur le climat, et d'agir en transparence, Bel calcul ses émissions et se fixe des objectifs de réduction de son empreinte carbone en valeur absolue (en ktonnes CO ₂) d'abord, puis en intensité (kg éq. CO ₂ /tonne produite). Ce choix permet de tenir compte des objectifs de croissance du Groupe, et d'assurer une réelle baisse des émissions de GES sur le long terme. Le Groupe a développé plusieurs outils d'aide à la décision pour mieux évaluer les impacts climatiques des projets et permettre aux collaborateurs de privilégier des alternatives plus sobres en carbone : <ul style="list-style-type: none"> ▶ le <i>Bel Carbon Impact</i>, un outil pédagogique qui offre une vision consolidée et analytique de l'empreinte carbone du Groupe ; ▶ des outils d'aide à la décision qui permettent aux collaborateurs de choisir les meilleures solutions pour les innovations et rénovations produits tels que eQoPack ; ▶ l'outil <i>SC CO₂ emissions calculator</i>, qui permet de mesurer l'empreinte carbone du transport et du stockage des produits finis en aval. Bel a réalisé pour la première fois cette année des plans carbone spécifiques à chacune des marques et maillons importants de la chaîne de valeur.
	3.14	Annexe 4 : Synthèse des données environnementales		
	b) Déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) Type 1, Type 2 et le cas échéant, Type 3, et des risques associés.	3.4.2	Lutter contre le changement climatique	
	3.14	Annexe 4 : Synthèse des données environnementales		
c) Décrire les objectifs utilisés par la société pour gérer les risques et opportunités climatiques et les performances réalisées par rapport aux objectifs.	3.4.2	Lutter contre le changement climatique		
	3.1.2	Analyse des principaux enjeux extra-financiers		

Annexe 5 > Synthèse des données environnementales

	Unités	2021	2022	2023
Économie circulaire				
Sous-produits valorisés				
Fromages déclassés ou assimilés valorisés en interne ou en externe	t	11 199	12 987	13 237
Extrait sec de lactosérum valorisé en interne ou en externe	t	45 280	46 187	42 337
Crème valorisée en interne ou en externe	t	21 036	17 919	17 390
Quantité de sous-produits valorisés	t	77 516	77 092	72 964
Consommation d'eau				
Consommation d'eau zone de vulnérabilité	m ³	1 759 804	1 449 635	1 464 762
Consommation d'eau en zone de stress	m ³	759 081	979 919	928 310
Consommation d'eau en zone de pénurie	m ³	465 710	472 948	525 898
Consommation d'eau en zone de non-vulnérabilité	m ³	1 435 445	1 520 740	1 375 238
Quantité d'eau totale	m ³	4 420 041	4 423 242	4 294 208
Énergie				
Électricité				
Consommation d'électricité du réseau sans certification d'origine renouvelable	MWh	83 479	30 757	15 338
Consommation d'électricité autoproduite à partir de fioul ou de gaz	MWh	301	167	418
Consommation d'électricité d'origine renouvelable certifiée	MWh	195 270	256 370	267 894
Consommation totale d'électricité	MWh	279 428	287 782	283 651
Combustibles				
Fioul	MWh_PCI	65 555	60 589	57 376
Gaz	MWh_PCI	369 458	325 761	291 432
Biomasse	MWh_PCI	74 469	97 939	116 957
Total combustion en poste fixe	MWh_PCI	509 482	484 289	465 765
Émissions de gaz à effet de serre				
GES				
Émissions de GES liées à la consommation d'électricité	tCO ₂ e	40 642	13 118	11 496
Émissions de GES liées à la consommation de fioul et de gaz	tCO ₂ e	109 385	97 370	88 680
Émissions de GES liées à la biomasse	tCO ₂ e	1 817	1 606	1 984
Émissions de GES liées aux fluides frigorigènes	tCO ₂ e	3 751	5 278	4 558
Émissions de GES liées à la flotte de véhicules propres	tCO ₂ e	8 088	9 239	9 017
Émissions totales de GES scope 1 et scope 2	tCO ₂ e	164 265	127 579	115 947

	Unités	2021	2022	2023
Rejets dans l'eau				
Rejets vers le milieu naturel				
Volume d'eau épurée en interne avec rejet au milieu naturel	m ³	2 253 558	2 199 878	2 085 335
Demande chimique en oxygène rejetée	kg	102 078	80 368	149 946
Phosphore rejeté	kg	3 436	3 134	4 851
Matières en suspension rejetées	kg	33 208	31 818	27 746
Azote rejeté	kg	14 432	12 759	10 739
Rejets vers une station d'épuration urbaine				
Volume d'eau épurée par un tiers avec d'autres effluents	m ³	1 544 127	1 637 937	1 164 125
Rejets dans le sol				
Épandage d'eaux brutes				
Volume d'eau usée épandu en eaux brutes	m ³	ND	ND	ND
Valorisation agronomique des boues				
Azote	t	93	98	ND
Phosphore	t	92	92	ND
Matières sèches	t	1 123	1 123	ND
Rejets dans l'eau et dans le sol				
Volume total de rejet d'eau	m ³	3 797 685	3 837 815	3 987 684
Coût total du traitement de ces rejets	Euros	6 158 237	8 429 531	8 977 012
Autres émissions dans l'air				
Protoxyde d'azote, dioxyde d'azote, etc.	t	176	181	185
Dioxyde de soufre	t	126	119	114
Nuisances sonores				
Part de sites en situation de conformité pour le niveau sonore en limite de propriété et le niveau d'émergence pour le voisinage le plus exposé	%	76	76	88
Atteintes à l'environnement				
Nombre d'incidents	Unité	178	56	84
Actions correctives	Unité	178	53	72
Production de déchets				
Quantité de déchets non dangereux triés et destinés à la valorisation	t	32 317	34 697	35 923
Quantité de déchets dangereux triés et confiés aux filières de traitement appropriées	t	699	2 046	932
Déchets incinérés avec production d'énergie	t	7 147	2 665	3 352
Déchets incinérés sans production d'énergie	t	0	132	0
Déchets évacués en décharge	t	7 132	7 875	7 930
Production totale de déchets	t	47 295	47 415	48 136
Coût de traitement	Euros	4 355 864	5 860 460	5 408 470
Produit de la vente	Euros	1 035 628	1 336 954	1 078 690

Annexe 6 > Tableaux Taxonomie Européenne (éligibilité et alignement)

Chiffre d'affaires

Année fiscale	Année		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)									
	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
Activités économiques (1)	ME	%	O/N/N-EI.							O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie) O																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (A.1)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
dont habilitantes	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
dont transitoires	0	0 %															0 %		
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
			EI,/N-EI.																
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										
B. Activités non éligibles à la taxinomie																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (en MEUR)	3 598	100 %																	
Total (A + B)		100 %																	

OpEx

Année fiscale	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)									
		Code(s) (2)	Dépenses d'exploitation absolues (3)	Part des dépenses d'exploitation (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'exploitation alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)
Activités économiques (1)			M€	%	O/N/N-EI					O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)																			
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (A.1)			0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
dont habilitantes			0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
dont transitoires				0 %													0 %		
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
					EI, /N-EI.														
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)			0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxinomie (A)			0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										
B. Activités non éligibles à la taxinomie																			
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la taxinomie			0	100 %															
Total (A + B)			0	100 %															

CapEx

Année fiscale	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)							Catégorie (activité transitoire) (20)		
		Code(s) (2)	Dépenses d'investissement absolues (3)	Part des dépenses d'investissement (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)		Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'investissement alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)
Activités économiques (1)			M€	%	O/N/N-EI					O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)																			
Reboisement	CCM 1.1 CCA 1.1	0,7	0,4 %	O	N	N-EL	N-EL	N-EL	N-EL	O	O	O	O	O	O	O	0 %		
Réhabilitation et restauration des forêts, y compris reboisement et régénération naturelle après un événement extrême	CCM 1.1 CCA 1.2	0,8	0,4 %	O	N	N-EL	N-EL	N-EL	N-EL	O	O	O	O	O	O	O	0 %		
Conservation de forêt	CCM 1.1 CCA 1.4	2,5	1,3 %	O	N	N-EL	N-EL	N-EL	N-EL	O	O	O	O	O	O	O	0 %		
Distribution de chauffage/refroidissement en réseau urbain	CCM 4.15 CCA 4.15	0,4	0,2 %	O	N	N-EL	N-EL	N-EL	N-EL	O	O	O	O	O	O	O	0 %		
Production de chaleur/froid à partir de la bioénergie	CCM 4.24 CCA 4.24	0,6	0,3 %	O	N	N-EL	N-EL	N-EL	N-EL	O	O	O	O	O	O	O	2,8 %		
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		5,0	2,7 %	2,7 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								2,8%		
dont habitantes		3,9	2,1%	2,1%	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
dont transitoires		0	0%														0 %		
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
					EI/N-EI														
Production de ressources en eau alternatives à des fins autres que la consommation humaine	CCM 2.2 CCA 2.2	0,4	0,2 %	EL															
Installation et exploitation de pompes à chaleur électriques	CCM 4.16 CCA 4.16	0,1	0,0 %	EL															
Renouvellement des systèmes de collecte, de traitement et de distribution d'eau	WTR 2.1	1,5	0,8 %			EL													
Construction, extension et exploitation des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées	WTR 2.2	1,4	0,7 %			EL													
Renouvellement des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées	WTR 2.3	0,5	0,3 %			EL													
6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5 CCA 6.5	2,9	1,5 %	EL															
7.2 - Rénovation des bâtiments existants	CCM 7.2 CCA 7.2	0,2	0,1 %	EL															
7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	CCM 7.3 CCA 7.3	0,2	0,1 %	EL															



Année fiscale	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)									
		Code(s) (2)	Dépenses d'investissement absolues (3)	Part des dépenses d'investissement (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'investissement alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)
Activités économiques (1)		M€	%	O/N/N-EL						O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
7.5 - Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle des performances énergétiques des bâtiments	CCM 7.5 CCA 7.5	0,1	0,0 %	EL															
7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7 CCA 7.7	10,4	5,5 %	EL															
5.3 - Préparation pour la réutilisation des produits en fin de vie et de leurs composants	CE 5.3	4,4	2,4 %				EL												
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)		22,5	12,0 %	7,8 %	0 %	1,8 %	2,4 %	0 %	0 %								%		
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxinomie (A)		27,5	14,7 %	10,5 %	0 %	1,8 %	2,4 %	0 %	0 %								11,3 %		
B. Activités non éligibles à la taxinomie																			
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la taxinomie en MEUR	159,3	85,3 %																	
Total (A + B) en MEUR	186,8																		



**2, allée de Longchamp
92150 Suresnes**

Société anonyme au capital
de 7 921 294,50 euros
RCS Nanterre 542 088 067
Code APE/NAF : 1051C

Pour suivre l'actualité Bel

[@groupe-bel.com](https://www.groupe-bel.com)

 [@belcorporate](https://twitter.com/belcorporate)

 [Bel](#)

 [Bel Group](#)

Crédits photo

@bel - droits réservés - Amélie Marzouk - Adobe stock -
Getty images : Valerii Apetroaiei, Tina Terras & Michael
Walter, Walter Bibikow.

Conception et réalisation : HAVAS Paris

